Le Monde

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 15950 – 7 F – JEUDI 9 MAI 1996 FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

L'ONU conclut que le bombardement de Cana par Israël était probablement volontaire

Boutros Boutros-Ghali a rendu public le rapport d'enquête des Nations unies

LES ÉTATS-UNIS et Israël ont réagi, mardi 7 mai, avec exaspération au rapport des Nations unies concluant au bombardement, probablement délibéré, d'un camp de la Finul, le 18 avril à Cana, par l'armée israélienne. L'ambassadeur des Etats-Unis à l'ONU, Madeleine Albright, a déclaré qu'elle était *« choquée que le secrétaire général ait choisi de tirer des conclusions injustifiées sur cet incident qui peut uniquement diviser (...), plutôt que de tirer des leçons afin d'empêcher que ne se reproduise une telle tragédie »*. Le « numéro deux » de la mission israélienne à l'ONU, David Peleg, a, pour sa part, rejeté les conclusions de ce rapport : *« Il est absurde de penser qu'il y a eu un bombardement délibéré du camp des Nations unies »*, a-t-il dit.

Le rapport remis au Conseil de sécurité, rédigé par le général néerlandais Frank van Kappen, conseiller militaire du secrétaire général de l'ONU, indique que *« bien que la possibilité ne puisse en être écartée, l'emplacement des impacts dans le secteur de Cana rend improbable l'hypothèse selon laquelle le pilonnage de la base de l'ONU a été le résultat d'erreurs techniques ou de procédure »*. Il note que deux hélicoptères israéliens se trouvaient dans la zone de Cana au moment du bombardement, ce que démentait l'Etat juif. Il précise que deux ou trois combattants du Hezbollah avaient pénétré dans la base bombardée où se trouvaient leurs familles. Mais les enquêteurs de l'ONU n'ont pu déterminer si les pilonnages avaient commencé avant ou après leur entrée dans le camp.



Le rapport, que le Conseil de sécurité devait examiner à huis clos mercredi 8 mai, avait été demandé par le secrétaire général, Boutros Boutros-Ghali. Ce dernier a créé la surprise en prenant la décision de le publier intégralement. Les pressions américaines avaient été fortes pour que le texte ne soit pas rendu public. Même les conseillers du secrétaire général estimaient qu'il ne fallait pas montrer Israël du doigt. Selon des sources informées, c'est dans la nuit du lundi 6 au mardi 7 mai qu'il a pris sa décision, applaudie par de nombreux diplomates.

En Israël, selon un sondage secret du Likoud, dont le quotidien indépendant *Haaretz* faisait état mercredi, le chef de ce parti, Benjamin Netanyahou, devance pour la première fois le premier ministre, Shimon Pérès. Une deuxième étude commandée par la télévision donne en revanche M. Pérès vainqueur avec 52 % de voix aux élections du 29 mai.

Lire page 3 et notre éditorial page 10

Les impôts des petites entreprises baisseraient en 1997

LA BAISSE d'impôt promise par Jacques Chirac pour 1997 devrait prendre la forme d'un allègement fiscal en faveur des commerçants, des artisans, et plus généralement des petites entreprises. Le gouvernement ne rendra son arbitrage définitif qu'au mois d'août, mais c'est la principale piste de réflexion qu'il explore dans l'immédiat. Deux solutions sont à l'étude : soit une baisse de la taxe professionnelle, soit une baisse de l'impôt sur les sociétés. La mesure sera d'abord symbolique, car cette aide fiscale ne pourra être financée que par de nouvelles restrictions sur les dépenses. Les économies budgétaires pourraient atteindre 70 milliards de francs en 1997. Faute de marges de manœuvre, les ménages ne seraient donc pas les premiers à bénéficier d'une diminution de la pression fiscale.

Lire page 20

Les zones franches ne créeront que mille emplois chaque année

LE CONSEIL D'ÉTAT doit examiner, jeudi 9 mai, le projet de loi *« relatif à l'intégration urbaine »*. Il prévoit la création d'environ trente-cinq zones franches dans des quartiers en difficulté, où les entreprises bénéficieront d'une exonération d'impôts et de charges sociales. Dans une note confidentielle que publie *Le Monde*, la délégation interministérielle à la ville (DIV) estime que, *« sur l'ensemble des sites, un objectif à terme de création de 5 000 à 7 000 emplois constitue une hypothèse plausible »*. L'étude mise sur *« une création nette d'emplois de 1 000 par an sur la période »*. La défiscalisation s'appliquant aux emplois créés, comme à ceux déjà existants, le coût budgétaire de l'ensemble des zones franches s'élèverait à 1,2 milliard de francs la première année.

Lire page 6

Le poète Derek Walcott, « harceleur » ou « harcelé » ?

LE POÈTE ANTILLAIS de langue anglaise Derek Walcott, Prix Nobel de littérature 1992, serait-il coupable de harcèlement sexuel, ou victime des excès de la *« political correctness »* américaine ? A soixante-six ans, cet écrivain originaire de Sainte-Lucie, aux Caraïbes, qui enseigne la poésie et le théâtre et anime un atelier d'écriture à l'université de Boston (Massachusetts), vient d'être assigné en justice par une de ses étudiantes, âgée d'une trentaine d'années, Nicole Niemi. Affirmant avoir été menacée par Derek Walcott d'être collée à son examen si elle refusait de céder à ses avances, elle réclame plus d'un demi-million de dollars de dommages et intérêts pour cause de « harcèlement sexuel ».

Il en faut plus, manifestement, pour impressionner le poète, qui a déjà dû affronter, dans le passé, de semblables tracas. En 1992, à peine avait-il eu le temps de savourer la nouvelle de son Nobel qu'une étudiante de Harvard l'accusait d'être un *« prédateur sexuel universitaire »*. Elle se plaignait d'avoir été *« sollicitée de manière indécente »* et, ayant résisté, d'avoir obtenu une mauvaise note à son examen. Derek Walcott avait rejeté cette accusation, ironisant à propos de l'incident. *« Cela vous donne l'impression d'être la Bête de Boston »*, confiait-il à *The Observer*, le 11 octobre 1992. Aujourd'hui, selon *The Independent on Sunday* du 5 mai, il précise que les remarques qu'il avait pu faire en cours et qui furent mal interprétées provenaient de son style d'enseignement, *« volontairement subjectif et ardent »* : autrement dit, comment parler de la poésie sans passion, puisqu'elle passionne ?

Convoqué le 6 juin au tribunal de Boston pour faire une déposition sous serment, Derek Walcott, qui réside dans l'île de Sainte-Lucie, a indiqué, selon *The Independent*, qu'il n'avait pas l'intention de se rendre aux Etats-Unis. *« Je ne compte pas aller à Boston avant l'automne prochain, étant pour l'heure en congé sabbatique »*, a-t-il déclaré. Son éditeur américain, Farrar, Straus & Giroux, nous a fait savoir que le Prix Nobel conteste les faits de l'accusation et qu'il ne souhaite répondre à aucune question concernant cette affaire. Quant à l'avocat de Nicole Niemi, Fred Wilensky, il a soutenu à *The Independent* que sa cliente avait été rétrogradée et que la pièce qu'elle avait écrite dans le cadre du programme universitaire avait été interdite de représentation.

Derek Walcott, « harceleur » ou « harcelé » ? Feuilleton à suivre. Toujours est-il que sa mise en accusation, dont l'édition dominicale du quotidien britannique *The Independent* n'a pas hésité à faire sa manchette de première page, témoigne, une nouvelle fois, des progrès du *« politiquement correct »* dans les universités américaines. Or les exemples de professeurs abusivement mis en cause dans ces campus ne manquent pas si l'on en croit la recension établie par Richard Bernstein dans un essai récent, *Dictatorship of Virtue* (Knopf, New York, « Le Monde des livres » du 16 juin 1995). La suite dira si les accusations de Nicole Niemi sont fondées. Mais la mise en garde de Richard Bernstein oblige à prendre avec précaution un témoignage qui pourrait être aussi la manifestation d'une idéologie érigeant une supposée « vertu » en principe devant régir toutes les relations humaines.

Marion Van Renterghem

Crimes contre l'humanité



DUSKO TADIC

DUSAN, dit « Dusko », Tadic, Serbe de Bosnie, est le premier inculpé à comparaître depuis mardi 7 mai devant le Tribunal pénal international (TPI) pour l'ex-Yougoslavie. Il est accusé de crimes contre l'humanité. Il fut patron de café et entraîneur de karaté près de Prijedor, cette région du nord de la Bosnie qui fut la première à connaître à grande échelle les horreurs de la « purification ethnique » mise en œuvre par les Serbes. Agé de quarante ans, Tadic est accusé d'avoir assassiné treize Musulmans bosniaques et d'en avoir torturé dix-huit autres. Dans son réquisitoire, le substitut du procureur, Grant Niemann, a insisté sur son zèle à effectuer les basses besognes. La défense plaide l'erreur sur la personne et produira trente-six témoins, dont quatorze, refusant de se déplacer par peur d'être incarcérés, ont été autorisés à déposer par vidéo-conférence.

Dusan Tadic avait été arrêté en 1994 à Munich, après avoir été reconnu par hasard par des Musulmans bosniaques. Il a passé plus de deux ans en prison dans l'attente de son jugement. Ce premier procès du tribunal international devrait être suivi par quatre autres avant la fin de l'année, a indiqué le président du TPI, Antonio Cassese.

Lire page 4

Du Lyonnais à la « banque virtuelle »

« APRÈS L'INCENDIE, la banque continue. » Le propos de Jean Peyrelevade, le président du Crédit lyonnais, dimanche 5 mai au soir, après la catastrophe du boulevard des Italiens, n'avait, *a priori*, qu'un seul objectif : rassurer une clientèle déjà déstabilisée par tant de malheurs. Lundi, la continuité était pratiquement assurée. Les clients du groupe – particuliers et entreprises – pouvaient consulter leurs comptes, contracter des crédits et donnaient leurs ordres à la salle des marchés presque comme avant.

Derrière cette première lecture, le discours du PDG du Lyonnais contient un autre message, d'une portée bien plus générale. Il est, *involontairement sans doute*, l'annonce d'une ère nouvelle à venir pour l'industrie bancaire, en France comme ailleurs : celle de la « banque virtuelle ». Un siège social inutilisable, une salle des marchés complètement détruite, 2 500 personnes en quasi chômage-technique... et les opérations continuent ! Une banque pourra bientôt fonctionner sans siège social, sans locaux, sans pièces et billets et sans personnel. *Ou presque !*

Depuis quelques semaines, et à la suite de Marc Viénot, le président de la Société générale, les banquiers français sonnent l'alarme. Face à la concurrence internationale, la profession serait menacée de toutes parts. Elle souffrirait de multiples handicaps : une fiscalité trop lourde, une réglementation sociale inadaptée et surtout des distorsions de concurrence insupportables. En réalité, le principal défi est ailleurs. *Il est technologique.*

Après l'industrie, la banque – l'industrie des signes monétaires – est aujourd'hui emportée dans une véritable révolution, celle qu'anime l'alliance entre la puce, les logiciels et les réseaux.

Erik Izraelewicz

Lire la suite page 10

■ Les mauvaises manières de France Télévision

En 1995, France Télévision avait été condamnée pour avoir confié à Nagui, sans mise en concurrence, la production de l'émission « N'oubliez pas votre brosse à dents ». p. 13

■ Fusion dans l'intérim

Le Suisse Adia, numéro deux mondial du travail temporaire, achète Ecco, numéro un français, et devient le groupe le plus puissant du monde. p. 11

■ Journée d'action à la SNCF le 6 juin

Les cheminots CGT, CFDT et FO organisent, le 6 juin, une journée d'action pour la défense du service public ferroviaire. p. 11

■ M. Chirac, le droit et le roi

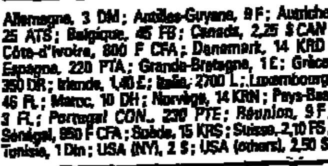
Jacques Chirac vante *« l'attachement aux droits de l'homme »* du roi Hassan II du Maroc, défenseur d'un *« véritable Etat de droit »*. p. 3

■ L'ombre de Gaston

Jean-Claude Gaudin, maire de Marseille, s'est installé à l'ombre de son prédécesseur, Gaston Defferre, décédé le 7 mai 1986. p. 5

■ Grève des forums sur Internet

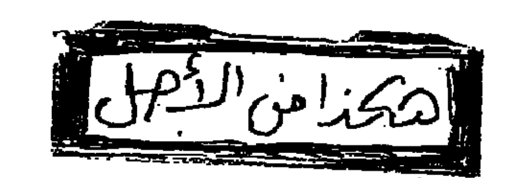
Les forums de discussions d'Internet devraient être bientôt fermés par les professionnels, après la diffusion d'images pédophiles. p. 20



Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



M 0147 - 0509 - 7,00 F



VISITE **Un dîner de gala a clos, mardi 7 mai, au palais de l'Elysée, la visite d'Etat de quarante-huit heures du roi du Maroc en France. A l'heure des toasts, M. Chirac s'est félicité de *« l'attachement aux droits de l'homme »* de Hassan II ainsi que de *« la modernité »* et de *« l'ouverture au monde »* du royaume chérifien. ● À L'ASSEMBLÉE NATIONALE, le roi, devant un hémicycle qu'avaient déserté les députés communistes et quelques socialistes, a insisté sur le fait que la démocratie devait être taillée aux mesures de chaque pays : *« La simple imitation,* a-t-il dit, *serait stérile. »* ● L'AIDE ÉCONOMIQUE va être renforcée : Paris a accepté d'apporter sa garantie à un emprunt de 1,5 milliard de francs que va lancer Rabat. *En outre,* la France a décidé de contribuer, à hauteur de 1,2 milliard de francs, sur deux ans, au programme de lutte contre le cannabis dans le Rif.**

La France va aider le Maroc à lutter contre la culture du cannabis

Jacques Chirac a promis à Hassan II, qui a achevé, mardi 7 mai, une visite d'Etat à Paris, de soutenir économiquement le royaume chérifien dont il a vanté « la modernité » et « l'ouverture au monde »

IL EN EST des visites de chef d'Etat dans l'enceinte du Parlement comme de toutes les innovations. La répétition émousse la passion. La venue du roi d'Espagne, le 7 octobre 1993, avait *provoqué* l'excitation des grandes premières. Celle du président américain, le 7 juin 1994, avait été entourée d'un tel luxe de précautions par l'entourage de Bill Clinton que la curiosité était encore très forte. Pour la venue du roi du Maroc dans l'hémicycle du Palais-*Bourbon, mardi 7 mai, le rituel* était rodé.

Accueil par le président de l'Assemblée nationale à l'hôtel de Lassay, signature du Livre d'or de l'Assemblée dans le cabinet du départ, traversée solennelle de la galerie des fêtes, entrée dans l'hémicycle entre deux haies d'huissiers en habit et gants blancs, leur bicorne d'apparat sous le bras : le parcours du souverain chérifien et de sa suite, escortés par Philippe Séguin, était parfaitement balisé. A peine plus de trois cents députés, sur les cinq cent soixante-dix-sept que compte l'Assemblée, l'attendaient, ainsi qu'Alain Juppé et une quinzaine de membres du gouvernement, sans oublier Valéry Giscard d'Estaing, président de la commission des affaires étrangères. Le président du Sénat, René Monory, convié par son homologue de l'Assemblée, était aux premières loges dans les galeries des invités. Edouard Balladur, Raymond Barre ou encore François Léotard étaient absents.

Critiquant *« la situation préoccupante des droits de l'homme et des libertés au Maroc »*, les communistes avaient déserté les lieux après la séance des questions. *Les socialistes ne se sont* pas levés, n'ont pas applaudi et ne se sont pas davantage rendus à la réception qui a suivi. Le PS avait choisi d'assurer un service minimum, après un débat, le matin, lors de la réunion hebdomadaire du groupe, après les propos de Ségolène Royal (Deux-Sèvres), qui, la veille, avait déclaré que la présence des députés socialistes n'était pas souhaitable.

Mme Royal a exposé sa position, souhaitant que le PS ne sacrifie pas la défense des droits de l'homme sur l'autel de la *« Realpolitik »* et demandant un vote. *« Le Parlement est la maison du peuple,* a déclaré l'ancien ministre. *Nous devons recevoir des chefs d'Etat qui sont l'émanation d'un peuple, ce qui n'est pas le cas du roi du Maroc. Autant la visite d'Etat n'est pas contestable, autant recevoir à l'Assemblée nationale* (...) *un monarque qui n'est pas un monarque républicain n'est pas acceptable. » « Il ne faut pas laisser croire que rien ne doit changer au Maroc »*, a ajouté Mme Royal, tout en reconnaissant que, dans ce pays, *« la situation en matière de libertés évolue positivement »*.



Laurent Fabius, président du groupe, a jugé un vote inutile, rappelant que la question avait déjà été tranchée le 12 mars (*Le Monde* du 13 mars). M. Fabius avait alors estimé que le boycottage de la visite royale serait *« une faute »*. Cette position avait été entérinée, sans vote, par le groupe, puis par le bureau national du PS. Cependant, Henri Emmanuelli avait fait savoir qu'il serait absent, de même que, mardi, Jean Glavany, Bernard Derosier et Véronique Neiertz.

M. JOSPIN « AGACÉ »

La relance de cette controverse a provoqué une vive réaction de Lionel Jospin, qui, devant le groupe, s'est déclaré *« agacé »* par l'intervention de Mme Royal. Estimant qu'il n'y avait pas à revenir sur une question déjà tranchée, le premier secrétaire a observé que c'est au groupe de savoir quand et sur quels sujets il entend procéder à des votes. M. Jospin s'était retrouvé, dès le départ, sur la même ligne que M. Fabius. Lorsque l'invitation faite à Hassan II avait été évoquée au bureau de l'Assemblée nationale, Roger-Gérard Schwartzenberg (Radical), secrétaire de l'Assemblée au titre du groupe socialiste, n'avait émis aucune réserve.

Au PS, on indique que ce sont les socialistes marocains de l'USFP eux-mêmes qui ont insisté pour qu'il n'y ait pas de boycottage d'Hassan II, en soulignant qu'au Maroc il y a eu, depuis plusieurs années, *« des gestes de démocratie indéniables »* – selon la formule de Claude Bartolone, député de Seine-Saint-Denis –, permettant à ce pays de soutenir avantageusement la comparaison avec les autres Etats du Maghreb. M. Jospin a adopté cette attitude vis-à-vis des autorités marocaines en s'entretenant, il y a quelques semaines, avec l'ambassadeur du Maroc en France, puis avec André Azoulay, conseiller royal.

Le Mouvement des jeunes socialistes (MJS) a exprimé, lui, mardi, sa *« plus vive désapprobation »* de cette visite, qualifiée de *« nouveau camouflet pour les droits de l'homme »*. Quelques élus du PS, dont Claude Estier, président du groupe du Sénat, ont participé au rassemblement devant la brasserie Lipp *(lire ci-dessous)*, où fut enlevé, en 1965, l'opposant marocain Mehdi Ben Barka.

Gérard Courtois et Michel Noblecourt

Soutien économique de Paris

Paris a accepté d'accorder sa garantie, *via* la Caisse française de développement (CFD), à un emprunt de 1,5 milliard de francs qui sera émis par Rabat et lui permettra de bénéficier auprès des banques de taux d'intérêt plus attractifs. En outre, M. Chirac a annoncé, mardi 7 mai, que Paris allait investir *« 1,2 milliard de francs dans les deux années à venir* [dans] *une coopération associant action répressive et effort sans précédent de développement du Rif »*, la principale région de production de cannabis. En début d'année, Paris avait déjà accepté d'annuler 400 millions de francs de dettes marocaines en contrepartie des projets de développement du Rif proposés par Rabat. C'est chose faite depuis la semaine passée. Les projets acceptés par la France porteraient notamment sur la construction d'écoles, d'une université et de routes.

Quand Hassan II cite Jean Jaurès sous la verrière du Palais-Bourbon...

LE PROTOCOLE en usage du temps du général de Gaulle avait été rétabli : une table en U occupait toute la salle des fêtes du palais de l'Elysée pour le dîner de gala qui a clôturé, mardi 7 mai, la visite d'Etat du roi du Maroc à Paris. Devant quelque 250 invités, parmi lesquels *onze ministres français et quatre* anciens premiers ministres, Jacques Chirac a vanté, en termes plus que chaleureux, *« la modernité et l'ouverture au monde »* du royaume chérifien *« sous la haute direction »* de Hassan II, dont il a souligné *« l'attachement aux droits de l'homme »*.

Quelques heures plus tôt, sous la verrière du Palais-Bourbon, une salve d'applaudissements avait salué la fin de l'allocution du souverain chérifien devant les députés, dont certains – tous les communistes et quelques socialistes – s'étaient abstenus de paraître dans l'hémicycle. Evitant, dans sa brève intervention, toute immodeste digression, Hassan II avait joué la partition qu'on attendait de lui, celle d'un roi moderne, cultivé, sachant philosopher sur la démocratie, le respect des droits de l'homme et la nécessaire *évolution* des institutions – sujet d'actualité au Maroc, puisqu'un référendum sur la mise en place du bicaméralisme doit y être organisé cette année.

Le souverain chérifien n'a pas manqué de rendre un hommage appuyé au président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, *« homme politique de talent »* et *« humaniste avéré »*, dont il a souligné *« la sensibilité méditerranéenne, affirmée et active »*. Avalanche *de compliments qui consacre, a fortiori,* celui à qui ses récents voyages à Tunis, à Alger et à Rabat ont déjà donné le profil d'une sorte de « Monsieur Maghreb » de la France.

Sans prononcer, une seule fois, le mot « République », le roi du Maroc s'est félicité de l'accueil chaleureux que les autorités françaises lui ont réservé. C'est un *« message d'authentique et cordiale amitié qu'à travers ma personne mon pays a reçu »*, a-t-il estimé, tirant ainsi un trait sur le passé, marqué par des relations bien souvent difficiles avec François Mitterrand. Comme tout cela était loin ! Comme Jean Jaurès, dont Hassan II s'est fait un malin plaisir à citer une phrase – *« le fleuve est fidèle à sa source quand il descend vers la mer »* –, qui a servi de titre à l'avant-dernier livre de... Laurent Fabius.

Ce dernier, assis dans l'hémicycle, a écouté, le visage impassible. Ni lui ni aucun des quelques députés socialistes présents n'ont applaudi le discours. Jean-Pierre Chevènement, en revanche, n'a pas boudé son plaisir. Sur les bancs de la droite, comme sur ceux – vides – des communistes, où la nombreuse suite royale était allée étourdiment s'asseoir, chacun a frappé sagement dans ses mains, tandis que le souverain chérifien, à la descente de la tribune, saluait Valéry Giscard d'Estaing et Alain Juppé.

La petite silhouette de Hassan II, guidé par Philippe Séguin, s'était alors frayé un chemin dans la foule. Flanqué de sa fille Lalla Maryam, en tailleur bleu clair, et de son fils cadet, Moulay Rachid, en sobre costume gris, le roi s'est dirigé lentement vers la résidence du président de l'Assemblée nationale, l'hôtel de Lassay. Il a griffonné quelques mots en arabe sur le livre d'or, en hommage au Parlement français, *« qui représente, depuis deux siècles, l'attachement aux libertés collectives et individuelles »*, avant de se prêter, de bonne grâce, au jeu des ronds de jambe. Dans le coin d'un salon, une petite cour s'était aussitôt improvisée autour du royal invité. Entre deux petits fours et un jus de cerise, chacun a salué Sa Majesté, quelques femmes esquissant une courbette maladroite. *Le souvenir de la Bastille est loin.* Celui du bagne de Tazmamart aussi.

Catherine Simon

COMMENTAIRE

AMITIÉS PARTICULIÈRES

Le traitement de faveur que les autorités françaises ont réservé au *roi du Maroc n'est pas* seulement la marque de l'amitié profonde qui unit, depuis plus de vingt ans, Jacques Chirac et Hassan II. Pas seulement *non plus* le souci de se faire pardonner les mauvaises manières d'un François Mitterrand si tatillon à l'encontre de ce pays et des excès moyenâgeux de son monarque.

Après avoir été longtemps un des alliés privilégiés des pays occidentaux, le Maroc, depuis l'effondrement du bloc soviétique, a perdu de son attrait. Sa valeur stratégique a été *« écornée »*, selon l'expression de l'universitaire Mustapha Sehimi. De son côté, la France, travaillée par ses nostalgies de grandeur, tente de redonner du lustre à sa politique étrangère. *Le* rapprochement entre Paris et Rabat relève d'une « amitié d'Etat » extrêmement raisonnée.

Pour le Maroc, confronté au défi que *représente sa* prochaine ouverture au marché européen, l'appui diplomatique et l'aide financière de la France sont de précieux atouts. L'accord de conversion de dettes, conclu avec Paris en janvier, pourrait encourager *d'autres capitales* européennes à se montrer indulgentes. Dépourvu de la rente pétrolière et gazière dont dispose l'Algérie, moins bien préparé que la Tunisie pour soutenir la concurrence européenne, le Maroc a tout intérêt à une relance *rapide* de l'axe Paris-Rabat.

En plaçant les relations franco-marocaines *« sous le signe de l'exception »*, M. Chirac n'en prend pas moins un double risque. Le label démocratique qu'il offre au royaume chérifien est encore loin de se vérifier sur le terrain. Cette amitié risque aussi de déplaire aux voisins maghrébins, privés de ce *« supplément d'âme et d'affection »* que M. Chirac entend accorder à Rabat. L'Union du Maghreb arabe (UMA), déjà en piteux état, a peu de chances, dans ce contexte, de s'inventer une seconde jeunesse.

C. S.

M. Chirac vante « l'attachement aux droits de l'homme » du souverain chérifien

LORS DU DÎNER d'Etat qu'il a offert, mardi 7 mai, en l'honneur de Hassan II, le président de la République a évoqué la situation politique et économique au Maroc.

VERBATIM

« Qu'il s'agisse des institutions, de l'économie, des droits de l'homme, de l'éducation, de l'environnement, vous n'avez cessé de promouvoir des réformes, qui vont dans le sens du progrès et de l'adaptation de votre pays aux nouvelles réalités du monde (...). Vous avez montré votre attachement aux droits de l'homme en instaurant des mécanismes juridiques protecteurs des droits fondamentaux (...). Parce que la garantie des libertés publiques exige une attention sans relâche, la France sera toujours à vos côtés sur ce chemin.

» Vous faites du Maroc un véritable Etat de droit. La réforme constitutionnelle en préparation et la modernisation engagée dans la vie politique refléteront davantage, selon votre vœu, les réalités régionales et les forces politiques du pays (...). N'oublions pas que le Maroc n'a jamais été tenté par l'extrémisme. La voie du Maroc a toujours été spécifique. »

« J'ai dit au Caire qu'après avoir détruit un mur à l'est l'Europe devait désormais construire un pont au sud. Il me semble naturel d'édifier sa première arche au-dessus du détroit de Gibraltar. »

Dans sa réponse, le roi a souhaité que *« la France et le Maroc aillent plus loin* [que la conférence euro-méditerranéenne qui s'est réunie, en octobre 1995] *en donnant au cadre euro-méditerranéen qui s'est dessiné à Barcelone la légitimité institutionnelle et la profondeur stratégique qui contribueront à transformer cet ensemble en un espace de croissance et de richesse mieux partagées. »*

A l'Assemblée nationale, Hassan II avait évoqué l'avenir de la démocratie dans son pays : *« Il ne s'agit pas de nous copier les uns les autres. En matière de Constitution, il n'existe pas de procédé industriel permettant de livrer des usines institutionnelles clés en main. La simple imitation serait stérile. »*

Un rassemblement symbolique

LE LIEU était symbolique. Le rassemblement le fut aussi. Mardi 7 mai, à 18 heures, sous la houlette du collectif Appel pour les droits de l'homme au Maroc, trente-trois organisations manifestaient à Paris, près de la brasserie Lipp – devant laquelle, il y a trente ans, fut enlevé l'opposant Mehdi Ben Barka –, pour protester contre la réception de Hassan II à l'Assemblée nationale.

Dans la petite foule des habitués – cinq cents en comptant large –, il y avait un tiers de militants de tous poils, un autre d'opposants marocains, et un dernier de sympathisants qui comparaient : *« Pour la Chine, il y avait beaucoup plus de monde, à cause du Tibet. Mais c'est aberrant. On ne peut pas hiérarchiser les atteintes aux droits de l'homme. »*

A défaut d'affluence, ce fut une belle tribune. Béchir, fils de Mehdi Ben Barka, rappela que *« trente ans après, la vérité restait à découvrir »* sur l'enlèvement de son père, toujours couvert en France par le « secret défense ». Plus pathétique, un ancien bagnard, porte-parole des Sahraouis, souligna que leur *« seul recours* [étaient] *les pressions extérieures »*. Un opposant marocain dénonça la *« démocratie de façade »* du royaume chérifien : *« Nous n'acceptons pas des droits minorés sous prétexte que nous sommes un pays en développement. »* Après un député communiste – *« Nous n'oublions rien, le passif est loin d'être apuré »* –, et le socialiste Claude Estier, venu *« à titre personnel »*, l'amiral Antoine Sanguinetti, parlant au nom de la Ligue des droits de l'homme, se tailla un franc succès : *« Il est intolérable que ce "chef d'Etat" entre guillemets, qu'en d'autres temps on aurait qualifié d'ignoble potentat, vienne parler à la tribune pour satisfaire les ambitions du président de l'Assemblée nationale, qui semble oublier qu'il n'est qu'un mandataire. »*

Sûr de son effet, Alain Krivine (Ligue communiste révolutionnaire) salua ironiquement un gouvernement qui, *« la même semaine, a reçu deux dictateurs : l'un, Mobutu, par la porte de service, l'autre, Hassan II, avec le tapis rouge »*. Dominique Voynet, pour ne pas être en reste, rappela la récente visite du premier ministre chinois, Li Peng, tandis que le représentant du MRAP soulignait que *« Hassan II fait la courte échelle à Le Pen »*. Quant à l'infortuné porte-parole du Mouvement des jeunes socialistes, il se fit huer sur le thème : *« Socialistes complices, fallait le dire hier, quand vous étiez au pouvoir ! »*

A 19 heures, la fête était finie. Il commençait à pleuvoir, et la CGT remballait sa sono. Les conversations de trottoir continuaient. Les opposants marocains s'excusaient presque de la faible mobilisation : *« Les gens ont peur. L'œil du roi est partout, seuls sont venus ceux qui n'avaient rien à perdre. »* Un postier cégétiste tempérait ce propos : *« Il y avait quand même du beau monde... »*

Véronique Maurus

« La guerre contre la drogue »

En 1992, Hassan II avait proclamé sa détermination à engager *« la guerre contre la drogue »*, mais, dans un rapport confidentiel remis, en 1994, à l'UE qui le lui avait commandé, l'Observatoire géopolitique des drogues constatait que ces déclarations *« semblent se limiter à des effets d'annonce destinés à maintenir l'image du pays »*. A ce jour, notait le rapport, *« les revenus des dérivés du cannabis représentent la première source de revenus du pays »*. *« Le Maroc est devenu* (...) *le premier exportateur de haschisch dans le monde et le premier fournisseur du marché européen »*. Le rapport avait dénoncé les protections dont bénéficient les trafiquants, *« à tous les niveaux, du plus humble fonctionnaire des douanes aux proches du palais. »*

Le rapport des experts de l'ONU sur le bombardement de Cana contredit la thèse de l'erreur israélienne

Les Etats-Unis et l'Etat juif ont vivement critiqué l'enquête des Nations unies

Le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, a décidé, mardi 7 mai, la publication du rapport rédigé par des experts à la suite du bombardement du camp de la Force intérimaire des *Nations unies au Liban (Finul), à Cana,* et qui a fait 102 morts et des dizaines de blessés. Ce rapport, qui infirme clairement la thèse israélienne de l'erreur de tir, a *suscité l'indignation* des Etats-Unis et de l'Etat juif. Une réunion à huis clos du Conseil de sécurité, mercredi 8 mai, devait examiner les éventuelles suites de cette affaire. *(Lire aussi notre éditorial page 10.)*

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

Déjouant toutes les attentes et passant outre l'avis de ses conseillers, le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali a décidé de publier, intégralement, le rapport du Conseil de sécurité sur le massacre de Cana. Sans employer le mot *« délibéré »*, le document présenté, mardi 7 mai, au Conseil, affirme clairement que l'attaque israélienne sur la base de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (Finul) a pu difficilement être la conséquence d'une erreur. Dans la lettre accompagnant le rapport. M. Boutros-Ghali écrit que *« bien que la possibilité ne puisse être écartée, l'emplacement des impacts dans le secteur de Cana rend improbable que le pilonnage de la base de l'ONU ait été le résultat d'erreurs techniques ou de procédure »*. Il ajoute que l'armée israélienne maintient cependant que l'incident a été dû à une *« série d'erreurs opérationnelles qui se sont combinées par hasard »*.

La réaction des Etats-Unis a été immédiate. Leur ambassadeur aux Nations unies, Madeleine Albright, s'est déclarée *« choquée »*, selon son porte-parole, *« par la décision du secrétaire général de tirer des conclusions non justifiées »*. Le représentant israélien à l'ONU a même accusé l'auteur du rapport, le général néerlandais Frank Van Kappen, d'avoir *« pour des raisons encore inconnues »*, *« omis »* certaines informations fournies par les Israéliens. Il a aussi protesté contre la publication du rapport, en indiquant qu'au cours d'une conversation téléphonique, le ministre des affaires étrangères d'Israël, Ehoud Barak, avait conseillé à M. Boutros-Ghali d'attendre de plus amples informations.

Les Etats-Unis et Israël se sont cependant retrouvés isolés. A l'unisson, les diplomates ont applaudi la décision *« courageuse »* prise par M. Boutros-Ghali au risque d'indisposer les Américains. Selon certaines sources, ce n'est que tard dans la nuit de lundi 6 à mardi 7 mai que le secrétaire général a définitivement décidé de rendre publique *« la version originale »* du rapport et non une version *« édulcorée »*.

Venant d'un homme politique considéré comme peu enclin aux prises de position morales, ce geste spectaculaire a beaucoup étonné. *« Le secrétaire général a fait ce qu'un secrétaire général doit faire, c'est-à-dire faire entendre une voix morale »*, a estimé son porte-parole, Sylvana Foa. Selon certains observateurs, les révélations parues dans les journaux lui ont forcé la main. Ils estiment que *« compte tenu de l'émotion suscitée par cette affaire, il n'aurait rien pu faire d'autre sans perdre son crédit »*.

Pour l'auteur du rapport, le général Van Kappen, une erreur est peu crédible. Lors d'une conversation avec des journalistes, le général Van Kappen a expliqué que les Israéliens ont voulu *« faire croire que l'improbable a eu lieu »*.

Les réponses *« contradictoires » des responsables israéliens* n'ont pas convaincu l'équipe du général Van Kappen sur de nombreux points, en particulier le rôle du drone, l'avion de reconnaissance sans pilote, dont la présence sur la zone avait été initialement démentie par Israël. A propos de la présence de militants du Hezbollah à l'intérieur du camp de l'ONU, M. Van Kappen admet cependant que les résultats de l'enquête sont *« très confus »*.

Shimon Pérès met en cause la Finul

Le premier ministre israélien, Shimon Pérès, a vivement mis en cause la Force *intérimaire des Nations unies au Liban* (Finul), mardi 7 mai, en l'accusant de lui avoir dissimulé la présence de réfugiés dans le camp de Cana bombardé le 18 avril. *« C'est un scandale qu'ils aient été admis dans le camp, sans que nous en soyons prévenus »*, a assuré le premier ministre, qui a ajouté que les services de renseignements israéliens ne le savaient *« absolument pas »*. La Finul a protesté en indiquant, par la voix de son porte-parole, que *« depuis le premier jour* [de l'opération israélienne], *nous avons annoncé à tout le monde que nous avions environ 6 000 civils réfugiés dans nos diverses positions »*. Le ministre israélien des affaires étrangères, Ehud Barak, a jugé que les *« accusations »* portées par les experts de l'ONU risquaient d'*« affecter »* les relations entre Israël et la Finul. – *(AFP)*

MALADRESSE ÉTONNANTE

Le camp abritant des centaines de civils, les soldats fidjiens de l'ONU ne *savaient* pas si des militants du Hezbollah s'y trouvaient aussi. Selon une source militaire proche de l'enquête, Israël aurait identifié dans la liste des morts les noms de deux militants du Hezbollah et accusé l'ONU d'avoir *« provoqué »* l'incident en donnant refuge aux terroristes. *« La question n'est pas de savoir si le Hezbollah a été ou non dans le camp »*, a rétorqué le général Van Kappen, *« Israël n'aurait pas dû viser une base de l'ONU »*.

Le rapport comporte deux parties. La première décrit ses observations, et la seconde présente la version israélienne des faits. *« Ce qu'Israël nous a dit n'a pas changé nos conclusions »*, a dit le général. Selon des sources militaires, sur le conseil des experts juridiques, le mot *« délibéré »*, à propos du bombardement israélien, a été *supprimé du texte initial, car cela « ne pouvait pas être légalement prouvé »*.

Décrivant en détail ses rencontres avec les militaires israéliens dans la région, le général Van Kappen cite ses interlocuteurs et écrit que la décision de viser les deux sites, qu'ils pensaient être des bases du Hezbollah, *« ne furent pas prises à la légère »* et que *« des officiers de rang élevé ont été impliqués »*. Le rapport rappelle par ailleurs qu'Israël maintient son explication à propos d'*« erreurs cartographiques »* jugées peu convaincantes. A l'ONU, les observateurs se sont d'ailleurs étonné de la maladresse israélienne dans cette affaire. *« Je ne reconnais plus les Israéliens »*, explique un diplomate occidental. *« Ils se sont trompés sur tout. »*

Il reste à présent à savoir ce que le Conseil de sécurité décidera de faire du rapport. Soucieux de ne pas aiguiser les antagonismes et *« fragiliser davantage le cessez-le-feu »*, les diplomates européens envisagent avec peu d'enthousiasme une action du Conseil qui de toute façon serait bloquée par Washington. Les pays arabes pourraient toutefois exiger une réunion formelle du Conseil à ce propos. Au préalable, le rapport devait faire l'objet de consultations à huis clos mercredi 8 mai.

Afsane Bassir Pour

Madhavrao Scindia, maharadjah démocrate, se rebiffe contre le Parti du Congrès en Inde

GWALIOR
de notre envoyé spécial

Pour cause de législatives – le scrutin a été clos mardi 7 mai –, Son Altesse Madhavrao Scindia, mahararadjah de Gwalior, a parcouru son fief à la rencontre de *« ses gens »*. Vêtu d'un *kurta-pyjama* immaculé, chaussé de brodequins de cuir blanc, lunettes de soleil et sourire séducteur, l'héritier des souverains de cette ancienne principauté du centre de l'Inde s'est cependant ingénié à jouer les princes démocrates : *« C'est vrai que les gens m'appellent encore Maharadjah et se baissent pour me toucher les pieds en signe de respect,* admet-il ; *mais c'est beaucoup moins fréquent qu'autrefois, où le seul fait d'appartenir à l'aristocratie suffisait à remporter une élection. Aujourd'hui, il faut prouver aux Indiens son efficacité et sa compétence.* » Il est vrai, aussi, que le pays a changé, puisque les maharadjahs ont dû renoncer à leur pouvoir lors de l'indépendance (1947), et qu'Indira Gandhi leur a même coupé les vivres en supprimant les *« pensions royales »*, accordées par son père le pandit Nehru...

Aujourd'hui, M. Scindia a du temps devant lui. Député du Parti du Congrès au pouvoir et ancien ministre, il n'a plus à se préoccuper de faire une campagne nationale : il vient d'être exclu de sa formation pour une sombre histoire de corruption, dans laquelle est impliquée une bonne partie de la classe politique. *« J'ai été trahi, la direction du parti m'a laissé tomber, j'ai été victime d'une conspiration »*, commente-t-il avec amertume en repensant à l'affront que lui a fait subir le premier ministre Rao pour lequel son prestige et son charisme pouvaient, à terme, constituer une menace.

Un physique de jeune premier, la cinquantaine à peine entamée, un diplôme de sciences politiques et de philosophie empoché naguère à Oxford, une solide réputation d'excellent administrateur en tant qu'ex-ministre : tout cela auréole M. Scindia d'une aura de *« premier ministrable »*. *Déjà, il a formé* son propre parti et s'apprête à se faire *confortablement réélire* député de Gwalior. Ici, un maharadjah reste tout de même un maharadjah et, indépendance de l'Inde ou pas, « Madhavrao » continue d'être vénéré par son peuple comme un prince du sang. Dans les villages, il est accueilli aux cris de *« Vive le Roi ! »* par des paysans au visage rayonnant et aux gestes pétris de respect.

« VOTEZ POUR LE SOLEIL LEVANT ! »

Madhavrao Scindia n'a pas à se soucier de raconter par le menu ses mésaventures politiques. De toute manière, ces agriculteurs ne sont pas au courant des luttes de pouvoir dans la lointaine Delhi. *« Regardez ! mon symbole électoral a changé : maintenant, c'est un soleil levant. Il symbolise le progrès. Votez pour moi ! »*, lance-t-il à la foule, exhortant ses fidèles à hurler *« Votez pour le soleil levant ! »*.

Mais la réponse est molle. Assis sur un lit de *corde tressées à l'ombre du patio* d'une ferme aux murs de pisé, il s'empare alors du micro et, très *rock-star*, s'écrie : *« Allez ! Criez plus fort, qu'on vous entende jusqu'à Gwalior ! »*

Cet homme qui affirme ne pas *« être dévoré d'ambition »* vise plus loin qu'une réélection. Il n'est pas absurde d'imaginer qu'il pourrait jouer un rôle à l'issue de ce scrutin qui s'annonce très ouvert. *« Mes chances de devenir premier ministre sont faibles dans l'immédiat. Mais je serais un hypocrite si j'osais dire que je n'y pense pas »*, confesse-t-il. *« Quimporte, M. Scindia,* lui lance-t-on, *vous êtes jeune, vous avez la vie devant vous, n'est-ce-pas ? »*. L'interpellé fixe un moment la route qui serpente dans l'infinité surchauffée de la plaine, rajuste ses Ray-ban, fait un effort pour ne pas sourire et lâche : *« Pas de commentaire ! »*

Bruno Philip

Les réussites du président ougandais à l'épreuve du suffrage universel

KAMPALA
de notre envoyé spécial

Dix ans après s'être emparé du *pouvoir* par la force, le président Yoweri Museveni accepte enfin de se soumettre au verdict des urnes. Porté par le slogan *« No change ! »*, scandé par ses partisans à travers tout le pays, il peut se targuer d'un bilan impressionnant, marqué par le retour – après quinze ans de chaos – de la paix et de la prospérité en Ouganda, martyrisé par la dictature sanglante du maréchal Idi Amin Dada (1971-1979), puis par les atrocités du régime du président Milton Obote (1980-1985) durant la guerre civile qui s'achèvera en janvier 1986 avec la prise de Kampala par l'Armée de résistance nationale (NRA) de Yoweri Museveni.

Avec des forces militaires qu'il a su discipliner, il a ramené l'ordre dans un pays écumé par six différents mouvements armés. Grand seigneur et fin politicien, il a progressivement convaincu la quasi-totalité des opposants de rentrer chez eux. En libéralisant l'économie, il a séduit les donateurs qui accordent, bon an mal an, 800 millions de dollars d'assistance à l'Ouganda. Et le retour des *« Asians »* – cette industrieuse communauté indienne, installée sous la colonisation britannique, puis expulsée en 1972 par Idi Amin – a contribué à l'amélioration : le pays dispose de six mois de réserves en devises, les impôts collectés atteignent **10 % du PIB et l'inflation est limitée entre 6 % et 8 %.**

Pourtant, au moment de légitimer son pouvoir par le suffrage universel, une « première » depuis l'indépendance en 1962, le président Museveni, cinquante et un ans, paraît nerveux, lui qui a déjà retardé cette échéance à plusieurs reprises. Ses tentatives d'intimidation de ses adversaires, l'exploitation grossière des affres du passé sur ses affiches électorales, montrent que le résultat du scrutin de jeudi 9 mai est loin d'être joué.

Il est vrai que l'opposition a fait bloc en s'unissant derrière Paul Ssemogerere, soixante-quatre ans, politicien respecté d'origine baganda (M. Museveni est de la tribu des Ankolés). La candidature de Mohamed Mayanja, jeune universitaire musulman, que certains disent sortie brusquement de la manche de M. Museveni, fait figure de joker et pourrait bien priver M. Ssemogerere de quelques milliers de voix essentielles, notamment parmi les 10 % de musulmans ougandais.

RISQUE D'ÉCLATEMENT

Dans le Nord, en pays acholi, fief de l'ex-président Obote (toujours exilé en Zambie), où la guérilla n'a jamais désarmé, provoquant la répression des forces régulières, l'opposition représentée par le Congrès du peuple ougandais (UPC) devrait logiquement l'emporter. L'insécurité a empêché toute tentative de développement dans cette région dont les habitants, deux fois plus pauvres que dans le Sud, se sentent laissés pour compte. Les Bagandas reprochent aussi à M. Museveni de trop favoriser l'Ouest (sa région natale) et de ne pas répartir plus équitablement les fruits d'une croissance qui atteint 8 % par an. Enfin, on lui fait grief de n'avoir pas tenu, en échange d'un soutien, sa promesse de restaurer le royaume du Bouganda (dans le cadre du fédéralisme). Le roi Mutebi, revenu sur le trône, *mais pour un pouvoir seulement* culturel, reste prudemment en retrait de la campagne.

Guérilla chrétienne

Embuscades, pistes minées, pillages : *depuis quelques mois,* les maquisards du Front de la rive ouest du Nil, regroupant des partisans d'Idi Amin Dada, et surtout ceux de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), ont intensifié leurs opérations dans le Nord. La LRA a déclaré une trêve durant la campagne électorale, mais le harcèlement des « chrétiens intégristes » pourrait reprendre rapidement. L'armée fait état d'atrocités commises contre les civils par les rebelles, mais ceux-ci opèrent assez facilement, ce qui laisse supposer un certain soutien populaire. Les militaires semblent d'autant moins capables de neutraliser les rebelles que ces derniers sont armés et entraînés par le régime soudanais, irrité du soutien apporté par Kampala aux séparatistes dans le sud du Soudan. Paul Ssemogerere, soutenu par la puissante Eglise catholique, a promis d'engager le dialogue avec la rébellion ougandaise s'il est élu.

Les donateurs s'inquiètent et espèrent *« une victoire raisonnable du président sortant, quelque chose comme 60 %, sans trop de fraudes »*, difficile à contester, qui le donnerait favori pour les législatives de juin prochain. *« Milton Obote est un excellent épouvantail »*, reconnaît un diplomate, admiratif de la manière dont M. Museveni tente de saboter les chances de l'opposition en ravivant les craintes des Bagandas de voir revenir cet homme qui a aboli leur royaume en 1966 et qui a fait assassiner des centaines de milliers de Bagandas, dans le « triangle de Luwero » d'où M. Museveni lançait sa guérilla. Des affiches montrent un amoncellement de crânes, ceux des *« martyrs »* bagandas, avec ce commentaire : *« Réfléchissez. Votre vote pourrait ramener cela. »*

Le vote baganda (près de 30 % des 8,5 millions d'électeurs) reste la principale inconnue de ce scrutin, alors que l'on sait déjà que le Nord et la moitié de l'Est sont acquis à l'opposition, l'Ouest soutenant M. Museveni. Le résultat s'annonce serré mais le bénéfice de la machine étatique pourrait bien faire la différence en faveur du président sortant. Le déséquilibre des moyens était flagrant, en début de semaine sur l'ancien aéroport de Kololo, à Kampala, où les deux candidats ont, l'un après l'autre, rassemblé leurs partisans. Les milieux diplomatiques estiment que le processus est suffisamment bien contrôlé pour éviter les fraudes, mais redoutent que, le jour du scrutin, le moindre incident puisse dégénérer, tant les deux camps se sont mobilisés.

S'il gagne, M. Ssemogerere veut amender la nouvelle Constitution pour réintroduire le multipartisme, rejeté par la dernière assemblée constituante, dominée par les pro-Museveni. Mais son éventuelle victoire est lourde d'incertitudes, notamment parce que l'alliance tactique de deux mouvements historiques rivaux risque d'éclater rapidement et que l'armée, dont les principaux commandants sont, comme le chef de l'Etat, originaires de l'Ouest, n'est pas considérée comme légaliste.

En revanche, la victoire probable de M. Museveni garantirait la stabilité du pays avec, pour seuls dangers, la frustration des fiefs, défavorisés, de l'opposition et une possible aggravation de la corruption que, jusqu'à présent, M. Museveni a su maintenir à un niveau acceptable pour les donateurs.

Jean Hélène

Seule une partie du tiers-monde profite de la mondialisation des échanges

SEULE UNE PARTIE des pays en *développement s'intègrent dans* l'« économie-monde » et pourra le faire encore plus au cours de la décennie à venir grâce à la croissance du commerce international. Mais l'écart risque de se creuser avec le reste du tiers-monde et, en tout cas, il faudra que les pays riches coopèrent : les *Perspectives économiques globales* publiées par la Banque mondiale, mardi 7 mai, confirment ainsi les analyses récentes de la Cnuced (*Le Monde* du 17 avril).

L'avenir du tiers-monde, à moyen terme, semble, selon les projections de la Banque, se présenter sous de bons auspices : un *« boom »* continu du commerce mondial, progressant de 6,3 % par an en moyenne jusqu'en 2005, notamment par suite des accords de la *« ronde de l'Uruguay »*, des taux d'intérêt plus bas, des prix de l'énergie stables, une croissance économique accélérée dans les pays en développement (5,3 % par an), modérée mais régulière dans les pays industrialisés, grâce aux politiques de rigueur.

Déjà, au cours de la dernière décennie, le tiers-monde, pris globalement, a autant profité de l'accélération du commerce mondial que les pays industrialisés, et il a augmenté sa part de l'investissement direct étranger. Mais les bénéfices de cette intégration ont été fort inégalement répartis : dix pays seulement ont vu la part du commerce extérieur dans leur PIB augmenter sensiblement ; dix-sept n'ont connu que des augmentations légères, et quarante-quatre ont vu diminuer la part de ces échanges. La moitié des pays en développement n'ont pratiquement pas reçu d'investissements directs.

INÉGALITÉS PERSISTANTES

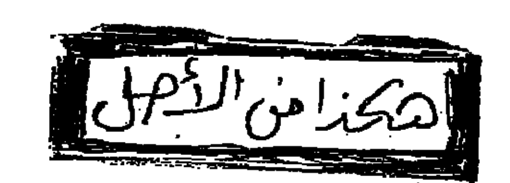
Ces *inégalités risquent de subsister*, notamment au détriment des plus pauvres, en raison de la réapparition ou de la persistance de mécanismes de défense des pays industrialisés, de l'insuffisance des infrastructures, des coûts de transport, particulièrement élevés en Afrique, et de la restriction de l'aide publique aux pays à faible revenu.

Néanmoins certains pays peuvent, selon les économistes de la Banque mondiale, accélérer leur intégration dans l'économie mondiale, en poursuivant ou en accentuant la libéralisation du commerce extérieur et des investissements étrangers. L'Asie du Sud pourrait notamment tirer profit d'une nouvelle réduction de ses tarifs douaniers. En effet, outre l'Extrême-*Orient, le Chili, l'Argentine et le* Mexique, la Turquie, le Maroc, le Ghana ou l'île Maurice, qui ont mis en œuvre des politiques de stabilisation économique et opéré des réformes structurelles, ont réussi au cours de la dernière décennie une *« intégration rapide »* allant de pair avec la croissance de la richesse nationale.

D'autre part, selon la Banque, les pays producteurs de matières premières, qui ont jusqu'ici été parmi les plus *« lents »* à s'intégrer dans l'économie mondiale, ne sont pas *condamnés à la dépendance et à la* stagnation, en dépit des idées reçues. *Les dernières années, certains* – Chili, Malaisie, Indonésie, Maroc, Mexique, Philippines, Thaïlande ou Turquie – ont pu, en effet, dépasser le taux de croissance du PIB par habitant des pays exportateurs de produits manufacturés. A cela, deux raisons majeures : une diversification de leur production (par exemple, vers les fruits et légumes, les fleurs ou l'aquaculture) et un gros effort de productivité, facilité par les privatisations (qui ont notamment permis d'attirer technologies et capitaux étrangers) comme pour les mines d'or du Ghana, les plantations de thé au Sri Lanka, l'huile de palme en Malaisie. C'est le moyen de surmonter la baisse tendancielle des prix et leurs inévitables fluctuations.

Toutefois, pour accélérer l'intégration des pays en développement, il faut encore que les pays industrialisés acceptent de coopérer en abaissant leurs protections commerciales.

Guy Herzlich



Le Tribunal pénal international veut ouvrir quatre nouveaux procès avant la fin de l'année

Le Serbe de Bosnie Dusko Tadic comparaît à La Haye pour crimes contre l'humanité

Le premier procès pour crimes contre l'humanité, depuis le procès de Nuremberg en 1945, s'est ouvert mardi 7 mai à *La Haye*, devant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPI), contre un Serbe de Bosnie, Dusan « Dusko » Tadic. Selon le président du TPI, Antonio Cassese, quatre autres procès devraient s'ouvrir d'ici à la fin de l'année, dont les accusations publiques de Radovan Karadzic et Ratko Mladic.

LA HAYE
de notre correspondant

Ramassé sur lui-même, vêtu d'un costume sombre, se mordant nerveusement la lèvre inférieure tout en se balançant d'avant en arrière sur un siège : ainsi est apparu Dusko Tadic au premier jour de son procès. Assisté de quatre avocats, il a fait face à ses trois juges et à l'accusation. Scruté par la cinquantaine de journalistes – sur les trois cent cinquante présents – autorisés par loterie à siéger dans les tribunes au côté de la centaine de diplomates et de juristes, l'ancien cafetier et professeur de karaté de Kozarac, un village de la région de Prijedor, a écouté avec attention l'allocution d'ouverture de l'accusation.

Pendant plus de deux heures, le substitut du procureur, Grant Niemann, a expliqué comment Dusko Tadic, *« qui semblait bien s'entendre avec la population musulmane »*, a petit à petit *« adopté une position de plus en plus pro-nationalistes serbes »* avant de servir *« d'informateur des troupes serbes assiégeant son village, désignant à l'aide de fusées éclairantes les cibles à bombarder lors du pilonnage. En conséquence, Dusko Tadic est devenu un personnage important de la communauté serbe »*. Puis l'accusation a déroulé la trentaine de chefs d'inculpation, rappelant que *« plusieurs milliers de citoyens non serbes de la région ont été déportés dans les camps d'Omarska, Keraterm et Trnopolje »*.

TÉMOIN EFFRAYÉ

Grant Niemann a insisté sur le zèle de Tadic à tuer et à torturer les prisonniers musulmans. Dusko Tadic serait personnellement responsable de la mort de treize personnes, et il aurait participé à l'assassinat de civils chassés de leurs maisons, dont des enfants et des vieillards. Selon l'accusation, il serait également coupable de sévices sexuels à l'encontre de détenus des camps qu'il « visitait », doté de pouvoirs spéciaux pour les interrogatoires (l'inculpation de viol été abandonnée, compte tenu du désistement de l'unique témoin, effrayée de déposer, malgré des promesses d'anonymat).

Prenant la parole dans l'après-midi, la défense s'est bien gardée de nier ces événements. Mais M[e] Wladimiroff a plaidé l'erreur sur la personne. L'avocat néerlandais a concédé que sa tâche serait ardue, d'autant, affirme-t-il, que la récolte d'informations à décharge n'a pas été facilitée par les autorités serbes de Bosnie. La défense présentera trente-six témoins, dont quatorze, qui refusent le déplacement à La Haye par peur d'être arrêtés, devraient déposer à distance, grâce à une retransmission par satellite. Les défenseurs de Tadic expliquent qu'on *« lui impute des crimes commis par d'autres*, et [que] *l'accusé a des alibis*, [que] *les témoins à charge sont trop traumatisés pour se souvenir avec précision des faits et de leurs auteurs*, [que] *l'accusé a passé sa vie dans une communauté majoritairement musulmane et* [qu'] *il y comptait de nombreux amis »*.

Selon le président du TPI, Antonio Cassese, présent dans les tribunes publiques, *« quatre procès »* devraient occuper le tribunal *« d'ici à la fin de l'année »*. A l'affaire Tadic pourrait succéder le procès de Blaskic, officier de l'armée croate, et celui de Zdravko Mucic, dirigeant bosniaque d'un camp de prisonniers serbes, tous les deux entre les mains du tribunal, ainsi qu'une audience publique concernant les inculpations de Radovan Karadzic et Ratko Mladic. Se posera alors un problème logistique au TPI, qui dispose de deux chambres, mais d'une seule et unique salle d'audience. *« Il faudra siéger en alternance »*, reconnaît le juge italien, ce qui compliquerait la bonne marche des procès. La solution serait de construire une deuxième salle, mais le budget octroyé par l'ONU – *40 millions de dollars* – ne permet aucune dépense supplémentaire. A moins que la résonance du procès Tadic ne convainque le siège new-yorkais de faire preuve de plus de générosité.

Alain Franco

L'UE met un frein à ses relations avec Cuba

BRUXELLES. Les relations entre les Quinze et Cuba ont subi un coup de froid, *mardi 7 mai*, avec l'annonce par la Commission européenne qu'elle ne présenterait pas, d'ici à juin, aux Etats membres de l'UE, de mandat de négociation pour la conclusion d'un accord de coopération avec La Havane. *« Les pas que l'on attendait de la partie cubaine n'ont pas été faits »*, a précisé un porte-parole de la Commission, en faisant notamment allusion aux droits de l'homme. – *(AFP.)*

Tirs de roquettes sur un marché tchétchène

MOSCOU. Des tirs de roquettes ont fait, mardi 7 mai, au moins six morts (dont trois enfants) et trente blessés parmis les civils de localités tchétchènes, jusque-là considérées comme anti-indépendantistes. Cinq hélicoptères russes ont visé un grand marché en plein air à Ourous-Martan, au sud-ouest de Grozny, puis un village voisin. Le commandement militaire russe local a affirmé que ses forces n'étaient pas responsables. Il a, par contre, revendiqué la *« prise »* le même jour des villages de Goïskoe et Komsomolskoe, vides d'habitants mais bombardés depuis près de deux mois. – *(Corresp.)*

EUROPE

■ **RUSSIE : M. Eltsine s'est porté *« garant d'élections justes et libres »*** au cours d'une conversation téléphonique avec M. Clinton, a indiqué la Maison Blanche, mardi 7 mai. Le premier tour de l'élection présidentielle en Russie est prévu le 16 juin. – *(AFP.)*

■ **SLOVAQUIE : une grenade a explosé** près du domicile de Béla Bugar, le dirigeant du Parti chrétien-démocrate hongrois, a rapporté, *lundi 6 mai*, la presse slovaque. M. Bugar a indiqué que cet incident, qui s'est déroulé samedi, était lié, selon lui, au rapport qu'il compte présenter au Parlement sur les réseaux du crime organisé. – *(AP.)*

DIPLOMATIE

■ **FRANCE-ALLEMAGNE : Jacques Chirac se rendra,** vendredi 10 mai, à Bonn, pour un dîner avec le chancelier Kohl. Les deux hommes auront à cette occasion des entretiens *« informels »* dont on ne précise pas les thèmes à l'Elysée.

■ **UEO : l'Allemagne a relancé l'idée d'une charte Europe-Russie** en matière de sécurité lors d'une réunion ministérielle de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), mardi 7 mai à Birmingham. D'une part, il faut *« proposer à la Russie un partenariat de sécurité avec l'OTAN »* et, d'autre part, élaborer *« un partenariat politique et économique »* entre Moscou et l'Union européenne, a déclaré le ministre allemand des affaires étrangères, reprenant une idée défendue par les dirigeants français.

ASIE

■ **PAKISTAN : un attentat à la bombe dans un autobus,** en route de Lahore vers le centre textile de Faisalabad, a fait au moins 7 morts et 40 blessés, mercredi 8 mai. Le Pakistan a connu une demi-douzaine d'actions de ce type depuis six mois. Le gouvernement a imputé la plupart de ces actes de violence aux services secrets indiens. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **ALGÉRIE : une prise d'otages à Alger s'est achevée,** mardi 7 mai, par la mort du commando de 16 islamistes spécialisés dans l'assassinat de personnalités, selon les autorités. Un policier et un otage ont aussi été tués dans l'assaut donné par les troupes d'élite. – *(AFP.)*

PROCHE ORIENT

■ **LIBAN : la première réunion du groupe de surveillance,** prévu par l'accord de cessez-le-feu au Liban, devrait se réunir vendredi 10 mai, à Washington, a annoncé, mardi 7 mai, le ministre libanais des affaires étrangères. Ce groupe est constitué des Etats-Unis, de la France, d'Israël, du Liban, et de la Syrie. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ **DÉVELOPPEMENT : les pays riches de l'OCDE ont présenté,** mardi 7 mai, au cours d'une réunion du Comité d'aide au développement (CAD), six objectifs d'aide aux pays pauvres d'ici à 2015, *« de façon à inverser la tendance à la marginalisation des plus pauvres »* : réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans une pauvreté extrême (moins de 5 francs/jour) ; donner à tous l'accès à l'école primaire ; progresser vers l'égalité des sexes en éliminant la discrimination dans l'éducation primaire et secondaire ; réduire des deux tiers la mortalité des enfants de moins de cinq ans et des trois quarts la mortalité des femmes à la veille d'accoucher ; *fournir à tous les soins* indispensables selon l'âge ; promouvoir un développement régulier dans tous les pays. Le même jour, le CAD a annoncé que, selon ses premières estimations, l'aide financière des pays riches vers les pays pauvres aurait baissé de 5 % à 10 % en 1995, après une diminution de 8 % en termes réels en 1994. – *(AFP.)*

Trois généraux espagnols inculpés dans l'affaire des GAL

MADRID
de notre correspondant

Trois généraux de la Guardia civil ont été inculpés, *mardi 7 mai, par le juge Baltasar Garzon qui poursuit* son enquête sur les GAL (groupes antiterroristes de libération). Ces trois hommes, José Antonio Saenz de Santa Maria qui fut directeur général de 1983 à 1986, Enrique Rodriguez Galindo, ancien chef de la caserne Intxaurrondo à San Sebastian et Andrés Cassinello, ancien chef-d'état major de la Guardia civil ne sont accusés d'aucun délit précis pour le moment. Selon l'ordonnance du juge Garzon, il existe simplement des indices *« qui ne sont pas invraisemblables »* d'appartenance ou de collaboration à bande armée dans le dossier d'assassinats de quatre militants présumés de l'ETA, le mouvement séparatiste basque. Il s'agit des meurtres de Ramon Onaederra commis à Bayonne le 19 décembre 1983, de Vicente Perurena et Angel Gurmindo, le 8 février 1984 à Hendaye et de l'attentat perpétré, le 18 *novembre* 1984 à *Biriatou, contre* les frères Christian et Claude Olaskoaga au cours duquel le premier trouva la mort.

La responsabilité de ces trois généraux serait engagée pour avoir couvert ou refusé de dénoncer les activités de ce que l'on appelle le « GAL vert » (couleur de l'uniforme de la Guardia civil) alors que le bleu était celui formé au sein de la police et que le marron relevait de l'armée. La caserne Intxaurrondo et son responsable Enrique Rodriguez Galindo, promu général l'été dernier, sont soupçonnés être à l'origine de certaines des actions menées en territoire français pour liquider des dirigeants de l'ETA.

Une petite unité aurait même été formée à cet effet à laquelle auraient appartenu notamment deux anciens gardes civils, Enrique Dorado et Felipe Bayo, directement visés pour l'enlèvement puis l'assassinat le 16 octobre 1983 de deux militants basques, José Ignacio Lasa et José Antonio Zabala. Leurs restes, découverts dans la chaux vive un an plus tard, ne furent identifiés que l'an dernier et le dossier a été rouvert. Mardi, à la télévision, Felipe Bayo a nié sa participation à ce double meurtre ainsi que celle de la Guardia civil dans cette *« sale guerre »*, mais il a estimé que, si *« au lieu de 27 personnes, les GAL en avaient assassiné 270, l'ETA ne continuerait pas à tuer et à séquestrer »*. Ce nouveau rebondissement dans le dossier des GAL survient une *semaine après la décision du juge Eduardo Moner, du* Tribunal suprême, de ne pas poursuivre Felipe Gonzalez, ancien président du gouvernement ainsi que Narcis Serra, ex vice-président, et José Maria Benegas, secrétaire des relations politiques du Parti socialiste, en raison du peu de substance et de *« vraisemblance »* dans les accusations lancées contre eux essentiellement par Ricardo Garcia Damborenea, ancien dirigeant socialiste au Pays basque.

NOUVELLES RÉVÉLATIONS

Cette ordonnance du juge Moner, en date du 30 avril, est sans doute à l'origine des nouvelles révélations effectuées dans cette affaire par Luis Roldan, ancien directeur général de la Guardia civil, aujourd'hui emprisonné pour avoir utilisé ses fonctions pour s'enrichir *frauduleusement*.

Luis Roldan a décidé de dire tout ce qu'il savait sur les GAL. Aussi bien devant le juge Garzon que devant son homologue Javier Gomez de Liano, chargé de l'affaire Lasa et Zabala. Il a formulé un certain nombre d'allégations contre l'ancien ministre de l'intérieur, José Luis Corcuera, et l'ancien secrétaire d'État à la sécurité, Rafael Vera : ni plus ni moins d'avoir fait envoyer des lettres piégées à des sympathisants de la cause basque (l'une d'entre elle a d'ailleurs causé la mort d'un facteur) et d'avoir projeté de faire disparaître Enrique Dorado et Felipe Bayo parce qu'ils en savaient trop sur ce qui s'était passé à la caserne Intxaurrondo.

Pour le moment, on ignore si ces mises en cause sont corroborées par des preuves sérieuses mais le juge Gomez de Liano a décidé d'entendre MM. Corcuera et Vera *dans les jours qui viennent. Des documents saisis* dans la cellule de l'ancien responsable des services actifs du Cesid (Centre supérieur d'information de la défense), Juan Alberto Perote – impliqué dans le scandale des écoutes téléphoniques – serviraient de bases à ce nouveau remue-ménage.

Michel Bôle-Richard

Londres et Moscou tentent de résoudre l'affaire d'espionnage qui les oppose

LONDRES
de notre correspondant

D'intenses négociations entre Londres et Moscou se sont poursuivies toute la journée, mardi 7 mai, pour tenter de résoudre la crise suscitée par l'arrestation d'un Russe accusé d'espionnage au profit de la Grande-Bretagne (*Le Monde* du 8 mai). Les deux capitales cherchent manifestement à limiter les conséquences sur les relations anglo-russes de cette affaire, qui a révélé des divergences à Moscou entre les services de contre-espionnage (le FSB, ex-KGB), partisans de l'expulsion de neuf diplomates, et le ministère des affaires étrangères, qui veut éviter une détérioration de ses liens avec Londres.

Ainsi les neuf expulsions n'ont pas encore eu lieu. L'ambassadeur britannique a été reçu par le chef de la diplomatie russe, Evgueni Primakov. Un porte-parole du ministère des affaires étrangères russe a refusé de confirmer le nombre de diplomates impliqués et estimé qu'il fallait éviter à tout prix de prendre *« des décisions inutilement hâtives et émotionnelles »*.

DE NOMBREUSES CRISES

De son côté, Malcolm Rifkind, le ministre britannique des affaires étrangères, a prévenu que toute expulsion par Moscou serait immédiatement suivie par celle de diplomates russes basés à Londres. Mais il a évité la surenchère. Ainsi, une cérémonie militaire anglo-russe a eu lieu comme prévu mardi à Moscou, où les Britanniques contribuent au recyclage d'anciens officiers soviétiques rendus à la vie civile.

Cette affaire d'espionnage est la plus grave entre les deux pays depuis la fin de la guerre froide. La guerre des services spéciaux entre Britanniques et Soviétiques est riche en crises spectaculaires, de la défection de Burgess, McLean et Philby, recrutés par le KGB, à celle du Soviétique Oleg Gordievsky. L'URSS, et maintenant la Russie, reste la cible principale du MI6 britannique, tandis que le KGB accordait une importance particulière à son poste à Londres. En 1989, onze diplomates britanniques avaient été expulsés par les Russes et Londres avait répliqué de même. D'autres expulsions et représailles ont eu lieu en 1994 et 1995, et un homme d'affaires anglais a été prié de quitter Moscou en février.

Patrice de Beer

Le dossier de la « vache folle » menace de dégénérer en une crise européenne

OTRANTE (Pouilles)
de notre envoyé spécial

Les Quinze parviendont-ils à éviter que la crise de la « vache folle » ne se transforme en crise européenne aux conséquences imprévisibles ? Alors que l'encre des accords conclus le 30 avril à Luxembourg par les ministres de l'agriculture, prévoyant sa gestion concertée, est à peine sèche, des rumeurs venant de Londres évoquent la possibilité d'une *« politique de la chaise vide »* ou, variante à peine plus aimable, le blocage par la Grande-Bretagne de la Conférence intergouvernementale (CIG) lancée fin mars pour réformer les institutions de l'Union européenne.

Réunis mardi à Otrante, au sud de l'Italie, les ministres de l'agriculture paraissaient comme paralysés, incapables de confirmer leur accord de la semaine précédente. Mais incapables aussi, comme si la situation leur échappait pour être désormais traitée à un niveau exclusivement politique, de constater que l'arrangement de Luxembourg était dépassé. Les Quinze dissimulaient leur impuissance en expliquant, sans s'en convaincre eux-mêmes, que le dossier n'était pas inscrit à leur ordre du jour. S'agissant d'une session informelle, n'étaient-ils pas là pour jouir de l'accueil chaleureux d'une province lointaine applaudissant encore aux bienfaits de la construction européenne et, accessoirement, pour délibérer, conformément à leur programme officiel, des précautions à prendre avant de conclure des accords de libre-échange avec des pays comme l'Argentine ou le Brésil !

Dans ce climat irréel, une tension grandissante était perceptible, chacun se demandant quand et où l'orage éclaterait.

Douglas Hogg, le ministre britannique, paraissait à ses collègues mal à l'aise, silencieux, comme résigné à une issue conflictuelle qu'il n'approuvait guère. *« Attendons de voir la suite »*, a-t-il laissé tomber, sibyllin, à l'issue de la rencontre. La préoccupation quasi unique de Londres est d'obtenir l'assurance que l'embargo décrété par les institutions de l'Union contre les exportations de viande bovine et de produits dérivés (gélatines, suifs, notamment) sera bientôt levé. Les conclusions du Conseil de Luxembourg indiquaient que les mesures déjà prises ou à prendre, au premier rang desquelles le programme d'abattage des bovins britanniques, constituaient *« le début d'un processus qui devrait permettre la levée progressive de l'interdiction d'exportation, étape par étape »*. Mais le soulagement avec lequel les Britanniques avaient accueilli le message s'est vite évanoui, dès lors qu'ils ont compris que leurs partenaires *n'étaient pas disposés* à fixer un calendrier et hésitaient à lancer le processus en supprimant le cordon sanitaire appliqué à des matières premières industrielles telle la gélatine.

Acceptant à la rigueur de faire preuve de patience, le cabinet britannique, ou du moins sa partie inspirée par les « eurosceptiques » du Parti conservateur, refuse apparemment la perspective que le sort de la filière bovine nationale soit ainsi complètement lié au bon vouloir des institutions abhorrées de Bruxelles. Plutôt la rupture et le chaos qu'un renoncement humiliant, semblent vouloir indiquer les gesticulations agressives des troupes de John Major.

La réunion blanche d'Otrante n'a donc rien réglé, mais chacun comprend que l'actuelle situation de *« ni guerre ni paix »* ne peut se prolonger. Peut-on envisager des concessions des partenaires de Londres pour éviter une crise politique grave, alors que la CIG et la marche vers l'Union monétaire, surveillée de près par les marchés, ont besoin d'une ambiance apaisée ?

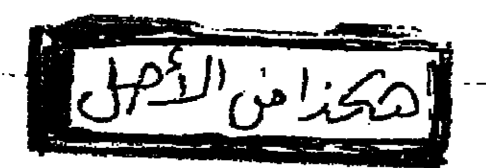
L'affaire s'écarte des canons habituels de la gestion des crises. *« Il y a là un problème d'opinion publique : on ne peut pas prendre le risque, en cas de levée prématurée de l'embargo, d'un rejet total par les consommateurs »*, fait valoir Philippe Vasseur, le ministre français. Les Allemands paraissent encore plus déterminés. Jochen Borchert, leur représentant, a exclu la suppression rapide de l'interdiction d'exporter des gélatines que réclament les Anglais.

Le débat va se cristalliser maintenant sur ce dernier point. Franz Fischler, le commissaire européen, s'efforçant lui aussi d'éviter que la crise ne dégénère, va recommander au collège de lever l'interdiction sur les gélatines. A condition que les industriels britanniques donnent des garanties et que des assurances soient fournies par Londres sur la mise en oeuvre de son programme d'abattage. Si cette proposition n'aboutit pas, les ministres de l'agriculture retrouveront le dossier lors de leur prochain rendez-vous, les 20 et 21 mai. Mais le cabinet britannique acceptera-t-il de se soumettre à de telles procédures aussi lentes qu'aléatoires ?

Philippe Lemaître

En France, des révélations du « Canard enchaîné »

En France, des bovins dont les carcasses auraient dû être détruites dans le cadre des mesures de prévention contre l'épidémie de « vache folle » ont quand même fini sur les étals de boucher, affirme *Le Canard enchaîné* dans son édition du 8 mai. L'hebdomadaire satirique, qui s'appuie sur une note d'information ministérielle reçue par certains vétérinaires, relève que la méthode radicale n'a été appliquée qu'à partir de mai 1994. Pour cinq des seize troupeaux abattus entre 1991 et 1995, les bêtes d'apparence saine n'ont pas été incinérées, mais traitées *« comme en Grande-Bretagne »*, c'est-à-dire vendues après élimination des viscères et du système nerveux.



COMMÉMORATION Le dixième anniversaire de la mort de Gaston Defferre, ancien maire de Marseille et ancien ministre, le 7 mai 1986, a été célébré, dans sa ville, par le nouveau maire, Jean-Claude Gaudin (UDF-PR), ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration, et surtout par le Parti socialiste, dont les militants ont participé à un grand « banquet républicain » en présence de Lionel Jospin et de Laurent Fabius. ● PRÈS D'UN AN après son élection à la mairie de Marseille, M. Gaudin, qui cumule ses fonctions municipales et gouvernementales avec la présidence du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, cherche à asseoir son autorité par la constitution de réseaux comparables à ceux qu'avait organisés Gaston Defferre. ● LA RÉNOVATION URBAINE et la relance de l'économie sont les dossiers prioritaires de M. Gaudin.

Jean-Claude Gaudin gère Marseille en disciple de Gaston Defferre

Le maire de la deuxième ville de France, entré en politique il y a trente ans parmi les alliés centristes de l'ancien « patron » du Vieux-Port, s'inspire de ses méthodes pour tenter de contrôler à son tour une cité économiquement affaiblie et inquiète pour son avenir

MARSEILLE
de notre correspondant

En mai 1986, sur le Vieux Port, le chapeau de Gaston Defferre, posé sur un cercueil, symbolise la disparition du « vieux lion ». Il marque surtout l'absence de successeur politique désigné. Dix ans plus tard, le feutre, emblème de l'héritage politique de Gaston Defferre, semble entre les mains de Jean-Claude Gaudin, qui fut son rival.

Depuis juin 1995, le nouveau maire (UDF-PR) savoure sa fierté d'avoir fait basculer Marseille à droite, après quarante-deux ans de socialisme. Son rêve d'occuper le fauteuil de Gaston Defferre est exaucé. Malgré des combats politiques à couteaux tirés, M. Gaudin exprime toujours une certaine fascination pour l'ancien maire socialiste de Marseille, dont une photo est accrochée au mur, à côté de celle de Jacques Chirac. Deux tableaux de Griffoni ont retrouvé la place qu'ils occupaient au temps de Gaston Defferre. *« On l'aimait ou on le détestait*, dit M. Gaudin, *quelquefois les deux en même temps. C'était peut-être mon cas. »*

Marseille célèbre les dix ans de la mort de Gaston Defferre, mais, dans le même temps, c'est un autre bilan qui occupe les esprits, celui de l'équipe municipale en place depuis bientôt une année. *Qu'a fait* M. Gaudin depuis son accession à la mairie ? Dans l'opposition, Lucien Weygand, président (PS) du conseil général des Bouches-du-Rhône, son adversaire aux municipales de juin 1995, dénonce *« une politique d'effets d'annonce »*. *« Je suis inquiet*, affirme-t-il, *car il n'y a pas de politique municipale clairement affichée. Or, la tension sociale est grande à Marseille. Je redoute l'explosion. »* Les socialistes promettent qu'ils tireront en septembre le bilan de la nouvelle municipalité.

« Il n'y a pas le feu. Les Marseillais jugeront en 2001, ce sera l'onction ou la sanction. » A la critique d'immobilisme adressée avec de plus en plus de vigueur, Claude Bertrand, le très influent directeur de cabinet du *maire, oppose la vertu cardinale de* M. Gaudin : la patience. Libéré jusqu'à la fin de son mandat d'échéances électorales, sauf une sénatoriale, Jean-Claude Gaudin veut prendre son temps.

Les onze mois qui se sont écoulés *depuis que le « ticket UDF-RPR »* a ravi la deuxième ville de France à la gauche ont été occupés par l'approche des dossiers. Une étape *« pas très visible »*, convient-on à la mairie, pour ajouter : *« Les projets se mettent tranquillement en place. » Les plus proches collaborateurs de* M. Gaudin se sont peu à peu installés aux postes de commande de la lourde machine municipale : 12 700 employés recrutés par Gaston Defferre et Robert Vigouroux, dont bon nombre de cadres et de *chefs de service acquis* à la gauche. En accueillant sur ses listes François Moscato, ancien secrétaire général du très influent syndicat des fonctionnaires municipaux Force ouvrière, *aujourd'hui adjoint au* patrimoine communal, M. Gaudin a accaparé l'un des leviers du pouvoir municipal forgé par Gaston Defferre.



« COURSE DE FOND »

Le mimétisme entre les deux hommes se lit dans l'art du contact avec les électeurs. *« On n'a pas d'argent pour récompenser les agents municipaux, alors Jean-Claude Gaudin n'hésitera pas à arrêter sa voiture derrière une benne pour serrer la main des éboueurs »*, dit l'un de ses collaborateurs. Au cabinet du maire, un bureau des interventions, séparé des autres services, gère l'ensemble des demandes d'emploi ou de logement. Le maire s'est engagé à ne pas réduire les effectifs municipaux et, *chaque année*, la ville offre donc quatre cents postes, du fait des départs en retraite. *« Hormis les emplois par concours, on rentre à la Ville de Marseille aujourd'hui comme avant, sur recommandation politique »*, explique un représentant syndical.

De la même couleur politique que la majorité municipale, Monique Gallician, élue tout récemment présidente de la Confédération des *comités d'intérêts de quartier*, a reçu un télégramme très chaleureux du maire, marque de l'intérêt porté à ce réseau d'associations de quartier qui maille la ville et que Gaston Defferre avait conçu comme relais de son action municipale.

De là à conclure que M. Gaudin a le souci d'établir un système politique bâti sur le modèle defferriste, il n'y a qu'un pas. M. Weygand a clairement l'impression que le maire de Marseille – il ne l'appelle que par son prénom – *« s'inspire de la manière dont Gaston Defferre avait organisé les marches du pouvoir municipal »*, mais les temps ont changé. M. Bertrand sourit, bien qu'irrité de cette comparaison permanente entre les deux hommes. *« On s'ancre dans Marseille simplement en travaillant avec une vision moderne et dépoussiérée de l'action politique*, assure-t-il. *Nous ne voulons pas répliquer le système defferriste vide de sens, car nous l'avons combattu durant si longtemps. »*

Le budget de la ville ne lui laissant *qu'une faible marge de manœuvre*, M. Gaudin compte sur ses fonctions à la tête de la région et du ministère de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration pour soutenir son action municipale. *« Avec ces trois casquettes, c'est le jackpot pour Marseille. A part Alain Juppé*, indique l'un de ses collaborateurs, *Jean-Claude Gaudin est le maire de France qui a le plus de moyens. »* Des moyens de réaliser le grand dessein que ses opposants ne discernent pas encore : le réaménagement urbanistique de la ville à travers « Euroméditerranée » et le grand projet urbain sur les quartiers nord, déshérités.

Avec le sentiment que le temps joue en sa faveur, M. Gaudin cingle donc vers 2001 en préférant *« la course de fond à un sprint furieux »*. Il veille à maintenir l'union avec le RPR, et l'entente avec son premier adjoint, Renaud Muselier, apparaît cordiale. *« Gaudin et moi*, explique le jeune député RPR, *on se dit tout. Même s'il y a entre nous les divergences normales entre des gens qui travaillent ensemble. En vain certains essaient de nous critiquer. »* L'union tient bon ; à l'UDF comme au RPR, on la présente comme le meilleur *« garde-fou contre le Front national »*.

Luc Leroux

L'anniversaire de la mort de l'ancien maire a été célébré par le PS

MARSEILLE
de notre envoyé spécial

A quoi sert-il de se souvenir que Gaston Defferre a été pendant trente-trois ans, de 1953 à 1986, le grand maire de la deuxième ville de France ? Ou, plutôt, à qui *servent ces gerbes de fleurs au cimetière*, cette exposition de photos et ces heures de discours hagiographiques, mises en scène, mardi 7 mai, à l'hôtel du département, à l'occasion du dixième anniversaire de sa mort ?

Pas aux Marseillais : ils ont assimilé la tâche gigantesque de remise en ordre de Marseille que « Gaston » avait menée à bien au sortir de la guerre. Grâce à lui, ils jouissent d'une réputation autrement convenable qu'entre les deux *guerres, au temps de la municipalité* Sabiani, qui entretenait des rapports adultérins avec la pègre. Les Marseillais ne s'en souviennent plus, et ils ont oublié, aussi, qu'ils doivent à l'ancien maire socialiste cent vingt-cinq mille logements, la *promenade de la Corniche*, la plage du Prado, des égouts par centaines de kilomètres, des hôpitaux, des écoles, le Théâtre de la Criée, le métro, le tunnel du Vieux-Port, celui du Carénage, etc.

En revanche, se souvenir de *« Gaston » sert Jean-Claude Gaudin*, qui a fait basculer Marseille à droite il y a un an. Le nouveau maire peut ainsi mesurer le chemin *parcouru depuis que Gaston Def*ferre lui avait prédit qu'il prendrait sa place. M. Gaudin a réinstallé l'ancien bureau, les tableaux et quelques manies de son glorieux prédécesseur et ennemi. C'est ainsi qu'il exige l'exactitude et le port de la *cravate de tous ses conseillers* municipaux.

Pour l'écrivain Edmonde Charles-Roux-Defferre, veuve de Gaston Defferre, et pour Lucien Weygand (PS), président du conseil général des Bouches du Rhône, *grands ordonnateurs* de l'hommage à la mémoire du maire disparu, il s'agissait à l'évidence de ranimer les braises d'une époque glorieuse où « Gaston » et ses camarades régnaient sans partage. Leurs réseaux contrôlaient tout : *les comités de quartier*, le quotidien *Le Provençal*, le conseil général, le conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur, et, bien sûr, le conseil municipal.

UN URBANISME DÉFICIENT

Célébrer les œuvres de Gaston Defferre, c'est donc rappeler à la droite qu'il lui faut tenir compte des avis des fils spirituels du grand homme. C'est, toutefois, au Parti socialiste convalescent que la nostalgie sied le mieux.

Un « banquet républicain » a rassemblé, mardi, mille cent couverts dressés pour les militants, témoignant que l'époque des luttes *fratricides de la fin du règne de* Gaston Defferre est terminée. Leurs protagonistes étaient tous présents pour entendre que « Gaston » avait été un vrai socialiste et un vrai homme d'Etat, père de l'une des plus belles lois de la *IVe République*, la loi-cadre sur l'émancipation des colonies, et de l'une des plus novatrices de la Ve, la loi sur la décentralisation.

Ils étaient surtout là pour s'entendre dire par les ténors de leur parti – Michel Vauzelle, maire d'Arles, *Laurent Fabius, président* du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, et Lionel Jospin, premier secrétaire du PS –, unis comme jamais, qu'il fallait prendre exemple sur Gaston Defferre. Au soir de sa retentissante défaite aux *élections présidentielles de 1969*, ne disait-il pas : *« La politique, c'est comme la mer, un jour on gagne, un jour on perd. Je repars demain au combat et je gagnerai »* ?

Ce n'est donc pas du côté du monde politique que l'analyse des trente-trois ans de règne de Gaston Defferre débouchera sur l'inévitable clair-obscur d'un bilan. Il faut se tourner vers les intellectuels et les hommes d'entreprise pour rencontrer une certaine distance. L'admiration pour l'homme politique d'exception ne leur fait pas oublier que Gaston Defferre n'avait pas eu de vision urbanistique globale, qu'il s'était contenté de bâtir les espaces vides et qu'il avait fait peu de choses pour s'opposer au dépérissement du cœur de Marseille.

« UN PEU COUPABLES »

Sa méfiance envers les communes avoisinantes, majoritairement communistes, a enfermé la cité phocéenne dans un isolement économique calamiteux lorsque les entreprises ont migré vers Aix, Aubagne ou l'étang de Berre.

« Il faut que nous plaidions un peu coupables, reconnaît Henri Mercier, président du conseil économique et social régional et ancien président de la chambre de commerce et d'industrie. *Nous n'avons pas tiré la sonnette d'alarme autant que nous aurions dû. »* Jean Viard, sociologue au CNRS, estime que Gaston Defferre a réussi à maintenir l'équilibre de sa ville grâce à un PS qui n'a pourtant jamais été le premier parti de Marseille, mais qu'il a allié à la *droite pour contenir le PCF. « Et ça a marché : avec un port ouvert, Marseille a pu supporter les guerres coloniales et reloger les Pieds-Noirs*, explique-t-il. *Defferre a construit des égouts et des écoles, mais la logique de spéculation sur les propriétés de la bourgeoisie locale n'a pas permis d'élaborer de projets urbains. »*

Quant à la construction du port de Fos, à 30 kilomètres de là, ce fut un eldorado et un mirage. *« On a sorti le port de la ville qui en vivait*, déclare M. Viard. *Quelle est la vocation de cette ville, désormais ? Telle est la bonne question que Gaston Defferre ne s'est pas posée. »* Et qui échoit à M. Gaudin, nouveau maire d'un Vieux-Port en quête d'identité.

Alain Faujas

Jacques Chirac a commémoré en Corrèze sa victoire de 1995

C'EST À USSEL, dans son ancienne circonscription électorale, que le chef de l'Etat, accompagné de son épouse, a fêté, mardi 7 mai, le premier anniversaire de son élection à la présidence de la République. Attendu sous la pluie par quelques centaines de militants, M. Chirac leur a fait part de son *« émotion »* de se retrouver *« ici, à l'occasion de cet anniversaire »*. *« J'ai bien l'intention maintenant de venir régulièrement en Corrèze »*, a-t-il ajouté. Bernadette Chirac a confié que le 7 mai 1995 avait été *« le plus grand jour, le plus beau jour de* [sa] *vie »*. Le chef de l'Etat s'est ensuite rendu au domicile du maire d'Ussel, Henri Belcour, sénateur (RPR) de la Corrèze, où il était convié à déjeuner.

■ **TÉLÉCOMMUNICATIONS** : le gouvernement est prêt à accepter plusieurs amendements au projet de loi sur la nouvelle réglementation des télécommunications, dont la discussion générale a débuté à l'Assemblée mardi 7 mai. François Fillon, ministre en charge du dossier, ne devrait pas s'opposer à la modification de la composition de l'autorité de régulation indépendante (*Le Monde* daté du 7 mai). Sa position est plus incertaine sur l'exemption des opérateurs de services mobiles (SFR, filiale de la Générale des eaux et Bouygues Télécom) de la contribution versée à France Télécom pour financer la péréquation géographique.

■ **CONCURRENCE** : le Sénat a entamé, mardi 7 mai, l'examen du projet de loi sur la loyauté des relations commerciales adopté le 30 mars par l'Assemblée nationale. Yves Galland, le ministre délégué aux finances, a affirmé que ce texte, *« qui met fin à certains pratiques abusives »* de la grande distribution, n'entraînera *« aucune hausse des prix »*.

Le dernier combat de celui qui ne voulait pas organiser sa succession

CE SOIR-LÀ, à Louis Philibert, président du conseil général des Bouches-du-Rhône, qui lui apportait son soutien alors qu'il venait de perdre ce qui serait sa dernière bataille, *Gaston Defferre, les traits tirés, avait* murmuré : *« Allez, le combat ne s'arrête jamais. »* Phrase rituelle, que le maire de Marseille utilisait comme une devise, qu'il s'agisse d'affronter ses adversaires du Parti socialiste ou ses ennemis, autrement plus dangereux, de l'OAS. Cette fois, dans la nuit *du 5 au 6 mai 1986, le combat s'arrêta* bel et bien : Gaston Defferre, plusieurs fois ministre mais, surtout, quasi inamovible maire de Marseille depuis la Libération, quitta tragiquement la scène, victime d'une attaque inattendue suivie d'une chute mortelle. Quelques heures à peine après avoir été *vaincu par ses camarades de parti*.

Cela faisait plusieurs années que les socialistes marseillais se déchiraient pour sa succession. D'abord feutrée, la lutte s'était peu à peu intensifiée, aiguisée tant par l'âge du vieux maître – il approchait de ses soixante-seize ans – que par son refus obstiné d'organiser l'avenir. Ni les conseils de François Mitterrand ni les exhortations des dirigeants nationaux du PS n'avaient réussi à l'en faire sortir : *bien qu'il en parlât parfois*, Gaston Defferre ne voulait rien abandonner de ses responsabilités à la tête de la mairie de Marseille, *seule fonction qui lui importât réellement*.

Parmi les socialistes, les camps en présence se sont regroupés : d'un côté Michel Pezet, président du conseil régional et premier secrétaire de la fédération des Bouches-du-Rhône du PS ; de l'autre Philippe Sanmarco, député, conseiller municipal et, surtout, chargé de mission auprès de son maire, c'est-à-dire préposé au nettoyage des écuries d'une ville par trop envahie par *les fausses factures. L'un et l'autre ont, tour* à tour, bénéficié de la faveur de Gaston Defferre, qui s'y entend comme personne lorsqu'il s'agit de rabattre les prétentions de ses collaborateurs. Pour l'heure, c'est M. Pezet qui est l'ennemi, et M. Sanmarco l'allié.

« JE SAIGNE COMME UN BŒUF »

De mémoire de socialiste marseillais, les affrontements sérieux entre camarades ne surviennent jamais qu'à une seule occasion : lorsqu'il s'agit de désigner les candidats aux élections, qu'elles soient locales, nationales ou, même, internes au parti. Pendant long*temps, en lieu et place des militants*, Gaston Defferre a usé d'un pouvoir régalien pour indiquer le bon choix, mais M. Pezet veut désormais faire entendre sa voix de responsable des socialistes locaux.

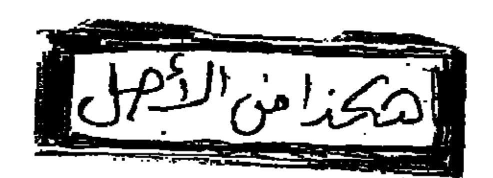
Déjà, le 29 septembre 1985, le congrès de Fos-sur-Mer a dégénéré en pugilat lorsqu'il s'est agi de désigner la nouvelle direction départementale des socialistes. Adossé à un appareil qu'il a eu la patience d'investir étape *après étape, M. Pezet en est sorti vainqueur*, facilement réélu premier secrétaire de la fédération malgré les cris de ses adversaires, *qui l'accusent, non sans raisons*, de dissimuler le chiffre réel des militants. Quelques semaines plus tard, et malgré l'opposition de Gaston Defferre, M. Pezet parvient encore à placer les meilleurs des siens en position d'éligibles sur la liste des candidats aux élections législatives de mars 1986.

Le 5 mai, nouvelle et ultime réunion. Il s'agit, cette fois, de pourvoir au poste de premier secrétaire fédéral, que M. Pezet doit abandonner pour cause de cumul de mandats. *Le sortant a son poulain, Yves Vidal*, tandis que Gaston Defferre pousse Jean-François Picheral, fidèle médecin d'Aix-en-Provence. Les débats dureront cinq heures, dans une atmosphère surchauffée. Au terme de ce marathon, qui voit les protagonistes changer chacun plusieurs fois de position, M. Pezet gagne aux points contre Gaston Defferre, par cent dix-huit voix contre cent neuf. Sans même attendre les résultats du vote, le maire de Marseille, sonné, quitte la salle.

Rentré chez lui, Gaston Defferre téléphone à Edmonde Charles-Roux, son épouse, restée à Paris. *Il est alors 1 heure du matin*. Quarante-cinq minutes plus tard, c'est son médecin qui reçoit un appel : *« J'ai une plaie au cuir chevelu, je saigne comme un bœuf, je n'arrive pas à arrêter l'hémorragie »*, lui annonce le maire, apparemment très calme. Quand, vers 3 h 30, accompagné du chauffeur, le médecin pénètre dans l'appartement de Gaston Defferre, ce dernier, inconscient, est allongé sur le sol, baignant dans une *mare de sang. L'enquête établira que, pris de* malaise, il est tombé, heurtant violemment de la tête un bac de fleurs aux bords acérés.

A 5 h 30, lorsqu'il est emmené à l'hôpital de la Timone, après une tentative de réanimation par les pompiers, Gaston Defferre est cliniquement mort. Il décédera officiellement le 7 mai à 11 h 15.

Georges Marion



CHÔMAGE *Selon un rapport* **confidentiel de la délégation interministérielle à la ville (DIV)** *remis au* **gouvernement – et dont** *Le Monde* *révèle le contenu –, l'institution* *d'environ trente-cinq zones* **franches prévue par le projet de loi** *relatif à l'intégration urbaine de-* **vrait permettre de créer à terme 5 000 à 7 000 emplois. ● LE COÛT** *pour l'Etat de ces territoires défiscalisés s'élèverait à 1,2 milliard de francs pour la première année et* **augmenterait par la suite en proportion du nombre d'emplois créés.** Lors des négociations avec la **Commission de Bruxelles, le gouvernement français n'avait estimé ce coût qu'à 165 millions de francs. ● LE GOUVERNEMENT veut obliger** **les communes à se concerter sur la répartition des logements sociaux et augmenter les moyens financiers pour aider au sauvetage des copropriétés en difficulté.**

Les zones franches créeraient seulement 1 000 emplois par an

Dans un rapport confidentiel, la délégation interministérielle à la ville estime qu'« à terme », 5 000 à 7 000 personnes trouveront un travail grâce à ces mesures de défiscalisation. Le coût d'ensemble de ce dispositif est évalué à 1,2 milliard de francs la première année

COMBIEN D'EMPLOIS *pourraient* être créés dans les futures zones franches, et à quel prix ? A ces deux questions, le gouvernement s'est jusqu'à maintenant bien gardé de répondre. Aucun objectif précis n'a été affiché par les deux ministres en charge de la politique de la ville, Jean-Claude Gaudin et Eric Raoult. Or la création prochaine de zones franches – trente-huit ont été présélectionnées –, où les entreprises seront totalement exonérées d'impôts et de charges sociales, est la mesure phare du Pacte de relance pour la ville, présenté le 18 janvier. Ce dispositif constitue le cœur du projet de loi relatif à l'intégration urbaine qui doit être examiné jeudi 9 mai par le Conseil d'Etat. Il devrait être adopté en conseil des ministres le 22 mai (*Le Monde* du 7 mai).

Malgré ce silence officiel, le gouvernement dispose d'un rapport confidentiel de la délégation interministérielle à la ville (DIV), qui s'est livrée le mois dernier à une « étude d'impact » du projet de loi. Ses conclusions vont sans doute relancer le débat sur l'efficacité d'une défiscalisation massive. Les auteurs de cette note de dix-huit pages – dont *Le Monde* révèle le contenu – estiment en effet que, sur l'ensemble des zones franches, *« un objectif à terme de création de 5 000 à 7 000 emplois constitue une hypothèse plausible »*. Le projet de loi précise qu'au-delà de cinq embauches 20 % au moins des emplois créés devront être réservés aux habitants des quartiers. 586 000 personnes vivent aujourd'hui dans les quartiers présélectionnés, est-il précisé dans la note. Le taux de chômage moyen y est de 22,6 % et 44 % des jeunes sont sans diplôme.

Face à ces quelques milliers d'emplois – l'hypothèse retenue est *« une création nette d'emplois de 1 000 par an »* –, la DIV chiffre dans le détail le coût d'ensemble des zones franches. Au total, il s'élèverait à 1,2 milliard de francs pour la première année, et augmenterait par la suite en proportion du nombre d'emplois créés. La seule exonération de charges patronales est évaluée à 650 millions de francs par an. L'impôt sur les bénéfices non perçu représenterait un manque à gagner fiscal de 180 millions de francs. L'Etat devrait aussi verser aux collectivités locales les 260 millions de taxe professionnelle et les 120 millions de taxe foncière qu'elles ne percevraient pas.

La DIV rappelle l'objectif assigné aux zones franches : il s'agit de *« conforter le tissu économique existant et de faciliter la création d'activités de service ou de proximité dans les quartiers »*. Ce chiffrage budgétaire s'applique donc aux nouveaux emplois comme à ceux existants, qui seront eux aussi défiscalisés. Dans ces quartiers, estime la DIV, 25 000 emplois existent déjà. Le chiffre est approximatif, faute d'étude récente. Lors des négociations avec la Commission de Bruxelles, Jean-Claude Gaudin et Eric Raoult avaient d'ailleurs parlé de 6 000 emplois. Il est vrai que le gouvernement français paraît avoir fortement minoré les chiffres fournis à Bruxelles, dans l'espoir peut-être d'obtenir plus facilement le feu vert des commissaires européens.

L'*« estimation du coût »* qui leur avait été transmise en février, n'était que de 165 millions de francs et non de 1,2 milliard !

Ce coût de 1,2 milliard est-il exorbitant pour un bénéfice attendu de quelques milliers de créations d'emplois, soit une trentaine par an et par quartier ? C'est ce qu'estiment plusieurs experts, qui notent le peu de pertinence d'une telle aide. Pour eux le calcul est vite fait : même si un rythme de 2 000 emplois nouveaux par an était atteint, l'aide publique s'élèverait à plus de 500 000 francs par poste ! Ils estiment en effet que le *« stock »* d'emplois existant ne nécessite aucunement une défiscalisation massive. La flambée du chômage dans les quartiers est liée, observent-ils, aux sinistres industriels qui se sont produits à l'extérieur des cités, où l'économie s'est toujours limitée à des activités commerciales et de service. Par exemple, les quartiers de Mantes-la-Jolie, des Mureaux ou de Poissy ont été assommés par les licenciements massifs dans l'industrie automobile de la basse vallée de la Seine et non par une hémorragie interne d'emplois.

On réfute cette argumentation à la délégation interministérielle à la ville, en soulignant combien il est nécessaire de soutenir l'activité existante. *« Les dossiers envoyés par les communes candidates l'ont confirmé. Tous les élus nous disent que l'activité économique est à bout de souffle, que c'est un milieu fragile »*, dit un responsable de la DIV. *« Si l'on prend en compte les 25 000 emplois existants, le coût de l'aide publique est alors de l'ordre de 40 000 francs par poste. Ce n'est en rien exorbitant »*, ajoute-t-il. La DIV espère d'ailleurs que la dynamique créée par les zones franches et la mobilisation des élus permettront de créer plus d'emplois que les 5 000 à 7 000 aujourd'hui prévus. Par ailleurs, l'« étude d'impact » évalue à 5 000 le nombre d'emplois de ville que pourraient accueillir les zones franches. Ces emplois – équivalant aux contrats aidés de qualification – sont réservés aux jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans.

La zone franche est *« peut-être le chaînon manquant »* de la politique de la ville, déclarait le 26 avril Jacques Chirac, en déplacement dans les quartiers nord d'Amiens. *« Dans ces quartiers où le travail a fui, ce plan pourra faire en sorte que les commerçants, les artisans, les professions libérales, les petits industriels se réinstallent »*, ajoutait le chef de l'Etat. Le rapport de la délégation à la ville vient tempérer les ardeurs présidentielles. Les zones franches, si elles ne se traduisent que par quelques dizaines de créations d'emplois par site, ne satisferont certainement pas les attentes des habitants. Quant à leur coût budgétaire, il ne manquera pas d'être critiqué par tous ceux qui estiment que le défiscalisation ne saurait être l'outil privilégié d'une politique de l'emploi.

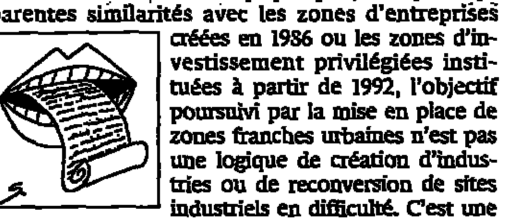
F. Bt

Exonérations, mode d'emploi

Dans le périmètre des futures zones franches, la défiscalisation concernera les entreprises de moins de cinquante salariés. C'est un ***« régime fortement dérogatoire »*****, estime la délégation interministérielle à la ville :** ***exonérations d'impôt sur les bénéfices pendant cinq*** **ans dans la limite de 400 000 francs de bénéfices ; exonération pendant cinq ans de taxe foncière et de taxe professionnelle dans la limite d'un plafond de 3 millions de francs de bases ; exonération des charges sociales patronales. A la demande de la Commission européenne, cette défiscalisation s'appliquera – pour les entreprises existantes – aux seuls secteurs de la construction, du commerce, de la réparation automobile et d'appareils domestiques, de l'hôtellerie et de la restauration, du transport de personnes, des services de santé et des services collectifs et sociaux. Bruxelles a en effet souhaité que soient bénéficiaires les entreprises exercant leurs activités de manière prépondérante sur le marché local.**

« Une logique de revitalisation »

DANS SON « ÉTUDE D'IMPACT »*, la délégation interministérielle à la ville explique qu'*« en dépit d'apparentes similarités avec les zones d'entreprises



créées en 1986 ou les zones d'investissement privilégiées instituées à partir de 1992, l'objectif poursuivi par la mise en place de zones franches urbaines n'est pas une logique de création d'industries ou de reconversion de sites industriels en difficulté. C'est une logique de revitalisation de sites urbains caractérisés par la mono-fonctionnalité et le cumul des handicaps les plus graves en matière de chômage ou de sous-qualification. *[...]*

» Le dispositif s'adressant à la fois – c'est son originalité et sa spécificité – à des entreprises existantes et nouvelles, dans la limite des conditions imposées par les règles communautaires, l'impact précis en termes de créations nettes d'emplois est difficile à évaluer. Sur l'ensemble des sites, un objectif à terme de création de 5 000 à 7 000 emplois constitue toutefois une hypothèse plausible. *[...]* L'effet emploi devra être apprécié également en tenant compte du nombre d'emplois de ville qui pourraient être créés par les employeurs assurant une mission de service public. *[...]* Il est également plausible de retenir qu'au moins 5 000 de ces emplois pourraient bénéficier à des jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans résidant sur ces zones franches. »

COMMENTAIRE

IDÉOLOGIE

« Il faut arrêter de fonder une action sur l'idéologie, il faut être pragmatique », assurait Jacques Chirac, le 26 avril. En 1986, Alain Madelin présentait ses « zones d'entreprises » – déjà des zones franches – comme des vitrines de l'ultralibéralisme. Le résultat ne fut pas concluant. De nombreux élus de la majorité sont depuis revenus des mirages de la défiscalisation massive. Dix ans plus tard, le gouvernement s'est bien gardé de tout « habillage » politique de son pacte de relance pour la ville. Eric Raoult prend même soin de souligner que les maires de gauche ont été souvent les premiers à se porter candidats à une zone franche. Drôle de consensus, qui n'est pas sans dissimuler une panne d'idées.

Car, à lire l'« étude d'impact » de la délégation à la ville, le « zéro impôt » appliqué aveuglément à un territoire semble plus tenir de l'affichage politique que d'une analyse lucide des réalités économiques des quartiers. La création possible, *« à terme »*, de 5 000 à 7 000 emplois, dont une petite partie seulement concernera les habitants de ces zones, ne remettra pas sur les rails des cités où le taux de chômage peut atteindre les 40 %. Le contrat initiative-emploi, et son faramineux coût budgétaire, avait été l'objet l'été dernier de sévères polémiques : il devrait être la première victime des coupes budgétaires à venir. Les zones franches – et leur coût de 1,2 milliard par an – n'échapperont pas aux mêmes remises en question.

François Bonnet

Les communes devront mieux se répartir les logements sociaux

DEUX MESURES importantes concernant le logement social et les grands ensembles en copropriété ont été intégrées au futur projet de loi sur l'intégration urbaine. La loi d'orientation sur la ville (LOV) de juillet 1991 avait prévu d'imposer aux communes comptant moins de 20 % de logements sociaux d'établir un programme local de l'habitat (PLH) à travers lequel elles s'engageaient à construire, en trois ans, leur quota de logements. Faute de quoi, elles devaient être contraintes de verser une contribution financière annuelle, égale à 1 % de la valeur locative de leurs immeubles et constructions soumis à la taxe foncière.

L'entrée en vigueur de ces dispositions avait été reportée à deux reprises en juillet 1992 et en février 1994. En janvier 1995, une nouvelle loi allégeant fortement ces contraintes était adoptée par le Parlement. Les communes de moins de 3 500 habitants étaient sorties du dispositif, la notion de logement social était étendue à l'ensemble des logements locatifs financés avec l'aide de l'Etat. Prévue en janvier 1996, l'application de la nouvelle loi vient, une nouvelle fois, d'être repoussée de six mois.

La DIV souligne que sur les 209 communes concernées, 150 ont adopté un PLH avant le 31 décembre 1995 et que 41 prévoient de le faire avant le 1er juillet 1996, ce qui devrait permettre la réalisation de 21 670 logements sociaux supplémentaires en trois ans. Dix-huit communes seulement devraient, finalement, être soumises à la taxe et verser, ensemble, la somme de 11,74 millions de francs au titre de 1995. Le projet de loi prévoit de rendre obligatoire l'élaboration d'un PLH dans toutes les communes comprenant des zones urbaines sensibles.

AIDE AUX COPROPRIÉTÉS

De la même façon, le texte prévoit de rendre obligatoire l'instauration, dans ces zones, de conférences communales ou intercommunales du logement. Selon la DIV, le bilan de ces conférences instaurées par la loi Besson de 1990, où doivent se retrouver organismes HLM, élus et représentants de l'Etat, est très insuffisant puisqu'elles n'existent que dans douze départements.

L'autre disposition contenue dans le projet de loi concerne les copropriétés en difficulté, souvent mitoyennes des grands ensembles HLM et prises dans la même spirale de l'exclusion. Les interventions sur ces copropriétés sont actuellement financées par l'Etat et les communes à travers des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH). Mais ces OPAH sont presque exclusivement centrées sur la réhabilitation du bâti alors que la précarité liée au surendettement des familles explique pour une large part la dérive de ces cités.

Le projet de loi prévoit, à cet égard, une intervention plus systématique des préfets sur ces sites mais, surtout, l'accès aux fonds de solidarité logement (FSL) – récemment ouverts aux « sortants » des logements d'insertion – pour les propriétaires occupants en difficulté.

Christine Garin

Patrick Balkany est condamné à quinze mois de prison avec sursis et deux ans d'inéligibilité

Trois employés municipaux travaillaient à son service personnel

L'ANCIEN MAIRE RPR de Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), Patrick Balkany, a été condamné, mardi 7 mai, à quinze mois de prison avec sursis, 200 000 francs d'amende et deux ans d'inéligibilité par le tribunal correctionnel de Nanterre. Lui et sa femme utilisaient à leur service personnel trois employés municipaux rémunérés par la mairie. La femme de l'ancien maire, Isabelle Balkany, a elle aussi été condamnée à une peine de quinze mois de prison avec sursis mais le tribunal n'a pas retenu contre elle les deux ans d'inéligibilité réclamés à l'audience par le parquet.

« J'étais maire sept jours sur sept, vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Je ne faisais pas la différence entre mon travail à la mairie et mon domicile », avait expliqué à l'audience, le 19 mars, le député RPR des Hauts-de-Seine, Patrick Balkany. Poursuivi devant le tribunal correctionnel de Nanterre pour *« prise illégale d'intérêts »*, il avait utilisé pendant trois ans, entre 1992 et 1995, un employé municipal dans son luxueux appartement de 512 m² de Levallois et deux autres dans son moulin de Giverny. Ces pratiques avaient cours depuis 1986 mais les six premières années sont tombées sous le coup de la prescription.

Lors de l'audience, le député avait expliqué qu'il n'avait pas eu *« le sentiment de commettre une faute »*, qu'il n'avait rien *« dissimulé »* et que les quelques avantages dont il avait bénéficié *« faisaient partie des usages »* du temps passé au regard des quelque 5 000 à 10 000 francs d'émoluments perçus par un maire. Jugeant ces arguments *« un peu naïfs »*, la représentante du ministère public, Michèle Blot, avait estimé que, *« quand on accepte un mandat électif, la première chose était d'accepter de servir et de consacrer du temps à ceux qui vous ont élu »*.

Sa participation aux législatives de 1998 est compromise

A l'audience, Isabelle Balkany, qui est en instance de divorce avec son mari, avait rejeté l'entière responsabilité de cette affaire sur Patrick Balkany. Elle affirmait lui avoir obéi en recrutant, en 1986, par l'intermédiaire d'une agence spécialisée dans le personnel de maison, un couple pour l'entretien de leur propriété, le moulin de Cossy à Giverny. La charge avait pourtant été affectée sur le budget de communication de la mairie de Levallois, sur laquelle elle régnait en maître. Isabelle Balkany est vice-présidente du conseil général des Hauts-de-Seine.

Les époux Balkany devront rembourser solidairement à la ville de Levallois 771 289,91 francs, une somme qui représente les trois ans de salaires et les charges sociales des trois employés qu'ils ont utilisés. Cette décision a satisfait Me Olivier Schnerb, l'avocat d'Olivier de Chazeau, le nouveau maire RPR de Levallois, partie civile dans cette affaire. L'avocat s'est félicité que le tribunal ait pris en compte la réparation du dommage, affirmant que si d'autres irrégularités étaient constatées, le maire de Levallois demanderait de nouveau à la justice le retour *« dans le patrimoine communal »* des sommes détournées. *« Si M. Balkany, qui est député et qui vote les lois, trouve la peine lourde, il n'a qu'à s'en prendre à lui-même »*, a-t-il conclu.

Estimant ce jugement *« politique »*, Patrick Balkany, qui a préféré écouter le discours d'Hassan II à l'Assemblée plutôt que de venir au tribunal, a fait savoir dans la soirée qu'il ferait appel. Isabelle Balkany, qui n'a pas pris sa décision définitive, a précisé au *Monde* qu'elle ne comptait pas faire appel puisqu'elle n'avait pas été frappée d'inéligibilité.

Onze mois après sa victoire aux élections municipales, Olivier de Chazeau remporte, avec ce jugement, la seconde manche face à son prédécesseur. Les deux hommes comptaient s'affronter une nouvelle fois lors des élections législatives de 1998, mais Patrick Balkany ne pourra pas participer au combat si son inéligibilité est confirmée par la cour d'appel de Versailles.

Jean-Claude Pierrette

DÉPÊCHES

■ **HOMOSEXUALITÉ : un manifeste** ***« pour une reconnaissance légale du couple homosexuel »*** **si**gné par plus de deux cents personnalités a été publié, jeudi 9 mai, dans *Le Nouvel Observateur*. Ce texte rappelle qu'une résolution du Parlement européen de 1994 recommande d'accorder un statut juridique à ces couples. Le 7 mai, le tribunal d'instance du 11e arrondissement de Paris a estimé qu'après le décès de son compagnon le survivant ne pouvait bénéficier d'un transfert du droit au bail locatif de leur appartement. Un homme qui vivait depuis 1988 avec son compagnon décédé du sida s'est vu accorder un délai de six mois pour quitter les lieux sous peine d'expulsion.

■ **POLICE : interdite par le préfet de police au motif qu'elle troublerait l'ordre public,** la manifestation que trois syndicats de la Fédération autonome des syndicats de police (FASP) voulaient organiser, le 29 mai à Paris, a été élargie à une manifestation appelée par l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA), dont la FASP et la FEN sont les principaux membres. Le Syndicat de la magistrature, le Syndicat des avocats de France, la FEN, SUD-cheminots et la CGT des douanes se sont associés afin de *« condamner la grave atteinte aux droits syndicaux »* constituée par cette interdiction.

■ **COUR DE JUSTICE : le juge lyonnais Philippe Courroye, qui instruit le dossier des comptes suisses de Pierre Botton,** s'est dessaisi, lundi 6 mai, du volet concernant les faits commis par Michel Noir dans l'exercice de ses fonctions ministérielles, en 1986-1987. Le dossier va être transmis à la chambre des requêtes de la Cour de justice de la République.

DISPARITIONS

Gaétan Duval

Le dandy de la politique mauricienne

SIR GAÉTAN DUVAL, chef de l'opposition parlementaire à l'île Maurice, est mort d'une crise cardiaque dans la nuit du samedi 4 au dimanche 5 mai, à l'âge de *soixante-six* ans.

Depuis plus de trente ans, Gaétan Duval occupait, avec verve et extravagance, la scène politique mauricienne, tour à tour ministre flamboyant, tribun populiste en campagne ou chef de bande impatient de retrouver un premier rôle. Crinière au vent, traits léonins, sourire éclatant, « Monsieur Gaétan » ne laissait personne indifférent. On l'adulait ou le haïssait, et ses ennemis semblaient admirer en secret sa fougue et ses audaces.

Après des études de droit à Paris, Gaétan Duval obtient le titre d'avocat à Londres et se lance bien vite en politique, car il aime le pouvoir autant que la vie. Lors des élections d'août 1967, il tente vainement de freiner la marche de l'île vers l'indépendance, à laquelle il s'oppose, et qui sera acquise en mars 1968. Mais, avec 44 % des voix, son Parti mauricien social-démocrate (PMSD) frôle la victoire et s'alliera bientôt avec le Parti travailliste que dirige Sir Seewoosagur Ramgoolam, père de l'indépendance... et du premier ministre d'aujourd'hui, Navin Ramgoolam. En décembre 1969, Gaétan Duval devient ministre des affaires étrangères.

S'ouvre alors sa période de gloire. Impulsif et désinvolte, faisant fi des protocoles, ce dandy passionné s'habille avec fantaisie et reçoit la reine d'Angleterre en *visite officielle* avec des bottes de gaucho et une veste écarlate. Au nom du réalisme diplomatique, il flirte avec l'Afrique du Sud de l'apartheid, dont il accueille les capitaux. Derrière un antimarxisme virulent, et en une époque où l'Union soviétique avance il est vrai méthodiquement ses pions dans l'océan Indien, il dissimule à peine un conservatisme obstiné.

On l'accuse de constituer, au service de l'ordre établi, une milice privée où se recrutent à l'occasion les briseurs de grèves. La petite minorité franco-mauricienne, qui contrôle l'essentiel de l'économie, voit en lui un allié loyal. Gaétan Duval est surtout le « roi créole », le porte-parole de cette communauté de Noirs et de métis, pauvres pour la plupart, qui représente 12 % d'une population en majorité d'origine indienne. Jouant sur la corde ethnique, il verse souvent dans une confusion démagogue.

L'ÉLAN TOURISTIQUE

Mais la grande affaire de Gaétan Duval, c'est le tourisme, dont il sera à plusieurs reprises le ministre. Dans un pays voué jusqu'alors à la monoculture de la canne à sucre, il donne l'élan à une industrie touristique que servent des plages superbes et un service de qualité. Il rallie à sa cause les personnages de la « jet set » et plus d'une belle actrice, Brigitte Bardot en tête. C'est l'époque où le champagne coule à flots dans son « château » de Curepipe, et où le maître des lieux, qui possède jusqu'à six voitures de sport, reçoit parfois les journalistes en maillot de bain, au bord de sa piscine.

Maurice doit aussi largement à Gaétan Duval son autre grande réussite, la transformation de l'île en zone franche manufacturière, dont il eut l'intuition. Après quelques démissions fracassantes et quelques fausses traversées du désert, après plusieurs années passées comme vice-premier ministre dans les gouvernements de Sir Anerood Jugnauth, « Sir Gaétan » semble vouloir prendre du recul. Mais, en décembre 1995, s'étant politiquement brouillé avec son fils Xavier, il mène campagne aux *législatives* sous la bannière du... « Parti Gaétan Duval ». Battu, il est repêché grâce au système des « meilleurs perdants » qui permet *un rééquilibrage ethnique* au Parlement, et devient chef de l'opposition, au sens britannique du terme.

A en juger par l'hommage unanime rendu à Gaétan Duval et la décision de l'honorer par des funérailles nationales, à en juger aussi par l'émotion populaire, son dandy de la politique, excessif et charmeur, semble déjà manquer à l'île Maurice.

Jean-Pierre Langellier

Ai Qing

Un « travailleur modèle de la culture »

« UN DES PLUS GRANDS poètes chinois du siècle. » Pour une fois, *Le Quotidien du peuple*, Jacques Chirac (qui lui a écrit pour le lui dire) et François Mitterrand (qui l'a fait chevalier des arts et lettres) sont d'accord : Ai Qing, qui s'est éteint dimanche 5 mai à l'hôpital, à Pékin, à l'âge de quatre-vingt-six ans, écrivit en effet certains des plus beaux et dramatiques vers composés dans sa langue au XX[e] siècle. A ce jugement littéraire, il convient toutefois d'apporter un corollaire moins glorieux : la vie d'Ai Qing, c'est aussi le parcours d'un écrivain piégé par la machine *communiste à broyer les* consciences.

L'individualiste qui doit beaucoup à la France, où il était parti apprendre la peinture en 1929, se rangera du côté du manche dès la première passe d'armes entre le pouvoir de Mao – avant même la victoire de 1949 – et les intellectuels qui, pour militer du côté de la révolution, n'en entendaient pas moins conserver un regard critique. Le poète sera contraint de dénoncer son collègue Wang Shiwei, emprisonné pour l'exemple dans la « société fraternelle » de Yan'an. La première d'une suite de lâchetés obligées que se seront imposées par la suite presque tous les intellectuels chinois happés par la folie répressive.

Ai Qing, de son vrai nom Jiang Haideng, avait rejoint les écrivains gauchistes chinois durant son séjour à Paris, en 1931. Rentré en Chine l'année suivante, il ne tarde pas à être arrêté à Shanghaï – apparemment dénoncé par des agents travaillant pour le compte des autorités de la concession française. C'est dans les geôles du Kuomintang qu'il compose un de ses plus célèbres poèmes, *La Rivière Da Yan, ma nourrice*. *« Il y exprimait son mépris et sa haine pour l'immoralité du vieux monde »*, dit sa biographie officielle. Libéré après avoir purgé trois des six années auxquelles il est condamné, il publie certaines de ses œuvres les plus connues, *Vers le soleil*, *Le Nord*. Il gagne Yan'an en 1941 et c'est alors que commence pour lui le calvaire typique des compagnons de route du futur régime.

Pris en grippe par les commissaires politiques, il est contraint à faire amende honorable pour l'individualisme que lui reproche Mao. Il devient un *« travailleur modèle de la culture »*, c'est-à-dire quelqu'un de convenablement muselé. Ai Qing se laissera imposer de crier avec les loups dès la campagne de dénonciation de l'historien Hu Shih, au tout début du régime. Cela ne lui vaudra pas d'être épargné par la purge des « droitistes » menée par Deng Xiaoping pour le compte de Mao en 1957 : il est envoyé en camp de travail en Mandchourie, puis dans le Xinjiang. Réhabilité assez tôt (1961), il subira d'autres attaques pendant la « révolution culturelle » avant de réapparaître, encore une fois assez tôt, en 1978. Comme beaucoup d'autres, il finit dans diverses positions honorifiques lui permettant de voyager à l'étranger. Il a pourtant surpris quand, en 1979, il a estimé nécessaire une *« démocratisation politique »* de l'art et de la littérature. Mais il demeurera dans l'ensemble sous contrôle politique, comme en témoigne le peu de souffle de la fin de son œuvre par rapport aux accents qu'elle revêtait durant les premiers temps de guerre, quand Ai Qing concluait une ode aux martyrs de la cause par ces mots : *« On demande : d'où vient le printemps ? Et je dis : des tombes hors de la ville. »*

Francis Deron

Le cardinal Léon-Joseph Suenens

Un artisan du concile Vatican II

LE CARDINAL BELGE Léon-Joseph Suenens, ancien archevêque de Malines, est mort, lundi 6 mai à Bruxelles, des suites d'une thrombose. Avec lui disparaît un des grands artisans du concile Vatican II et un homme d'influence en Belgique, notamment en raison de ses relations de confiance avec l'ancien roi Baudouin.

Né en 1904 à Bruxelles, dans une famille d'origine flamande mais francophone, il connut une vocation précoce. Ordonné en 1927, il fut professeur en Belgique pendant dix ans, après des études de théologie à Rome. Devenu vice-recteur de l'Université catholique de Louvain (Leuven) en Flandre pendant la seconde guerre mondiale, puis évêque en 1945, il fut nommé cardinal en 1962. Jean XXIII lui donnait ainsi la possibilité de participer pleinement à la préparation du concile. Le pape lui demanda de mettre de l'ordre dans les multiples propositions faites dans la perspective de cet événement.

Il fut l'un des quatre « modérateurs » qui dirigèrent les débats pendant le concile. Dévoué à Rome mais indépendant, il affirma le rôle de l'épiscopat face à la papauté et se fit remarquer par ses positions en faveur d'un oecuménisme audacieux et de l'ordination des hommes mariés là où une *« double Eglise »* lui paraissait nécessaire pour l'évangélisation. En 1975, Paul VI le chargea de canaliser le Renouveau charismatique, mouvement issu du protestantisme américain, dont il avait vanté les mérites à Rome.

Ses admirateurs affirment qu'il s'est employé à mettre un terme à plusieurs dérives du Renouveau charismatique, auquel il s'est grandement consacré après avoir donné sa démission d'archevêque à l'âge de soixante-quinze ans. Au contraire, certains hommes politiques belges, notamment au Parti libéral, lui reprochent d'avoir remis en cause les valeurs laïques de la société dans le royaume.

L'homme d'Eglise, actif au Vatican, auteur de plusieurs livres dont *Une nouvelle Pentecôte ?* exaltant le Renouveau charismatique, a aussi joué un rôle important en Belgique. Il présidait la conférence épiscopale en 1968, quand celle-ci, constatant l'impossibilité d'une entente entre francophones et néerlandophones, se résigna à l'éclatement de l'Université catholique de Louvain. Cet événement – duquel a découlé l'éclatement du Parti social-chrétien en deux formations distinctes, puis la lente mise en place d'un système fédéral – avait renforcé ses sentiments envers la monarchie, ultime rempart pour la pérennité de la Belgique. Dans son dernier livre, *Le Roi Baudouin, une vie qui nous parle*, paru en 1995, il ne cachait pas son influence sur le souverain défunt, racontant même comment il fut à l'origine de son mariage avec Fabiola.

Pour écrire cet ouvrage, le cardinal avait manifestement eu accès à des documents qui, normalement, n'auraient pas dû être publiés avant plusieurs dizaines d'années, souligne l'écrivain belge René Henoumont, auteur d'un livre – *Le Jardin secret du roi*, publié en avril aux éditions du Rocher –, où il s'interroge sans polémique sur la *« récupération de la personnalité de Baudouin »* par l'Eglise de Belgique.

Jean de La Guérivière

NOMINATIONS

EPISCOPAT

Mgr Emile Marcus a été nommé, mardi 7 mai, par le pape Jean Paul II, archevêque coadjuteur de Mgr André Collini, archevêque de Toulouse, l'un des derniers évêques à avoir participé au concile Vatican II (1962-1965), qui atteindra l'âge de la retraite en novembre. Evêque de Nantes depuis 1982, personnalité solide et discrète, considéré comme un bon spécialiste des questions du clergé, Mgr Marcus est également vice-président de la Conférence des évêques de France depuis 1990. Son mandat, comme celui de Mgr Joseph Duval, président de la conférence, doit s'achever en fin d'année.

Toutefois, selon certaines informations, on dit qu'il ne souhaiterait pas devenir président de la conférence épiscopale, un poste qui, selon la tradition, devrait normalement lui revenir après six années de vice-présidence. S'il n'était pas « candidat », la voie serait alors ouverte pour la succession de Mgr Duval à Mgr Jean Balland, archevêque de Lyon, ou à Mgr Gérard Defois, archevêque de Reims.

[Né le 29 juin 1930 à Neuilly-Plaisance (Seine-Saint-Denis), Mgr Emile Marcus est docteur en théologie et membre de la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice. Ordonné prêtre en 1957 pour le diocèse de Paris, il est successivement directeur au grand séminaire de Rodez en 1959, directeur et supérieur du séminaire de la Mission de France (1961-1969), supérieur du séminaire de Saint-Sulpice à Issy-les-Moulineaux (1969-1972), puis supérieur du séminaire de l'Institut catholique de Paris (1972-1977). Ordonné évêque en mai 1977, il est tout d'abord évêque auxiliaire de Paris (1977-1982), au côté notamment du cardinal François Marty, puis évêque de Nantes depuis 1982. En 1990, Mgr Marcus a également été élu vice-président de la Conférence des évêques de France. Son mandat s'achève à la fin de cette année. Il est aussi, depuis 1994 à Rome, membre de la congrégation de l'enseignement catholique.]

NOUVELLE-CALÉDONIE

Yves Cabana, inspecteur des finances, a été nommé délégué interministériel à la Nouvelle-Calédonie, par décret paru au *Journal officiel* daté mercredi 1[er]-jeudi 2 mai.

[Né le 27 mai 1959 à Rabat (Maroc), Yves Cabana est ancien élève de l'ENA et inspecteur des finances. Conseiller technique chargé des affaires financières et immobilières, en 1987, au cabinet de Charles Pasqua, alors ministre de l'intérieur, il rejoint le cabinet du secrétaire général du RPR, Alain Juppé, en 1988. De 1993 à 1995, Yves Cabana a été directeur du cabinet du ministre des départements et territoires d'outre-mer, Dominique Perben. Depuis le mois de mai dernier, il était chargé de mission auprès du premier ministre, chargé de la réforme de l'Etat et de la Nouvelle-Calédonie.]

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Etienne et Marie-Yvonne GUYON,
Georges et Nicole RICHERME,

sont heureux de faire part de la naissance de

Jules,

fils de

Emmanuel et Valérie GUYON,

le 4 mai 1996.

Fiançailles

Kathleen-Mary MICHALKO-FRIBANCE
et
Olivier BOUMENDIL

se réjouissent de faire partager le bonheur passionné qu'ils s'offrent mutuellement au décours de leurs fiançailles, témoin du profond et sincère Amour qu'ils se consacrent pour l'éternité...

Décès

– M. et M[me] Denis et Vitia Authier,
M. et M[me] Bernard et Elisabeth Solente et leurs enfants,
M. et M[me] Michel et Catherine Authier et leurs enfants,
M. et M[me] Henri et Nicole Authier et leurs enfants,
M. et M[me] Philippe et Chantal Authier et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M[me] veuve Francis AUTHIER,
née Marie-Françoise CANAL,

leur mère et grand-mère,

survenu le 4 mai 1996, à l'âge de soixante-treize ans.

Le service religieux a été célébré le mardi 7 mai, à 16 heures, en l'église de Montierneuf à Poitiers (Vienne), suivi de l'inhumation au cimetière de Chilvert dans la sépulture de famille.

– M. et M[me] Joris Van der Plaetsen, leurs enfants et petits-enfants,
M. et M[me] Gérard Menahem, et leurs enfants,

ont la douleur de faire part du rappel à Dieu du

général d'armée (c.r.)
Jean CRÉPIN,
grand-croix de la Légion d'honneur,
compagnon de la Libération,
croix de guerre *1939-1945 et des TOE*,
médaille de l'Aéronautique,
Distinguished Service Order,
Silver Star,
Bronze Star Medal,
Officer of Legion of Merit,
grand-croix du Mérite
de la République fédérale d'Allemagne,

survenu le 4 mai 1996, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité familiale, suivie de l'inhumation au cimetière d'Achères-la-Forêt (Seine-et-Marne).

Une messe sera dite ultérieurement en l'église Saint-Louis des Invalides, Paris-7[e].

(Le Monde *du 7 mai.*)

– Le docteur Guy Faucher,
son père,
M[me] Faucher Coathalem,
sa mère,
M. Gilles Rioual,
son ami,
Elisabeth, Pierre, Simon, Antoine, Miguel, Florence, Marielle,
ses frères et sœurs,
Agnès Herzog Faucher,
Mercedes Faucher Batista Suarez,
ont la tristesse de faire part du décès de

Daniel FAUCHER,

survenu le 27 avril 1996, à l'âge de trente-quatre ans.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

– Pierre Patin,
Pierre-Armand Patin,
La SA2P,
ont la tristesse de faire part du décès de leur collaboratrice et administrateur,

M[me] Andrée LE THERISIEN,

et s'associent à la douleur de son fils Pierre Antas de Oliveira.

Les obsèques auront lieu le jeudi 9 mai, à 10 h 30, en l'église de Verrières-le-Buisson.

– Décès de

Gilberte LYON-BENNOUN

Les familles Lyon et Bennoun rappellent que ceux qui souhaitent l'accompagner peuvent se réunir le vendredi 10 mai, à 8 heures précises, à *l'amphithéâtre de l'hôpital Saint-Joseph*, 5, rue Pierre-Larousse, Paris-14[e], avant l'inhumation à 8 h 45, au cimetière Montparnasse, entrée boulevard Edgar-Quinet.

Un office religieux sera célébré le même jour à 18 h 15, à la chapelle Saint-Bernard du Montparnasse, 34, avenue du Maine, Paris-14[e].

– Ingénieurs 2000,
Son conseil d'administration,
Et son CFA,
Le CNAM,
Et les enseignants de l'ESCPI,
ont appris avec émotion le décès de

M. Jean-Louis MALGRANGE,

qui a tant fait pour la création et le développement des formations Ingénieurs 2000.

Ils présentent à son épouse et à ses enfants leurs attristées et sincères condoléances.

– M[me] Josette Nodot-Ducret,
son épouse,
Le docteur André Nodot,
son frère,
M. Jean Ducret,
son beau-frère,
Les familles Blanc, Devoisin, Ducret,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean NODOT,
directeur honoraire
à l'Assemblée nationale,

survenu le 5 mai 1996, à l'âge de soixante-treize ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 14 mai, à 11 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Grenelle, à Paris-15[e].

Ni fleurs ni couronnes.

A l'église, un registre à signatures tiendra *lieu de condoléances*.

Cet avis tient lieu de faire-part.

60, rue Violet,
75015 Paris.
32, rue de Fleurus,
75006 Paris.
17, rue des Ecoles,
74930 Reignier.

– Les enseignants,
Les étudiants,
Et le personnel administratif du département *GEA de l'IUT* de Saint-Denis,
ont le regret de faire part du décès de leur collègue et ami,

Jean PATY,

survenu le 20 avril 1996.

Sa brutale disparition laisse un grand vide dans l'établissement où il avait su se faire apprécier de tous.

– Saint-Malo. Chambéry.

M[me] Jeanine Reulier, née Rochet,
son épouse,
Emmanuelle et Françoise,
ses filles,
M. et M[me] Christian Reulier,
ses parents,
Ainsi que sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Yves REULIER,
professeur agrégé de lettres modernes
au lycée Jacques-Cartier de Saint-Malo,
chargé de cours
à l'université Rennes-II,
docteur ès lettres,
chevalier des Palmes académiques,

survenu dans sa cinquante-deuxième année.

Les obsèques religieuses ont eu lieu le vendredi 3 mai 1996, en l'église Sainte-*Croix de Saint-Malo*.

12, jardin de Picpus,
35400 Saint-Malo.
156, allée de Bresse,
73000 Chambéry.

– M[me] Antoine Saintraint,
Ses enfants, beaux-enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Antoine SAINTRAINT,
ancien président indépendant
du conseil de la FAO,
administrateur général
de l'AGCD, Hre.

survenu dans sa soixante-neuvième année, le 5 mai 1996.

Un office religieux aura lieu le 9 mai, à 11 heures, en l'église Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, Bruxelles.

65, avenue des Nerviens,
1040 Bruxelles.

Anniversaires de décès

– Toute sa vie,

Georges CANDILIS

a privilégié son métier d'architecte.

Un an après sa mort, nous pensons à lui.

Conférences

– **Conférence de l'ass. Philosophol. « L'Afrique : pensée traditionnelle et contemporaine »**, Grand-Orient de France, 16, rue Cadet, Paris-9[e].

Animé par Tobie Nathan et Lucien Hounkpatin, samedi 11 mai, 9 h 30 à 17 heures.

Communications diverses

– Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3[e], à 20 h 30, le jeudi 9 mai 1996 : Lyne Cohen-Solal, journaliste, ancienne rédactrice en chef de *Vendredi* : « Pouvoirs et médias ou les médias du pouvoir ? »
Tél. : 42-71-68-19.

Soutenances de thèse

– **M. Bencheikh El Hocine Soheib** présentera le lundi 13 mai 1996, à 9 heures, dans la salle Henry-Corbin, à l'École pratique des hautes études, section des sciences religieuses, 45, rue des Ecoles, Paris-5[e], *une thèse de doctorat* intitulée :

Islam et laïcité.
Etude doctrinale concernant le débat sur les musulmans de France.

Cette soutenance est publique.

Le général Oviedo ou le putsch avorté

Au moment crucial, l'officier qui se croyait investi d'« une mission divine » n'a pas osé franchir son Rubicon. Après avoir fait figure d'homme fort du Paraguay et tenu, trois jours durant, la population d'Asuncion sous la menace de ses chars, Lino César Oviedo a été renvoyé dans ses foyers

LA jeunesse d'Asuncion a dansé devant le palais présidentiel en un gigantesque bal populaire improvisé, lorsque le général Lino Oviedo, après avoir tenu la population sous la menace de ses chars pendant trois jours, a renoncé, jeudi 25 avril, à son coup d'Etat. Trois soirs de suite, les étudiants avaient veillé devant le palais, jouant de la guitare et tenant des bougies allumées à la main, pour défendre la récente et fragile démocratie. Les murs de la ville s'étalent couverts de graffitis et de dessins injurieux envers le général factieux.

Il est vrai que la petite taille, les poses avantageuses et les immenses casquettes de l'intéressé se prêtaient facilement à la caricature. Quelques heures plus tôt, le général Oviedo était encore commandant en chef de l'armée, craint de tous et paré par ses admirateurs inconditionnels de toutes les vertus militaires. Relevé de ses fonctions, privé du poste de ministre de la défense qui lui a été un moment offert pour le calmer, Lino Oviedo n'est plus désormais qu'un civil en chemisette, dépassé par les événements qu'il a provoqués et vaguement ridicule. On ne pardonne pas à un apprenti dictateur de rater l'heure du putsch...

La chute est brutale pour cet homme vif et nerveux de cinquante-trois ans, qui affirmait, il y a deux mois, devant les adeptes d'une secte religieuse ultraconservatrice, qu'il avait *« une mission divine »* à accomplir sur cette terre – sans préciser laquelle –, et qui parle volontiers de lui-même à la troisième personne. Lino Oviedo nie maintenant, contre toute évidence, avoir tenté de renverser Juan Carlos Wasmosy, le premier civil démocratiquement élu président du Paraguay en un demi-siècle. M. Wasmosy affirme pourtant que le général rebelle l'a menacé de mort à deux reprises, lui et sa famille, et envisagé froidement de bombarder sa résidence officielle, dans le quartier des ambassades. Pour donner un semblant de légalité à son action, le général Oviedo aurait exigé ensuite que le chef de l'Etat démissionne au profit du président du Sénat. Or ce dernier est l'un des dirigeants de l'opposition de gauche. *« Lino a perdu la tête »*, résume un témoin.

Dans son premier discours après son échec, Lino Oviedo se montre à la fois exalté et incohérent. Il attaque, sans les nommer, les politiciens *« qui ont des comptes à numéro à l'étranger »*. Il se définit comme *« un « chrétien, un humaniste et un patriote »*. Il prononce un vibrant éloge de la *« glorieuse et immortelle armée paraguayenne »*, et se dit en même temps heureux d'être enfin délivré de ses obligations militaires pour pouvoir faire de la politique au sein de son *« cher parti Colorado »*. Il en aurait été empêché, à son grand chagrin, pendant les *« 36 années, 3 mois et 24 jours »* qu'il a passés sous l'uniforme. Le parti Colorado, à l'idéologie à la fois conservatrice et agrarienne, a été fondé au siècle dernier, puis utilisé comme instrument de contrôle implacable du pays par le dictateur Alfredo Stroessner (1954-1989). *La formule préférée du général* Stroessner était que l'armée, le pouvoir et le parti Colorado devaient présenter *« une unité granitique »*. Pour plus de sûreté, les militaires étaient tenus de s'affilier par écrit à l'Association nationale républicaine, le nom officiel du parti. Ce dernier compte toujours officiellement 900 000 adhérents, dans un pays de 4,9 millions d'habitants.

> « Il a eu une ascension fulgurante après la chute de Stroessner. Cela lui est monté à la tête. Il n'a pas compris que les temps avaient changé »

Lino Oviedo parle avec émotion du *« peuple colorado »* et raconte une anecdote. *« Un jeune journaliste m'a demandé si j'étais colorado. J'ai voulu savoir s'il était paraguayen. Il l'était. Il était donc le seul Paraguayen à ne pas savoir que j'étais colorado ! »* Il rappelle l'héroïsme des combattants de la guerre du Chaco, le sanglant conflit territorial avec la Bolivie qui, de 1932 à 1935, a proportionnellement coûté davantage de vies humaines au Paraguay que la première guerre mondiale à la France. Il évoque le souvenir de sa mère qui, sur son lit de mort, lui a remis une petite somme d'argent. Elle n'avait pas voulu la dépenser pour acheter de *« coûteux médicaments étrangers »*, préférant que son fils l'utilise afin de *« sauver le Paraguay »*.

Il proclame sa fierté d'être né à la campagne et non dans un quartier chic d'Asuncion. Enfant, il marchait pieds nus dans les ronces...

« Où est-ce qu'il va chercher tout ça ? Il est le fils d'un major de l'armée et d'une institutrice. Il a toujours eu des chaussures. Certes, il est né à la campagne, comme nous tous », relève le général Rejis Romero, qui connaît bien Lino Oviedo, dont il a partagé la vie de garnison pendant des années. Il a été lui-même l'un des plus proches collaborateurs du général Andres Rodriguez, qui a renversé le dictateur Stroessner en février 1989 et entamé la transition vers la démocratie. Tranquillement assis sur un sofa dans son salon cossu de la banlieue d'Asuncion, le général de division Romero, qui appartient désormais au cadre de réserve, entend remettre les choses au point à propos de son ancien camarade. *« C'est un officier de cavalerie, comme moi. Son père avait combattu dans la guerre du Chaco. C'est un excellent soldat, qui a très bien servi la patrie, les forces armées et la cavalerie. Il a suivi un cours de perfectionnement en Allemagne, en 1970 et 1971, dans les blindés. A son retour, il a été un des premiers à commander un régiment de chars au Paraguay. On nous avait livré alors 25 tanks de fabrication américaine... C'est dommage, il ne sera jamais président, alors qu'il en a l'étoffe. Il a eu une ascension fulgurante après la chute de Stroessner. Cela lui est monté à la tête. Il n'a pas compris que les temps avaient changé. Désormais, il a la jeunesse contre lui. Il y a une réaction de rejet de sa personne dans toute la population, sauf chez les paysans. Il ferait mieux d'aller prendre des vacances à l'étranger. »* Le général Romero estime que le rôle *« historique »* des militaires est terminé au Paraguay, ce que n'a pas perçu Lino Oviedo. Le prochain président sera un civil, comme M. Wasmosy. La page est tournée. On ne prend plus le pouvoir avec des chars. Les Etats-Unis laissaient faire jadis. Ils ne le permettront plus, et le Brésil pas davantage.

« Notre rôle social est également en voie de disparition, poursuit le général Romero. *Chaque unité assumait traditionnellement, dans sa circonscription militaire, surtout en milieu rural, des tâches qui relèvent normalement du pouvoir civil, en matière d'instruction primaire, de santé, de construction des routes et chemins. »* Le général Oviedo a usé et abusé de cette situation pour se faire connaître de la population. Mais, depuis l'élection du président Wasmosy, en 1993, la structure du pouvoir local a changé. Les gouverneurs des dix-sept départements sont désormais élus. Ils sont chargés des activités auparavant accomplies par les militaires dans les campagnes et sont responsables devant leurs électeurs. Les moyens des militaires ont diminué, leur prestige aussi.

« Oviedo aura été le dernier général putschiste de notre histoire », affirme notre interlocuteur, qui souhaite donner une autre image, plus *« moderne »*, plus *« professionnelle »*, en tout cas *« dépolitisée »* de l'armée paraguayenne, qui compte 20 300 hommes, dont 15 400 pour la seule armée de terre. Il propose que soit enfin coupé le cordon ombilical qui relie l'institution militaire au parti Colorado. Il suggère que les officiers puissent poursuivre des études à l'université (l'école de guerre a été fermée) et toucher un salaire décent – un colonel gagne actuellement moins de 7 000 F par mois. En réalité, tout le monde sait que d'innombrables combines permettent d'arrondir les soldes, voire de les multiplier par des coefficients vertigineux.

Le système de corruption mis en place par Alfredo Stroessner persiste en effet, même si son rendement tend à diminuer. Le dictateur déchu, qui vit depuis 1989 son automne de patriarche dans un confortable exil à Brasilia, avait institué la distribution des prébendes comme méthode pour tenir l'armée. Il appelait cela le *« prix de la paix »*. Les plus hauts gradés avaient la haute main sur un secteur, légal ou non, de l'économie. A l'un, la revente des voitures de luxe volées au Brésil. A l'autre, la contrebande avec l'Argentine, le long de la rivière Pilcomayo. A un troisième, une sinécure dans l'entreprise téléphonique d'Etat.

Le général Rodriguez, numéro deux du régime Stroessner et qui, finalement, se retourna contre lui, avait ainsi le contrôle de l'aéroport d'Asuncion. Il s'enrichit tellement qu'il dut démentir, après avoir pris à son tour le pouvoir, les informations parues dans la presse américaine selon lesquelles il aurait accumulé une fortune personnelle de 1,4 milliard de dollars. Les services américains de lutte contre la drogue l'avaient à l'époque dans leur collimateur, et ces soupçons ont peut-être contribué à faciliter la transition démocratique. Le général Rodriguez aurait été d'autant plus sensible aux pressions de Washington en faveur de l'établissement d'une véritable démocratie qu'il avait davantage à se faire pardonner.

ALFREDO STROESSNER lui-même est un personnage qui semble sorti d'un roman de Graham Greene ou de Gabriel Garcia Marquez. Non pas que son putsch, en 1954, ait été à l'origine un événement exceptionnel. Le Paraguay compte une quarantaine de coups d'Etat en moins d'un siècle. Mais le caractère systématique du pouvoir mis en place par le général Stroessner, dû peut-être aux origines allemandes de ce dernier – descendant d'immigrés bavarois –, le quadrillage de la population, la création d'un réseau serré d'informateurs et l'instauration d'un culte de la personnalité délirant, ont de quoi étonner. La durée du régime aussi. Seul Kim Il-sung, en Corée du Nord, est resté plus longtemps au pouvoir qu'Alfredo Stroessner.

Un nombre incalculable d'édifices publics, de rues, de places, de villages, et même l'une des principales villes du pays (rebaptisée depuis Ciudad del Este) portaient le nom de Stroessner. Les programmes quotidiens des stations de radio devaient être précédés de l'exécution d'une chanson, modestement intitulée *« Général Stroessner, cœur d'acier »*, sinon leurs propriétaires n'avaient plus qu'à fermer l'antenne. Le Paraguay se transforma en terre d'asile pour les criminels de guerre nazis et les délinquants internationaux de haut vol, capables de payer une taxe d'entrée au dictateur. Ce fut le cas de Josef Mengele, le *« médecin de la mort »* du camp de concentration d'Auschwitz, devenu citoyen paraguayen, et du trafiquant d'héroïne français, Joseph Auguste Ricord, l'un des parrains de la *french connection*.

Lorsque le général Rodriguez, qui a marié l'une de ses filles à un fils de Stroessner, décide en février 1989 de renverser « le Vieux », c'est un jeune colonel presque inconnu, Lino Oviedo, qui accomplit l'acte décisif. Le dictateur est encerclé avec ses gardes du corps par les hommes du général Rodriguez, lorsque le colonel Oviedo s'approche du vieil homme, une grenade à la main, et menace de tout faire sauter si ce dernier ne se rend pas. Cet acte de bravoure quelque peu suicidaire emporte la décision. Stroessner part en exil, Oviedo est célèbre du jour au lendemain et monte rapidement en grade. Il est devenu, aux yeux de tous, l'« homme fort » du Paraguay.

Il renforce encore cette image, en 1992, lors des élections internes au parti Colorado. Les listes n'ont pas été révisées depuis la dictature. Le général Oviedo joue un rôle décisif dans le tour de passe-passe qui permet à Juan Carlos Wasmosy d'être proclamé candidat du parti. Un an plus tard, M. Wasmosy remporte, de façon démocratique cette fois, le scrutin présidentiel. Lino Oviedo, nommé commandant en chef de l'armée, fait plus que jamais figure d'homme incontournable. Il le sait et se conduit en conséquence. Lorsque le président Wasmosy, irrité par ses insolences, décide, le 22 avril, d'en finir et de lui retirer son commandement, le général Oviedo donne l'ordre à ses tankistes de se disposer en ordre de bataille. Mais il n'ira pas plus loin. Démentant son second prénom, Lino César Oviedo, au moment crucial, n'a pas franchi le Rubicon.

Dominique Dhombres
Dessin : Pancho

Italie : bientôt la Seconde République ?

par Sandro Meccoli

LE succès électoral obtenu par L'Olivier, la coalition de centre gauche entre forces laïques et catholiques, introduit finalement dans la démocratie italienne le principe de l'alternance. En 1994, le centre droit l'avait emporté. Deux ans après, c'est le centre gauche qui s'est imposé : l'Italie n'est plus, comme c'était le cas depuis un demi-siècle, une « démocratie bloquée » que seul le centre démocrate-chrétien (qui, en fait, n'existe plus) parvenait à gouverner, sans possibilité de rechange, à droite comme à gauche.

En outre, l'Italie n'est plus, ou est nettement moins, un pays à « souveraineté limitée » : l'Eglise, pour la première fois, n'a pas donné de consignes de vote aux catholiques italiens. Dans le même temps, Bill Clinton, président des Etats-Unis, en recevant à Washington son homologue italien Oscar Luigi Scalfaro, a abrogé la traditionnelle *conventio ad escludendum* qui existait vis-à-vis d'un Parti communiste italien (PCI) dont le principal héritier, le Parti démocratique de la gauche (PDS), fait actuellement partie de l'Internationale socialiste.

Ainsi prend fin, pour la démocratie italienne, une anomalie organique. L'avancée est d'importance, mais elle ne marque pas pour autant l'avènement de la Seconde République. Cette dernière ne verra le jour que lorsque les Italiens, du Nord, du Centre et du Sud auront tous adhéré, en conscience et en hommes libres, à un nouveau pacte d'unité nationale dans le contexte de l'Union européenne. Ce pacte, qui devra se traduire par une *réforme générale* de l'Etat dans le sens libéral – et le fait que l'on parle de « révolution libérale » n'est pas fortuit –, ne pourra résulter que d'une reviviscence de l'identité nationale dans une perspective – j'y insiste – européenne. Car, en Italie, la crise est avant tout une crise de l'idée de nation.

On situe désormais à la quasi-unanimité la « mort de la patrie » à l'armistice du 8 septembre 1943 : depuis cette date, l'Etat unitaire a fondu comme neige au soleil. Et avec lui a été renversée la dynastie de Savoie, qui, tant bien que mal – plutôt mal que bien –, l'avait soutenu depuis 1861. L'Italie s'est alors scindée en deux : la République sociale italienne, dans le Nord occupé par les Allemands, et le Royaume du Sud – où s'était réfugiée la famille royale –, envahi par les Alliés. Cette fracture s'est ensuite retrouvée dans la configuration géopolitique de la Péninsule, mais non dans les consciences de ses citoyens.

A la question méridionale, née – en même temps que la Mafia dans sa configuration contemporaine – de l'annexion brutale du Sud au Royaume d'Italie en 1861, est venue s'ajouter, ces dernières années, une question septentrionale, que le triomphe obtenu par la Ligue du Nord le 21 avril aux législatives a rendue d'autant plus aiguë. Son chef, Umberto Bossi, parle depuis longtemps de sécession et d'indépendance du Nord par rapport à Rome. Il a d'ailleurs déjà constitué à Mantoue un « Parlement du Nord », qui ferait *potentiellement pendant à celui* de Rome. Et, le 5 mai, il a proposé la division de l'Italie en deux Etats, comme s'il s'agissait de la Tchécoslovaquie !

Un problème subsiste toutefois : les arguments invoqués en faveur de la question septentrionale ne sont pas en soi moins valables que ceux que, par contrecoup, on oppose pour la question méridionale. Ainsi, après une première phase de tensions, y compris ethniques, entre le Nord et le Sud, la polémique est plutôt lancée, du Nord mais aussi du Sud, contre Rome *« voleuse et patronne »* ; en d'autres termes, contre l'Etat unitaire, centralisé, bureaucratisé à l'excès, aussi autoritaire qu'inefficace, dont Rome est la capitale depuis 1870 (après Turin, 1861-1865, et Florence, 1865-1870).

Un autre problème, historique, qui remonte au Risorgimento et à l'unité de l'Italie, est à nouveau soulevé : la forme de l'Etat. Constitué sous une forme monarchique et centralisée, il est resté tel jusqu'en 1946 alors que certains courants, parmi les plus ouverts et les plus avancés du Risorgimento, tant laïques que catholiques, avaient été républicains et fédéralistes.

Enfin, une fois instituée la République à la suite du référendum de 1946, l'Italie démocratique a tendu vers le fédéralisme en créant d'abord cinq régions frontalières à statut spécial (Trentin-haut Adige, Frioul-Vénétie-Julienne, vallée d'Aoste, Sicile et Sardaigne) ; puis, en 1970, quinze régions à statut ordinaire, dont les compétences *législatives et les ressources financières* sont plus restreintes.

C'est la raison pour laquelle, par exemple, les Tyroliens du haut Adige et les Français du Val d'Aoste reçoivent de l'Etat plus d'argent *pro capite* que toute autre communauté de citoyens italiens. On a là affaire à un régionalisme peu équilibré et, de surcroît, trop prudent. Par ailleurs, inévitablement, dans un pays comme l'Italie, où les caractères municipaux et régionaux sont si forts, l'avènement de la démocratie de masse ne pouvait qu'engendrer un besoin encore plus impérieux de décentralisation et de fédéralisme.

La nécessité d'une réforme de l'Etat dans le sens du fédéralisme – mais qui préserve l'unité nationale – est la question centrale pour la Péninsule

Le regain de succès de la Ligue du Nord atteste donc du désir croissant d'autonomie, et notamment en matière fiscale (on parle aussi de fédéralisme fiscal), des régions les plus riches et les plus évoluées du pays : soit Rome nous accorde davantage d'autonomie et de liberté, soit nous rejoignons l'Europe.

Ici se greffe une autre question vitale : les régions du Nord, ainsi que celles du Centre, veulent à tout prix demeurer dans le noyau dur de l'Europe, et, par-là même, participer à la monnaie unique dès son lancement. *Pour les régions du* Sud, au contraire, qui se sont progressivement appauvries et sont confrontées aux diverses mafias mais aussi à un chômage des jeunes particulièrement inquiétant, l'Europe de Maastricht est objectivement plus lointaine.

La nécessité d'une réforme de l'Etat dans le sens du fédéralisme, mais qui préserve l'unité nationale, est donc aujourd'hui la question centrale pour la Péninsule. L'Italie a besoin de ce que l'archevêque de Milan, le cardinal Carlo Maria Martini, a qualifié, en janvier, de *« fédéralisme solidaire »*. Cette réforme, décisive, précède et conditionne toutes les dissensions sur le scrutin majoritaire ou la proportionnelle, le scrutin à un ou deux tours, sur le semi-présidentialisme à la française, le présidentialisme à l'américaine ou le système du chancelier à l'allemande.

Pour effectuer la réforme fédérale de l'Etat, tout en veillant à ce que le pays ne soit coupé en deux, il faut, d'une part, intervenir sans tarder au Sud, contre les différentes mafias et contre le chômage des jeunes ; de l'autre, rapprocher le Sud du Nord en stimulant la fierté européenne, qui *est encore vivace chez tous les Italiens*, y compris chez les méridionaux.

Romano Prodi, leader catholique de L'Olivier, a déjà annoncé que, pour commencer, il ferait tout cela. Et il a précisé que son modèle fédéral de référence est le modèle allemand, car *« l'Italie, avec toutes ses disparités internes, ressemble davantage à l'Allemagne qu'à la France »*.

Voilà un demi-siècle, il fallut à Alcide De Gasperi quatre années (de 1945 à 1948), un authentique génie politique, une intégrité morale à toute épreuve et beaucoup, beaucoup de chance pour sauvegarder l'unité nationale, implanter la Première République, imposer à nouveau l'Italie en Occident et en faire l'un des fondateurs de l'Europe unie.

Catholique démocrate comme De Gasperi, Romano Prodi affiche les mêmes foi religieuse et intégrité morale, la chance lui a jusqu'ici souri, et il est, par rapport à De Gasperi, plus féru en matière économique. Reste à voir s'il en partage le génie politique. Jusqu'à présent, un vrai leader a manqué à la « révolution libérale » italienne. C'est aussi cette absence qui explique que la Seconde République ne soit pas encore née.

Sandro Meccoli *est journaliste et écrivain.*

Traduit de l'italien par Yvette Gogue.

Jury réel, jury imaginaire

par Françoise Lombard et Jean-Pierre Royer

REMIS le 30 avril, le rapport du Haut Comité consultatif est venu, très vite, relancer le grand débat qu'avait suscité l'avant-projet de loi portant réforme de la procédure criminelle. Par ses propositions, par ses intéressantes nouveautés, il nous invite à questionner l'histoire de notre cour d'assises, tout simplement pour savoir de quoi l'on parle et si possible tenter d'en tirer leçon et profit.

« Tout le monde veut le jury, tout le monde ne le veut pas de la même façon », s'était déjà écrié l'avocat Thouret lorsque, par une loi du *16 septembre 1791, le jury criminel* fut introduit dans nos institutions. Le constat demeure, identique, mais que reste-t-il aujourd'hui du jury de la Révolution auquel les Français *paraissent si attachés et* que le Haut Comité a mieux entendus que la chancellerie ? Un mythe, c'est-à-dire ce qui n'a pas d'existence réelle, un simple *souvenir, ou bien la seule garantie* d'une bonne justice du crime ?

Tout a tellement changé depuis que nos premiers révolutionnaires, entièrement à leur foi en l'homme nouveau, avaient fait du jury la base de leur justice criminelle et de chaque citoyen *« l'arbitre de la destinée »* de l'autre, pour y mieux sentir *« le prix de l'estime »* et y reconnaître plus sûrement *« le vrai principe de l'égalité »*.

La société française, que l'éclosion du monde a traversée, l'Etat, que l'Europe est venue encadrer par ses règles contraignantes, la criminalité, que l'économie a bouleversée, ne sont plus du tout les mêmes que lorsque fut entonné pour la première fois ce grandiose *« hymne à la liberté »* que fut le jury pour ses créateurs en même temps que l'expression d'une nouvelle souveraineté liée au droit de vote.

Et encore, si l'on avait écouté les plus hardis d'entre ses partisans, les Siéyès, les Barnave, les Robespierre, les Duport, le jury se fût étendu aux matières civiles, tant il y avait pour eux identité de nature entre les causes civiles et les causes pénales. Mais ce que certains voyaient comme un système *« de rêve »* ne fut pas retenu et les Constituants renoncèrent, malgré les objurgations de quelques-uns, à ouvrir aussi largement le *« boulevard de la liberté »* que Duport leur traçait.

Mort-né pour les affaires civiles, le jury n'en fut pas moins établi à l'époque aux deux phases de la procédure, lors de la mise en accusation puis au moment du jugement, et les Constituants y tenaient tellement qu'ils l'installèrent aussi dans les tribunaux militaires pour permettre aux soldats de collaborer avec les officiers dans l'exercice de la justice qui leur était propre ! Il y eut encore bien d'autres discussions dans ces moments fondateurs ; *mais ce qui ressort du parti finalement* choisi et agencé par les révolutionnaires de 89, c'est sa logique et sa cohérence, tant au niveau de la carte judiciaire que de la manière *dont les jurés se détermineraient* pour leur jugement, et enfin des voies de recours.

Désireux de rapprocher le justiciable de son juge, ils fixèrent le *jugement des causes dans* un tribunal criminel de département qui correspondait à leur esprit égalitaire et géométrique en même temps qu'il rompait avec les structures de l'ancien régime ; ayant renvoyé à de purs citoyens en audience orale le jugement des présumés coupables à partir de la distinction du fait et du droit (compétence du juge), ils ne pouvaient qu'abandonner l'antique système des preuves légales au profit de preuves morales, faites par nature de sentiment et d'instinct, et s'en remettre à leur intime conviction, qu'ils n'auraient bien sûr pas à motiver. Le jury exprimant pour eux la nouvelle souveraineté, ils ne pouvaient évidemment pas suspendre ses décisions à une quelconque voie d'appel.

Qui ne voit qu'aujourd'hui de ce système ne subsiste plus que *l'écorce ? Sans doute le jury que* l'on croit lire dans le miroir de la Révolution s'est-il déjà relevé de bien des coups, et la passion qui s'attache encore à lui tient pour une bonne part à l'histoire paradoxale de cette institution, sans doute l'une des plus décriées mais aussi l'une des plus résistantes de notre histoire judiciaire.

Attaqué de toutes parts et pour toutes sortes de raisons plus ou moins avouables depuis sa naissance, tantôt pour sa composition trop ou pas assez « bourgeoise », tantôt pour ses décisions trop ou pas assez « sévères », le jury a traversé deux siècles qui en ont fait un mythe et il se trouve là, au *milieu de notre bataille de justice* et de démocratie, comme un précieux bien de famille qui aurait été légué à des héritiers qui ont changé d'intérieur.

Mythe situé au plus profond de notre représentation de la justice comme le montrent les débats actuels et dont le rapport du Haut Comité a fait un souvenir, en *restaurant le jury populaire mais en* le flanquant d'un double degré de juridiction contraire à la conception initiale. Deux questions plongées au coeur de l'histoire peuvent aider à comprendre : le jury était-il vraiment souverain, était-il réellement populaire ?

Un jury « souverain » ? A voir ! Peu de temps en tout cas, car, si dans le système de 1791 le jury statuait seul sur la culpabilité, très tôt des restrictions furent apportées à sa souveraineté. Un jury « populaire » ? A voir aussi, car à peine le jury était-il né que les citoyens ne se précipitèrent pas pour en faire partie, et encore n'y étaient appelés que les citoyens dits « actifs », c'est-à-dire dotés d'une aisance suffisante pour verser une contribution directe équivalant à trois journées de travail. Dans certaines campagnes même, sensibles à la parole du curé qui assurait à ses ouailles qu'être juré, c'était forcément jurer, ce que *« le Seigneur avait défendu aux bons chrétiens »*, beaucoup envoyèrent toute une foule d'excuses pour ne point en être.

Et, contrairement au mouvement touchant à sa souveraineté, le jury n'est devenu « démocratique » – et non « populaire » – faute d'avoir choisi pour en désigner les membres le principe de l'élection qu'à une époque très récente, avec la loi du 28 juillet 1978 instituant le recrutement des jurés par tirage au sort à partir des listes électorales.

Auparavant et jusqu'à l'instauration du suffrage universel en 1848, leur choix était resté censitaire avant que d'être abandonné à des commissions en nombre et en configuration variables suivant les *époques tandis que* des présidents de cours d'assises, prétextant de l'ignorance ou de la faiblesse du jury, cherchaient à le professionnaliser en proposant d'y *inclure d'office certaines personnes* plus qualifiées comme des avocats, des notaires ou des avoués... De prétendument populaire, le jury n'avait que d'être re*cruté dans* une partie de la population !

Non, le jury tel qu'on se l'imagine est bien mort, et depuis longtemps. Ni l'avant-projet de loi, ni encore moins le rapport du Haut Comité n'y peuvent rien. Seul subsiste ce mythe tenace d'une instance souveraine et populaire... Depuis que l'échevinage, délaissant la distinction originelle du fait et du droit, fait collaborer étroitement « jurés » et magistrats. Il n'y a plus de moment du jury dans notre justice criminelle et ni l'avant-projet de loi ni le rapport du Haut Comité ne le restituent : créer une « petite » cour d'assises en première instance composée de trois magistrats et de cinq jurés à côté d'une grande formation semblable à celle qui existe aujourd'hui, mais statuent en appel, ne change rien à l'affaire.

Sans doute pourra-t-on discuter du nombre idéal de jurés, cinq, sept ou davantage, pour résister à l'influence des magistrats et du président de la cour : la vraie question ne touche pas au nombre de jurés, mais à la nature de l'institution. On pourra toujours tenir le discours de la continuité – le fameux *« héritage de la Révolution »* –, mais cela n'empêchera pas qu'il n'y a rien de commun entre le jury des Constituants et l'échevinage actuel. Alors, de deux choses l'une, ou bien l'histoire du jury nous a permis de nous libérer d'un passé travesti, ou bien elle nous invite à revenir à ce qui en faisait l'essence même, à savoir que le jury devrait pouvoir délibérer seul sur la culpabilité...

Le jury est là, au milieu de notre bataille de justice et de démocratie, comme un bien de famille précieux, mais qui aurait été légué à des héritiers qui ont changé d'intérieur

Françoise Lombard et Jean-Pierre Royer *enseignent à la faculté de droit de l'université Lille-II.*

L'argent vicié de l'audiovisuel public

par Guillaume Soulez

A l'occasion de « l'affaire Delarue », ressurgit l'éternel problème des finances du service public audiovisuel. L'histoire du rapport des chaînes publiques au financement de leurs programmes se résume en trois temps : la période où la SFP est le producteur quasi-exclusif dans la *lignée des accords issus de la dissolution* de l'ORTF, en 1974 ; la période contemporaine, où France Télévision dépend des animateurs vedettes devenus producteurs qui *établissent des devis vertigineux*, et une période intermédiaire où, au cours des années 80, l'audiovisuel public va passer d'une dépendance à l'autre, d'une dépendance institutionnelle à une dépendance commerciale en termes d'audience (ou plutôt d'audimat).

Or cette dépendance n'est pas fatale, mais résulte d'un déséquilibre dans le financement du service public en France, malgré l'augmentation de la redevance. En ne donnant pas, en particulier à France 2, les moyens d'être indépendante de la publicité, qui lui procure environ la moitié de ses recettes, le législateur a rendu quasi inévitable le passage d'une dépendance à l'autre.

Il a mis en place une forme de double contrainte dans laquelle est enfermé le financement des programmes audiovisuels publics. Du côté des recettes : de la publicité, mais trop pour une chaîne publique ou pas assez pour une chaîne commerciale, et de l'argent public, mais toujours en retard d'une modification du paysage audiovisuel français, donc une non-indépendance d'un côté comme de l'autre, qui favorise les pressions de tout ordre.

Du côté des dépenses : France Télévision, encouragée à « maigrir », fait produire ailleurs ses programmes, et une dépendance se crée vis-à-vis des animateurs à succès, qui ont profité de la nouvelle donne pour créer leur maison de production et inverser le rapport de forces avec les chaînes à leur profit.

Le même législateur a par ailleurs créé deux autres chaînes (La Cinquième et Arte) alors que l'argent public n'est pas, dit-on, inépuisable dans ce domaine...

Il est donc inutile de stigmatiser l'actuelle opacité, peut-être passagère, des relations entre animateurs-producteurs et chaînes publiques si l'on ne se penche pas sur les problèmes structuraux de leur financement. Il est temps, sinon de supprimer, à la manière de la BBC, du moins de réduire fortement la part de la publicité sur le service public : dans la perspective de restriction des finances publiques, le coût des actuels projets, numé*riques ou autres, de France Télévision* apparaîtra à moyen terme, au moment où les hommes politiques refuseront d'augmenter une fois encore la redevance.

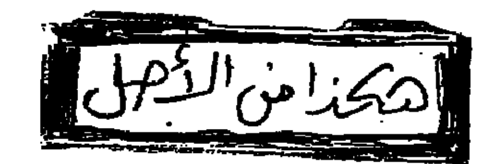
L'augmentation de la redevance n'est d'ailleurs pas la seule solution : une télévision publique qui réaffirmerait sa vocation sociale pourrait se voir doter dans le cadre de la politique actuelle d'un financement plus important. Sinon, il vaut mieux, au pis, une télévision publique un peu plus pauvre dans un premier temps, mais dont les recettes publicitaires seraient plafonnées et les programmes mieux identifiés, plutôt qu'un éternel audiovisuel public singe du maître de l'audience, TF 1.

Le succès actuel de France 3, chaîne dont la politique de programmes est bien identifiée en termes de service public, et dont une faible part des recettes est d'origine publicitaire, montre que l'identité peut se révéler dans un second temps : le coût de la minute publicitaire sur France 3 est là pour le prouver.

Il faut que le débat sur la structure du financement de l'audiovisuel public ait lieu maintenant, et de façon ouverte, un débat qui serait sûrement plus proche des véritables enjeux que celui que préparent en catimini les responsables qui spéculent sur les chances de l'actuel président de France Télévision de garder son poste.

On risque sinon de donner, à cette occasion, des armes à ceux qui n'attendent que ce genre d'« affaires » pour demander la privatisation, voire la disparition, de – à votre guise ! – l'une ou l'autre chaîne, alternativement visées. Il suffit de voir d'où viennent les attaques actuelles.

Guillaume Soulez, *agrégé de lettres, est ancien président de l'Association nationale de défense des téléspectateurs Les Pieds dans le PAF.*



Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication :
Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef :
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann,
Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
TÉL. : (1) 42-17-20-00. Télécopieur : (1) 42-17-21-21 Télex : 206 806 F
ADMINISTRATION : 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TÉL. : (1) 42-17-20-00 Télécopieur : (1) 42-17-25-99 Télex 261 311 F

Du Lyonnais à la « banque virtuelle»

Suite de la première page

Les progrès réalisés en matière de composants électroniques et de programmes informatiques, comme ceux, en cours, effectués dans le développement des liaisons téléphoniques entre ordinateurs – avec Internet –, modifient radicalement les conditions dans lesquelles sont assurés *les métiers de la* banque. Jusqu'à peut-être en remettre en question l'existence même !

Pour la banque, l'innovation technique n'est certes pas chose nouvelle. En France, comme à l'étranger, le mouvement est déjà *largement engagé. Le siège du* Lyonnais a brûlé : personne ne s'est inquiété du nombre de billets de banque qui ont flambé ou de celui des actions ou obligations parties en fumée. Avec aujourd'hui la carte bancaire et demain le porte-monnaie électronique, l'argent devient de plus en *plus immatériel*, des signes accumulés dans des ordinateurs interconnectés.

Ce sont aussi l'ensemble des services proposés à la clientèle qui sont en voie d'automatisation. Entreprises et particuliers peuvent consulter leurs comptes dans les *guichets automatiques de banque* (GAB), sur Minitel ou par téléphone. Ils peuvent y effectuer aussi certaines opérations à toute heure du jour ou de la nuit. Créée il y a deux ans par Paribas, la Banque directe se veut un pionnier dans ces domaines. *« Le marché, ce sont deux téléphones, peu importe où ils sont, nos clients ne constateront aucun changement lorsqu'ils téléphoneront lundi matin »*, expliquait dimanche sur les ondes Nicolas Chaine, le directeur de la communication du Lyonnais.

L'automatisation ne concerne pas seulement les produits proposés. Elle affecte aussi la manière de les produire. Le processus est en cours pour les opérations, lourdes, de traitement des chèques ou de gestion des comptes. Mais il porte aussi sur des fonctions intelligentes. L'une des activités « nobles » du banquier, c'est l'évaluation des risques, fonction humaine s'il en est. Elle aussi est aujourd'hui de plus en plus automatisée. Dans les salles des marchés, pour les opérations banalisées, de petite taille, la machine se substitue à l'homme. Elle décide. Elle s'y affirme progressivement.

Ces évolutions trouvent leurs débouchés extrêmes sur Internet. En dehors de toute organisation, un marché boursier « apatride » est en train de s'y installer. De nombreuses sociétés (Visa, Mastercard, ATT...) travaillent à la création d'un *système de paiement « sur la toile »*. Mardi 7 mai, le *Wall Street Journal*, le quotidien américain des affaires, évoquait, en première page, l'incendie du Lyonnais et annonçait, juste en dessous, l'alliance entre la Deutsche Bank et Digicash en vue d'établir, sur Internet, une véritable « banque digitale».

Résumée à l'essentiel, la banque est un intermédiaire – entre le déposant et l'emprunteur. Un téléphone y suffit. Lorsqu'en plus le produit au centre de son activité n'est plus composé que d'informations accumulées dans des ordinateurs, des liaisons téléphoniques entre mémoires et logiciels peuvent largement se substituer aux énormes infrastructures immobilières et humaines mises en place.

Si, malgré cela, la « banque virtuelle » n'est pas encore une réalité, c'est qu'elle se heurte à trois grandes familles d'obstacles : ils sont économiques, juridiques et humains. Le passage à la banque virtuelle appelle d'abord des investissements financiers considérables – pour l'essentiel en systèmes informatiques et téléphoniques. Les établissements de crédit sont déjà dans le monde les premiers clients des constructeurs d'ordinateurs et des concepteurs de programmes. Pour l'instant, nulle part, les banques ne disposent des moyens nécessaires. L'ampleur de ces besoins est l'une des causes des multiples phénomènes qui affectent le monde bancaire : les méga-fusions, le recours à la sous-traitance ou l'arrivée sur le marché de nouveaux concurrents (les compagnies de téléphone, les vendeurs de cartes...).

L'émergence de la banque virtuelle pose ensuite d'énormes problèmes « juridiques ». Le commerce de l'argent est affaire de confiance et de sécurité. Il appelle une totale confidentialité. L'activité bancaire fait partout l'objet d'une *régulation et d'une surveillance* particulières – même dans le monde le plus libéral. Le thème alimente de nombreux débats dans les milieux professionnels.

UN MOUVEMENT INÉLUCTABLE

Mardi 7 mai, à Bruxelles, des experts *réunis* par *le CEPS* (Centre for European Policy Studies) débattaient, justement, des « implications de la banque virtuelle » sur les politiques monétaires et sur l'Europe notamment. L'association pour l'économie financière avait organisé, le 28 février à Paris, un *colloque sur « Finances et virtualité»*. Joli symbole : la manifestation avait lieu au palais Brongniart, le lieu, déserté, de la Bourse de Paris.

La troisième famille d'obstacles est de nature sociale. La banque virtuelle est virtuellement une banque sans salariés – ou, à tout le moins, avec des effectifs considérablement réduits ! Si, aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, la question sociale ne semble pas freiner le mouvement – le mariage à New York entre la Chemical et la Chase s'accompagne de licenciements massifs –, en Europe continentale, la préservation de l'emploi est une préoccupation dont tous les banquiers sont obligés de tenir compte. En France, la banque fait travailler près de 400 000 personnes.

Pour reprendre l'expression de l'éditorial du *Financial Times* du 7 mai, cette révolution technologique conduit, dans les activités financières, à un processus de *« destruction créatrice »* d'emplois. De vieux métiers disparaissent, de nouveaux apparaissent. Il est pourtant illusoire de croire que le solde sera positif. Sur les années à venir, il sera massivement négatif. Certains experts anticipent la suppression de quelque 100 000 postes de travail dans ce secteur, c'est-à-dire un sur quatre ! D'industrie de main-d'œuvre, la banque devient en fait une industrie de capital. Dans les pays industriels, les *emplois de demain ne seront ni dans* l'industrie manufacturière ni dans les services traditionnels comme la banque.

L'incendie – aux deux tiers – des locaux du Printemps ou de ceux du *Monde* aurait provoqué un arrêt, pour quelques jours au moins, des activités du grand magasin ou de la publication du quotidien de la rue Claude-Bernard. Le siège du Lyonnais flambe, la continuité de l'activité est, grosso modo, assurée. La banque est déjà entrée dans le monde de l'immatériel. Le mouvement, inéluctable, vers la banque virtuelle n'est cependant qu'amorcé. Bientôt, le quartier Opéra-Quatre-Septembre à Paris ne sera plus qu'un musée : à gauche, c'était la BNP, à droite le Lyonnais, un peu plus loin, la Générale, là-bas, la Bourse...

Erik Izraelewicz

Le Monde

ÉDITORIAL

L'« improbable » innocence d'Israël

LA formule est prudente, mais n'en est pas moins accusatrice : il est *« improbable »*, dit le rapport d'enquête de l'ONU, publié mardi 7 mai, que le bombardement israélien sur le poste des Nations unies de Cana, au Liban sud, ait été le fait *« d'erreurs techniques ou de procédure »*. C'était le 18 avril dernier, en pleine opération « Raisins de la colère » menée par Tsahal au pays du Cèdre. Cent deux civils ont été tués, plusieurs dizaines d'autres grièvement blessés, brûlés, mutilés à vie par une volée d'obus israéliens venus s'abattre sur des réfugiés libanais. Fuyant les bombardements de l'armée israélienne sur leurs villages, ils s'étaient abrités dans l'enceinte d'un camp de la Finul (Force intérimaire des Nations unies au Liban).

Le rapport ne dit pas qu'Israël savait qu'il y avait des réfugiés civils dans ce poste. Le rapport laisse entendre qu'Israël a sciemment ouvert le feu sur l'ONU. Sans doute faut-il lire ici entre les lignes et comprendre que l'Etat hébreu a tiré sur une base de la Finul dans laquelle des militants du Hezbollah – en principe, la cible de « Raisins de la colère » – et leurs familles avaient pu venir se cacher...

Le gouvernement israélien s'en défend et rejette les conclusions de l'ONU. Il dément avoir délibérément visé la Finul, affirme avoir ignoré la présence de réfugiés civils à Cana et attribue le drame à une *« séquence d'erreurs opérationnelles »*. L'argumentaire aurait pu être recevable si le gouvernement n'avait déjà tellement menti et donné au moins trois versions différentes de l'affaire. Il était important pour Israël de convaincre de sa bonne foi, et Israël n'a pas convaincu, n'a pas dissipé le doute, n'a pas apporté la preuve qu'il n'avait pas délibérément pris la décision d'ouvrir le feu sur l'ONU – sinon sur des civils.

Le rapport de l'ONU vient ainsi dresser l'acte d'accusation final d'une opération « Raisins de la colère » *particulièrement absurde*, sanglante et destructrice. Loin d'avoir entamé la capacité du Hezbollah à tirer des roquettes sur le nord d'Israël, elle a, surtout, fait des victimes parmi la population civile du Liban. Et, si le gouvernement israélien maintient qu'il n'a pas délibérément fait tirer sur des civils, il peut difficilement avancer que son armée, en bombardant des zones très urbanisées, n'a pas délibérément pris le risque de tuer des civils.

Ces morts vont empoisonner le climat entre Arabes et Israéliens alors qu'ils doivent, plus impérativement que jamais, reprendre une laborieuse mais nécessaire négociation. Les Etats-Unis n'y contribuent guère. Autant qu'Israël, ils viennent de tempêter contre le rapport de l'ONU et d'en dénoncer des conclusions qu'ils qualifient *« d'infondées »*. Or ils portent une part de responsabilité dans le drame. En ne disant pas un mot contre « Raisins de la colère », en justifiant un engagement israélien disproportionné au *Liban, en abandonnant* la part de neutralité qui doit être celle d'un médiateur au Proche-Orient, ils ont encouragé une opération qui, de bout en bout, n'aura été qu'une seule chose : un désastre.

La grande lessive *par Ronald Searle*



DANS LA PRESSE

FINANCIAL TIMES

■ Pour Jacques Chirac, le premier anniversaire de son élection comme président n'est pas tout à fait aussi mauvais qu'il aurait pu le craindre. Il y a cinq mois, la France *était paralysée par des grèves dans* le secteur public. Depuis, le président gaulliste a vu sa cote remonter dans l'opinion. Il a donné à la France un profil international plus élevé (...), l'économie montre des signes de rétablissement et les marchés financiers semblent approuver *la gestion du gouvernement*. (...) Toutefois M. Chirac ne devrait se verser aujourd'hui qu'un demi-verre de champagne pour célébrer l'événement. Il n'est pas encore sur le chemin qu'il pouvait espérer atteindre au bout d'un an. Sa cote dans l'opinion est bien *inférieure à celle de ses prédécesseurs*, François Mitterrand et Valéry Giscard d'Estaing, après un an de mandat. (...) La perspective de réduire les déficits à 3 % du produit intérieur brut l'an prochain est loin d'être assurée. En outre, beaucoup redoutent que le maintien *d'une politique d'austérité* mette en danger la majorité parlementaire aux élections de 1998.

Les donateurs au tiers-monde sont fatigués

AIDER au développement des pays pauvres n'est plus une priorité pour les sociétés occidentales. L'aide est inefficace et coûteuse aux yeux d'une partie de l'opinion publique pour qui elle se résume à un constat abrupt : *« Les pauvres des pays riches donnent de l'argent aux gens riches des pays pauvres. »*

Les chiffres reflètent cette *« lassitude »* ou cette *« fatigue des donateurs »*, que dénonçait le 26 avril le secrétaire général de la Cnuced, Rubens Ricupero, à l'ouverture en Afrique du Sud d'une conférence internationale consacrée à *« l'intégration dans l'économie mondiale des deux milliards d'exclus »*. De fait, l'ONU avait proposé naguère que les pays développés consacrent 0,7 % de leur richesse au développement des pays pauvres. En 1994, la proportion n'a pas dépassé 0,30 % pour les plus riches d'entre eux. Les chiffres de 1995 ne seront pas meilleurs avec une aide en baisse de 5 % à 10 %, selon les premières estimations de l'OCDE publiées mardi 7 mai. D'où le pronostic du club des pays riches, qui, pour les prochaines années, prévoit *« au mieux »* une stabilisation de l'aide *publique au développement* à *« son niveau actuel »* par rapport au Produit national brut.

Fin de la guerre froide et de ses échos sanglants dans le tiers-monde ; émergence de « dragons » sur le continent asiatique tandis que l'Afrique, dans son ensemble, donnait l'image d'un continent à la dérive... L'évolution récente du monde a de quoi nourrir la lassitude d'une opinion publique sceptique sur les vertus de l'aide. En quoi les quelque 1 500 milliards de dollars transférés des pays riches vers les pays pauvres depuis le début des années 60 ont-ils réduit la pauvreté et favorisé la croissance économique ? La question posée n'est pas de celles que l'on tranche en un tournemain. Moyennant quoi, elle nourrit d'incessantes querelles entre experts et hommes politiques de tous bords, en particulier dans le monde anglo-saxon.

Le débat n'a rien de théorique. En mars, après des mois de palabres, les pays riches ont finalement accepté de reconstituer les fonds de l'IDA (International Development Fund) – une branche de la Banque mondiale qui octroie des prêts à des taux particulièrement attractifs –, à hauteur de 11 milliards de dollars pour les trois prochains exercices. Mais les Etats-Unis – du fait d'un Congrès dominé par les Républicains – ont décrété qu'ils ne donneront pas un seul dollar la première des trois années. Encore a-t-on échappé au pire : auparavant, Washington menaçait de ne pas participer à la reconstitution de l'IDA.

L'aide française est hétéroclite et tout sauf désintéressée

Héritage d'un passé colonial oblige, la France de cette fin de siècle ne remet pas en question l'aide au développement. Quelle *que soit la couleur politique de ses* gouvernants, bon an mal an, Paris consacre chaque année une quarantaine de milliards de francs au tiers-monde, avec une préférence pour ses anciennes colonies d'Afrique subsaharienne qui recueillent plus de 60 % de l'enveloppe. Deuxième par son montant en 1995 devant celle des Etats-Unis, l'aide française est hétéroclite (elle inclut une partie de l'aide militaire) et tout sauf désintéressée. Pour plus du tiers, il s'agit d'une « aide liée », c'est-à-dire assujettie à des achats effectués auprès d'entreprises de l'Hexagone. Avec plus de 80 % d'« aide liée », l'Espagne est le pays champion toutes catégories d'une pratique qui autorise bien des abus.

Pourtant, s'il existe une dérive de l'aide au développement à laquelle il convient de mettre fin, elle est ailleurs. Dans sa « cannibalisation » *au profit de l'aide* humanitaire d'urgence d'abord. Trop souvent, le développement – avec ses résultats forcément lents – est sacrifié au profit d'actions spectaculaires et à court terme. Ni les grandes organisations internationales ni les États riches n'échappent à cette déviation. En vingt ans, la part de l'urgence dans le budget de l'Unicef, l'organisme des Nations unies chargé de l'enfance et des femmes, est passée de 2 % à 28 %. Quant aux pays riches, ils ont consacré en 1994 à l'aide d'urgence un montant *« sans précédent »*, note l'OCDE.

Des décennies durant, l'aide étrangère a favorisé les investissements lourds, les gros équipements (les barrages hydroélectriques en sont l'exemple caricatural), sans trop se préoccuper d'associer les populations locales à ces choix. Qu'il s'agisse d'éducation, de santé, de transferts de technologies, à chaque fois un schéma de développement était imposé par les bailleurs de fonds. Le tiers-monde y a gagné quelques infrastructures, une politique sanitaire qui a favorisé l'essor démographique... Mais *que dire du prix payé ?* Faillite d'États endettés jusqu'au cou, marginalisation économique de certains d'entre eux, « fracture sociale » profonde au sein des sociétés civilisées... Le bilan n'est pas brillant s'agissant notamment de l'Afrique. Avec l'irruption au milieu des *années* 80 de préoccupations sociales, les plans d'ajustement imposés par le FMI et la Banque mondiale ont certes perdu de leur rigueur. Trop tard, le mal était fait.

L'aide au développement doit être réorientée. Au lieu de la réduire à des considérations sur la dette extérieure – son annulation éventuelle, son rééchelonnement – qui polluent le débat, il faut qu'elle cesse d'être une fin en soi, et devienne un outil mis au service de partenaires porteurs de projets. La rapidité des décaissements de fonds ne doit plus être le critère d'efficacité. *Pas plus que le respect* de « conditionnalités » imposées par le bailleur de fonds. L'aide, surtout, ne doit pas se focaliser sur des projets pharaoniques, mais venir épauler des réalisations modestes suscitées par les associations villageoises, les groupements de paysans... Le champ des possibilités est immense. Et les résultats à en attendre considérables comme en témoigne l'expérience d'un leader paysan guinéen, Moussa Para Diallo, telle qu'il vient de la raconter dans un ouvrage (*L'Afrique qui réussit*, Editions Syros).

Un tel changement de mentalité suppose une rénovation des organismes et des procédures qui régissent l'aide au développement. Au sein de la galaxie formée par les agences des Nations unies et les organismes de Bretton Woods (FMI et Banque mondiale), la coopération est insuffisante...

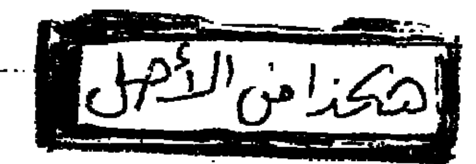
A une opinion publique qui doute de l'utilité de l'aide au développement, mieux vaut rappeler qu'elle est nécessaire non pour faire disparaître la pauvreté – comment le pourrait-elle quand les pays riches ne réussissent pas à *l'éliminer chez eux* –, mais pour résoudre des problèmes tels que les migrations, l'environnement, la sécurité, qui concernent le monde des riches comme celui des pauvres.

Jean-Pierre Tuquoi

RECTIFICATIF

IRAK

Dans l'article : « Les opposants irakiens ont du mal à surmonter leurs divergences » (*Le Monde* du 2 mai), nous avons écrit par erreur qu'Abbas Jawad, qui est un opposant chiite sans affiliation politique, était membre du parti El Daawa (islamiste). Une autre erreur lui a attribué des propos selon lesquels les dissensions entre les islamistes et le Parti communiste irakien étaient dues à *« une manipulation de services de renseignement »*.



SERVICE PUBLIC Les syndicats CGT, CFDT et Force ouvrière de la SNCF ont annoncé qu'ils appelaient les cheminots à manifester à Paris le 6 juin pour défendre le service public ferroviaire et le statut des personnels, quelques jours avant que le Parlement ne débatte de ce sujet. La mobilisation devrait être importante, mais les syndicats ne prévoient pas d'arrêts de travail perturbant le trafic. La CGT entend montrer sa force tout en se voulant constructive. ● LA CGT, qui peine à mobiliser le personnel de France Télécom, entend mener, début juin, une action interprofessionnelle en faveur des services publics. FO pourrait être intéressée. La CFDT mettra l'accent, le 23 mai, sur la réduction du temps de travail. ● A BRUXELLES, les ministres de l'énergie ne sont pas parvenus à un accord sur la libéralisation du marché de l'électricité et devraient se revoir en juin.

Les cheminots se mobiliseront le 6 juin pour défendre le statut de la SNCF

Après sa victoire aux élections professionnelles, avec 49 % des voix, la CGT s'interroge sur ses « responsabilités nouvelles » dans l'entreprise ferroviaire. Son leader, Bernard Thibault, veut associer revendications et propositions

LA CGT, LA CFDT ET FO ont annoncé mardi 7 mai qu'elles appelaient les cheminots à une manifestation nationale le 6 juin à Paris, *« afin de peser sur le débat de l'Assemblée nationale organisé par le gouvernement courant juin sur l'avenir de la SNCF »*. De source gouvernementale, on indique que ce débat pourrait avoir lieu à l'Assemblée nationale le 11 juin, et au Sénat le 19 juin.

La manifestation aura pour mot d'ordre *« la défense du service public et du statut du personnel »*, ont expliqué les trois syndicats. Les autres fédérations *« consultent leurs instances »*, précise un communiqué publié à l'issue d'une réunion de l'ensemble des organisations syndicales de la SNCF, *exception faite de SUD*, non représentatif au niveau national et non associé à cette initiative.

« Nous attendons près de 50 000 cheminots à Paris », confie au *Monde* Bernard Thibault, le secrétaire général de la CGT cheminots, c'est-à-dire autant que lors du défilé parisien du 31 mai 1995 pour la défense du service public. Les cheminots rencontreront au préalable les députés dans leur circonscription et, le 6 juin, demanderont à être reçus par les groupes parlementaires.

Cette première initiative intersyndicale depuis le conflit de l'automne dernier ne devrait pas se *traduire par des arrêts de travail*. C'est un ultime avertissement avant les arbitrages promis par le gouvernement. Ce dernier a initié en janvier un large débat national, amorcé par le rapport Martinand (*Le Monde* du 2 mars) et nourri par les contributions des conseils économiques et sociaux, à Paris, dans les régions (*Le Monde* du 24 avril) ainsi que par diverses déclarations ministérielles (*Le Monde* du 22 mars). Cette réflexion doit déboucher sur une prise de position de la représentation nationale et sur d'ultimes arbitrages gouvernementaux. Mais les syndicats, CGT et CFDT en tête, doutent de la réelle volonté du gouvernement de mettre à plat le dossier de la SNCF. *« Certains ont encore la tentation du statu quo et pourraient vouloir se passer d'un contrat de plan »*, explique Bernard Thibault. *« Nous resterons en état d'alerte en attendant les décisions gouvernementales »*, ajoute-t-il. Les récentes déclarations du président de la République dans *Le Monde* sur la nécessité *« d'aller plus loin dans la réduction de la dépense publique »* (*Le Monde* du 7 mai) font craindre aux syndicats un recul du gouvernement sur ce dossier. Les arbitrages n'ont pas encore été rendus par Matignon et une nouvelle réunion interministérielle sur ce sujet devait avoir lieu mercredi 8 mai.

Forte de ses 49 % de voix aux dernières élections des représentants du personnel, la CGT *« s'interroge sur ses responsabilités nouvelles »*, un thème qui sera à l'ordre du jour de son prochain conseil national des 29 et 30 mai. *« Notre rôle est d'informer, de proposer des initiatives et de mener des réflexions nouvelles »*, explique Bernard Thibault. *« Nous devons mener parallèlement un combat de refus et de propositions »*, ajoute-t-il, convaincu que, *« pour les cheminots, tout ce qui sera fait de bien ou de mal dans l'entreprise sera dû à la CGT »*.

Marquée sur sa gauche par *SUD*, la CGT refuse *« une cogestion de type allemand ou belge »*. Mais Bernard Thibault a conscience de l'impasse dans laquelle se trouve la SNCF et il apprécie certaines déclarations de Loïk Le Floch-Prigent, son président, notamment sur la nécessité de développer une nouvelle politique de l'offre ferroviaire.

Réaliste, Loïk Le Floch-Prigent sait multiplier les signes d'apaisement à l'égard de la CGT. *« Il passe pour être pro-CGT*, constate un cadre. *Chez Elf, il avait deux ennemis : le RPR et les polytechniciens. Cela ne peut que plaire à la CGT. »* Un signe parmi d'autres : la nomination de Pierre Vieu à la direction des ressources humaines. Alors que Bernard Pons avait publiquement réclamé *« un grand directeur des ressources humaines »*, ce n'est pas faire injure à l'intéressé que d'estimer que son passage à la direction de la gestion des cadres de la SNCF, puis à la direction de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ne correspondait pas au profil recherché par les chasseurs de têtes.

> « Les banques pourraient, un jour, fermer le robinet des crédits », remarque un ancien dirigeant

Pierre Vieu est non seulement un homme issu du sérail, comme le souhaitait la CGT, mais un dirigeant qu'elle connaît particulièrement bien, car la région PACA est un de ses bastions. *« Rien ne se fait à Marseille sans la CGT »*, dit-on au siège parisien. En l'absence de sources officielles, tout indique que c'est à Marseille que la direction s'est montrée la plus généreuse lors de la négociation des protocoles locaux de fin de conflit. Comme le dit Bernard Thibault, dans une délicieuse litote : *« Le choix de Pierre Vieu n'est pas neutre. »* Mais la direction de la SNCF et la CGT peuvent-elles durablement travailler ensemble ? Un ancien dirigeant ne le pense pas : *« Il y a une divergence de fond entre les deux : pour la direction, le transport public est un marché sur lequel il faut être compétitif. Pour les syndicats, en particulier la CGT, ce n'est pas le cas. C'est à l'Etat de réguler l'offre et la demande. »* Bernard Thibault explique ainsi que *« le train n'est pas fait pour concurrencer l'avion. Notre cible, c'est le transport de masse à prix réduit. »* S'il reconnaît que *« certaines lignes locales sont condamnées çà et là »*, il veut que le débat national adopte *« une approche multimodale pour que soient examinées les conditions de concurrence entre les différents modes de transport et leur pertinence respective »*.

Bernard Thibault s'oppose également à un recentrage de la SNCF sur son activité ferroviaire. *« Les activités d'amont et d'aval sont fortement contributives, surtout si on développe la synergie avec le rail »*, explique-t-il. Enfin, la CGT se montre particulièrement sensible aux thèmes de la flexibilité du travail et de la polyvalence. *« Le statut permet déjà beaucoup de choses, et les efforts supplémentaires demandés aux cheminots devront être rétribués »*, affirme-t-il.

Cette opposition de fond fait dire à un ancien dirigeant que *« la CGT a gagné quatre ou cinq ans : le gouvernement ne se lancera pas dans une réforme de fond. Mais celle-ci se produira pour une raison ou une autre. Les banques pourraient, un jour, fermer le robinet des crédits. Un clash commercial est également envisageable »*. Le citoyen-contribuable, lui, pourrait se lasser d'attendre.

Christophe Jakubyszyn et Frédéric Lemaître

Vers une « action interprofessionnelle » le mois prochain

LA MOBILISATION des cheminots le 6 juin pourrait ne pas rester isolée. La CGT a en effet décidé de *« construire une action interprofessionnelle sur les services publics début juin »*. Pour Maryse Dumas, secrétaire de la CGT, chargée de ce dossier, *« le mouvement de l'automne dernier a montré une solidarité des salariés du public et du privé sur la défense de services publics de qualité. La CGT veut être le porteur de ces exigences nouvelles »*. S'il est peu probable que les différents mouvements se rejoignent le 6 juin, cette période semble pour la CGT propice à une multiplication d'actions.

« Le calendrier est fixé par le gouvernement. Juin sera marqué par le débat sur la réforme de l'Etat, les premières discussions sur le budget 1997, l'Assemblée nationale discutera du statut de France Télécom, de la SNCF, et l'avenir d'EDF dans un cadre européen sera à nouveau à l'ordre du jour », explique Maryse Dumas. Parviendra-t-elle à fédérer les autres syndicats ? Sans annoncer explicitement son intention, la commission exécutive de Force ouvrière a dénoncé, le 6 mai, *« une orientation de service public minimal pour les grands services publics, aujourd'hui France Télécom, demain La Poste, la SNCF, EDF, GDF »* et *« appelle ses syndicats de la fonction publique, du secteur public et nationalisé et du secteur privé à se mobiliser si le gouvernement maintenait ses orientations »*. Des convergences entre la CGT et FO ne sont donc pas impossibles.

De son côté, la CFDT est plus partagée. La confédération entend surtout mobiliser ses troupes le 23 mai, à l'occasion de la journée d'action en faveur de la réduction du temps de travail qu'elle organise dans le secteur public ainsi que dans le privé et à laquelle se sont jointes la CGT, la CFTC, l'UNSA, la CGC et FO Paris. Dans le public *« nous verrons au cas par cas »*, estime un responsable.

UN PARI RISQUÉ

A l'heure actuelle, le calendrier social est le suivant : le 23 mai, journée d'action dans les entreprises en faveur de la réduction du temps de travail. Le 29 mai, SUD PTT appelle à une journée d'action à France Télécom à l'occasion de la présentation en conseil des ministres du projet de loi sur le changement de statut de l'opérateur public. Mais il n'est pas exclu que cette présentation soit repoussée au 5 juin. Quelle que soit la date, ce projet entraînera une journée d'action de *SUD*, de la *CGT* et sans doute de la CFDT. Le 6 juin, les cheminots manifesteront à Paris.

Enfin, le climat pourrait être tendu à EDF, puisque les ministres européens de l'énergie ont décidé le 7 mai de se revoir dans quatre semaines. Mais les syndicats savent qu'ils font un pari risqué : à EDF, l'appel à la grève le 6 mai n'a été suivi que par 28,8 % des agents et à France Télécom, le lendemain, 0,8 % seulement des agents ont suivi l'appel de la CGT.

F. Le.

Les Quinze ne trouvent pas d'accord sur l'Europe de l'électricité

Les ministres chargés de l'énergie se reverront dans un mois avant le Conseil de Florence

LES ALLEMANDS avaient donné le ton depuis plusieurs jours : un accord sur le marché unique de l'électricité serait difficile le 7 mai à Bruxelles. Günter Rexrodt, le ministre de l'économie, estimait que les points de vue de la France et de son pays étaient encore trop éloignés pour parvenir à un compromis. Mardi, après une journée de discussion, les quinze ministres de l'énergie se sont séparés sans que leurs travaux aient abouti. Les principes ont été définis, mais les discussions ont buté sur le calendrier et le mode d'ouverture progressive de chaque pays à la concurrence.

Une prochaine réunion est prévue dans un mois et les ministres estiment, dans un communiqué, qu'il serait *« possible »* de parvenir à un accord avant le Conseil européen de Florence prévu le 25 juin. *« Au terme d'une réunion difficile, car les positions de départ étaient très éloignées, j'ai le sentiment que la rencontre a été positive »*, estimait Franck Borotra, le ministre français de l'industrie. *« La structure et les principes de la directive ont fait l'objet d'un long débat. Trois points essentiels que nous défendions ont été retenus : la reconnaissance du service public, de l'acheteur unique et la confirmation de la programmation à long terme. »*

Les Quinze sont revenus à la proposition de juin 1995, faisant cohabiter deux conceptions contradictoires : l'une, libérale, défendue par les Allemands, l'autre, organisée, voulue par les Français. Les pays auront le choix entre deux systèmes : l'ATR (l'accès des tiers au réseau) et l'acheteur unique. Le premier autorise chaque grand consommateur d'électricité à acheter son courant auprès du producteur de son choix et à utiliser les infrastructures existantes pour le transporter. Le second permet l'ouverture maîtrisée du marché, l'acheteur unique étant responsable de la gestion de tout le réseau et de l'évaluation des besoins.

Le désaccord est venu lorsque ont été abordées les mesures concrètes et le calendrier d'ouverture à la concurrence. La présidence italienne avait proposé un compromis ouvrant chaque marché national, au moment de l'entrée en vigueur de la directive, à hauteur d'environ 25 % de la consommation nationale. Ce taux correspond à la part des consommateurs de plus de 40 gigawatts/heure en Europe. Rome prévoyait *de réduire le seuil de 10 gigawatts/*heure tous les trois ans pendant neuf ans.

La barre était placée trop bas pour Paris, qui aurait préféré une ouverture à compter de 100 gigawatts/heure, et trop haut pour Bonn, partisan d'un degré de libéralisation quasi total avec une ouverture à 3 gigawatts/heure, voire 1 gigawatt/heure. Les dissensions ont porté aussi sur la durée de processus de réduction des seuils.

PRAGMATISME

Comme la majorité des autres pays, la France, au cours de débats, aurait été prête à accepter le seuil italien, alors que l'Allemagne s'y est toujours refusée. *« Il existe une limite en dessous de laquelle nous ne descendrons pas, car elle remettrait en cause le principe de la responsabilité exclusive d'EDF sur l'ensemble des usagers domestiques, petits industriels, commerçants, particuliers »*, a prévenu Franck Borotra.

Pour tenter de trouver une issue à ce dossier, bloqué désormais par l'Allemagne, à laquelle s'est ralliée la Grande-Bretagne, et certains pays du Nord, comme les Pays-Bas et la Finlande, le Conseil des ministres envisage un vote au cours de sa prochaine réunion, alors que, jusqu'à présent, la volonté prioritaire était la recherche d'un consensus. Sur ce dossier discuté depuis près de neuf ans, le ministre italien de l'industrie, Alberto Clo, a averti qu'un *« nouvel échec serait la pire des choses pour l'économie européenne. Il faudra adopter une attitude pragmatique »*. Selon le commissaire à l'énergie, le Grec Christos Papoutsis, la conjoncture est *« actuellement favorable pour l'adoption »* de cette directive, ce *« qui ne sera pas le cas plus tard »*.

Dominique Gallois

Le Crédit lyonnais décide de mettre 500 employés de son siège en chômage partiel

LE CRÉDIT LYONNAIS va mettre en chômage partiel, pour au moins deux semaines, quelque 500 salariés du siège de la banque qui a brûlé dimanche à Paris, a annoncé le 7 mai Joseph Musseau, directeur des ressources humaines de la banque. Le siège a un effectif total de 1 782 personnes, sans compter 150 salariés de l'agence centrale qui ont déjà repris le travail dans d'autres agences à proximité.

Le chômage partiel devrait durer deux semaines, *« peut-être au-delà, mais, nous l'espérons, pas dix semaines »*, a expliqué M. Musseau. Les personnes mises en chômage partiel toucheront 50 % de leur salaire brut, soit 62 % de leur salaire net antérieur. Il pourrait y avoir un roulement du personnel mis en chômage partiel. Les syndicats auraient souhaité une autre formule que le chômage partiel, et un comité d'établissement est convoqué jeudi.

« RENTABILITÉ INSUFFISANTE »

M. Musseau s'est, par ailleurs, félicité de la décision du tribunal de grande instance de Paris qui a débouté, toujours mardi 7 mai, la CFDT, la CFTC et la CGT, qui contestaient la légalité du second volet du plan social triennal mis en place en 1994.

Le tribunal a notamment jugé que les syndicats contestaient à tort la réalité des motifs économiques du *« plan triennal d'amélioration de la productivité »*, et ajoute que les difficultés économiques de la banque, qui ont motivé le plan, *« n'ont pas disparu à ce jour »*.

« Les documents versés aux débats démontrent la rentabilité insuffisante de la banque vis-à-vis de ses concurrents à la fois français et étrangers, sa situation restant obérée par des frais d'exploitation trop importants », dit notamment le jugement. Il ajoute que la Commission des Communautés européennes n'a autorisé l'aide de l'Etat au Crédit lyonnais qu'à la condition, notamment, d'une amélioration de la productivité par la réduction du niveau de coefficient d'exploitation, qui nécessite une réduction des effectifs.

Intérim : le suisse Adia rachète le français Ecco

KLAUS J. JACOBS, président du groupe suisse Adia, numéro deux mondial du travail temporaire, et Philippe Forel-Destezet, président fondateur d'Ecco, leader français de l'intérim, ont annoncé, le mercredi 8 mai, la fusion de leurs deux groupes.

Le nouvel ensemble, qui réalisera 7,7 milliards de francs suisses de chiffre d'affaires (environ 32 milliards de francs français), figurera au premier rang du travail temporaire dans le monde. Il détrônera Manpower, dont le chiffre d'affaires s'élève à 6,5 milliards de francs suisses (environ 27 milliards de francs français). Lorsque la fusion sera effective – fin juillet – le nouvel ensemble disposera de 2 400 agences réparties dans 36 pays.

Les deux présidents ne devaient pas annoncer le 8 mai si les enseignes fusionneraient ou resteraient distinctes. Au cours d'une conférence de presse organisée à Paris, ils devaient insister sur la *complémentarité de leurs réseaux* : Adia est particulièrement bien implanté au Royaume-Uni, en Allemagne, en Suisse, en Australie, au Japon et aux Etats-Unis. En revanche, le français Ecco n'a jamais réussi son implantation dans ce dernier pays. Leader en France – qui constitue le deuxième marché mondial derrière les Etats-Unis –, Ecco est également présent en Espagne, au Canada, en Amérique latine et en Asie du Sud-est.

Après une crise au début des années 1990, le secteur du travail temporaire a renoué avec les bénéfices en 1994 et cette tendance s'est confirmée en 1995. Durant les neuf premiers mois de l'année 1995, le chiffre d'affaires réalisé par Adia dans le monde s'est élevé à 2,8 milliards de francs suisses (11,6 milliards de FF), en progression de 8 % par rapport à l'année précédente. Son résultat opérationnel s'est élevé à 115 millions de francs suisses (477 millions de FF), en hausse de 42 % par rapport à 1994. En France, où le groupe avait connu de très sérieuses difficultés au début des années 90, Adia, numéro quatre du travail temporaire dans l'Hexagone, a réalisé un chiffre d'affaires de 2,1 milliards de francs (+7,4 %) et un bénéfice net de 37 millions de francs (contre 10,4 millions en 1994).

FUSION EN DEUX TEMPS

n 1995, le groupe Ecco a réalisé un chiffe d'affaire de 16,2 milliards de francs (+31 % par rapport à 1994) dont 12,59 milliards dans l'intérim (+28,3 %). Son résultat net s'est élevé à 487 millions de francs, en hausse de près de 40 % par rapport à l'année précédente.

Outre le travail temporaire, le groupe Ecco est présent dans deux activités : la sécurité (le gardiennage et la télésurveillance ont été privilégiés par rapport au transport de fonds) et le nettoyage industriel (marque Klynos).

La fusion s'opérera en deux temps : le groupe Ecco, dont Philippe Forel-Destezet détient 46 % du capital, lancera d'abord une OPA sur Ecco Travail Temporaire, sa filiale spécialisée dans l'intérim. Dans un second temps, Adia lancera une offre publique d'échanges sur Ecco. Une action Ecco donnera droit à 1,028 action Adia. Le 7 mai, veille de l'annonce, le titre Ecco atteignait 1 190 francs à la Bourse de Paris, soit son plus haut niveau depuis le début de l'année. 24 000 titres ont été échangés ce jour-là, alors qu'en mars 4 600 titres étaient, en moyenne, échangés chaque jour.

F. Le.

AUJOURD'HUI

SCIENCES

ARCHÉOLOGIE Les Papous de *la province de l'Irian Jaya, dans la* partie indonésienne de la Nouvelle-Guinée, sont les dernières populations au monde à utiliser la hache de pierre. ● DEPUIS 1984, Pierre Pétrequin, *directeur du laboratoire de chrono-écologie à l'université de* Franche-Comté, passe plusieurs mois par an avec ces groupes pour les observer. ● LES MÉTHODES de fabrication *et les types d'utilisation de ces* lames polies lui ont permis de formuler des hypothèses sur le rôle de cet outil dans les sociétés néolithiques. ● EN PARTICULIER celles étudiées par son équipe de recherche autour du lac de Chalain, dans le Jura, où les premiers cultivateurs se sont implantés vers 5 000 av. J.-C. ● LE NIVEAU de conservation exceptionnel des bois du site jurassien permet en effet de suivre, quasiment à la génération près, la vie des villages qui entouraient ce plan d'eau.

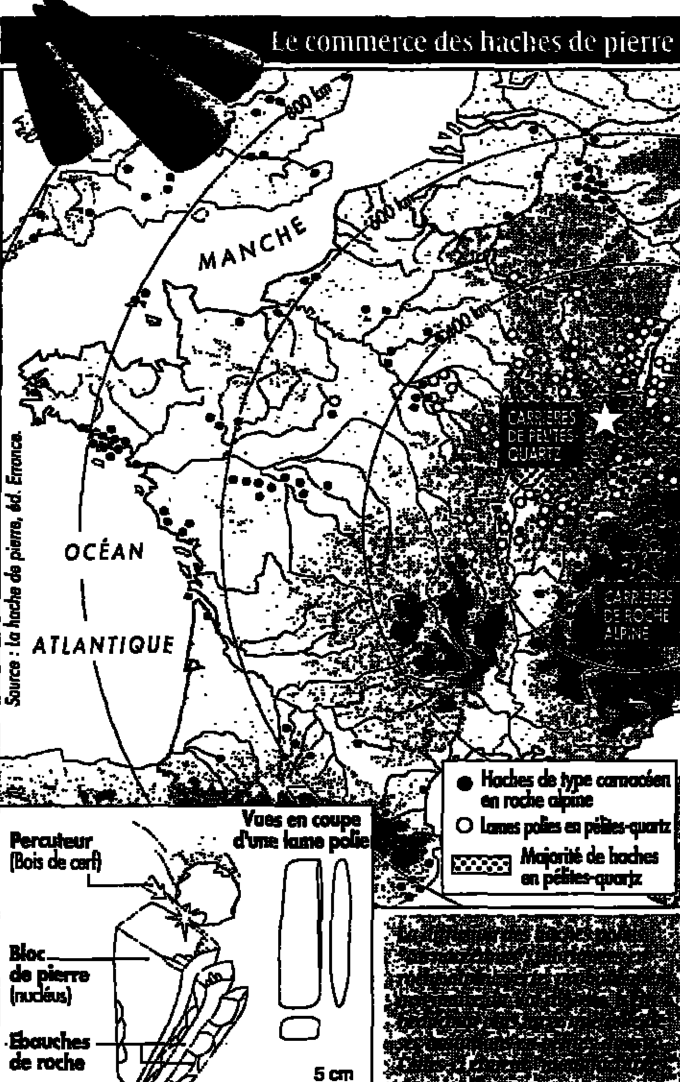
Comprendre le néolithique grâce aux Papous

En étudiant certaines peuplades des forêts de l'Irian Jaya (Indonésie), des archéologues d'un laboratoire universitaire de Besançon ont pu progresser dans la compréhension du commerce et de l'utilisation des lames polies il y a cinq mille ans

CHALAIN (JURA)
de notre envoyé spécial

Sur les rives du lac jurassien de Chalain se dressent deux curieuses bâtisses de bois, montées sur pilotis. Une porte étroite s'ouvre sur une pièce unique où l'on ne se tient à l'aise qu'accroupi. Massés autour d'un foyer qui a enfumé le toit végétal, sans jamais l'embraser, « *les hommes du néolithique vivaient dans une maison conçue comme l'intérieur d'une cheminée*, explique Pierre Pétrequin, directeur du laboratoire de chrono-écologie à l'université de Besançon-CNRS (UMR 9946). *Mais il suffisait d'un pare-flammes, identique à ceux que l'on trouve dans les maisons actuelles des Papous de Nouvelle-Guinée, pour que les étincelles soient automatiquement ramenées dans le feu par un courant de convection.* »

Pierre Pétrequin a dirigé la construction de ces « maisons expérimentales », directement inspirées des vestiges des villages qui, à l'âge de la pierre polie (néolithique), il y a plus de cinq mille ans, entouraient le lac de Chalain. Mais, huit ans après leur construction, les pieux qui soutiennent les maisons sont rongés par la vermine et l'humidité. Au prochain coup de vent un peu fort, ces habitations s'effondreront d'elles-mêmes. Pierre Pétrequin, qui s'y est attaché, serait bien tenté de les retaper, mais ce serait contraire à sa méthode, éminemment expérimentale.



Source : La hache de pierre, éd. Errance.

LE RENFORT DE L'ETHNOLOGIE

Car, une fois détruites, ces maisons reconstituées permettront aux archéologues de vérifier si elles présentent le même aspect que les centaines de pièces d'architecture en bois qu'ils ont dégagées de la vase du lac, et dont la disposition leur a permis d'imaginer l'habitat de l'homme du néolithique.

Toute la méthode de son équipe est là : partir des indices archéologiques, émettre des hypothèses qui président à la reconstitution, expérimenter pour revenir aux sources et corriger les théories. Mais pour tenter de valider cet exercice mâtiné de ce « *bon sens occidental* », dont il a appris à se méfier, Pierre Pétrequin s'est adjoint le renfort d'une discipline exotique, l'ethnologie.

Depuis douze ans, il passe chaque année plusieurs mois dans la forêt d'Irian Jaya, la partie occidentale et indonésienne de la Nouvelle-Guinée, avec sa femme, Anne-Marie, et quelques collègues. Sous ces frondaisons, paradis des explorateurs et des aventuriers, subsistent les derniers hommes utilisant encore la hache polie. Au fil des ans, les archéologues bisontins ont appris à connaître leur mode de vie. Se gardant de tout « *comparatisme primaire* », ils se sont inspirés de leurs méthodes de fabrication des haches de pierre pour apprécier la place que pouvait tenir cet outil dans les sociétés néolithiques.

En 1989, reprenant les techniques de prospection des Papous, les chercheurs ont pu, en remontant le lit des rivières françaises, retrouver à Plancher-les-Mines (Haute-Saône), puis à Saint-Amarin (Haut-Rhin), des carrières et de véritables ateliers de taille de pierre préhistoriques qui fournissaient des haches pour l'ensemble du Sud vosgien. En étudiant des débris lithiques, leur forme et leur nombre, ils ont pu reconstituer les « chaînes opératoires » très complexes permettant d'aller de la pierre à l'outil.

« *Certaines ébauches de haches nécessitaient de hauts niveaux de savoir-faire. Des successions précises de 200 coups de percussion. Ici, comme en Nouvelle-Guinée, il fallait voir "la hache qui préexiste dans la roche", sous peine de la voir se briser rapidement*, prévient Pierre Pétrequin. *Ces techniques supposaient un long apprentissage et sans doute la formation de spécialistes.* » Jacques Pellegrin (CNRS, Meudon), l'un des rares expérimentateurs à pouvoir rivaliser avec les tailleurs préhistoriques, compte près de vingt ans de pratique assidue...

MODES ET CONTREFAÇONS

La technologie lithique n'était pas insensible aux modes. Alors qu'entre 5400 et 4500 avant Jésus-Christ les lames polies destinées aux haches et aux herminettes étaient encore de faibles dimensions, et que leur diffusion ne dépassait pas une quarantaine de kilomètres, des haches à section ovalaire, inspirées de modèles fabriqués en roche verte (omphacites) d'origine alpine, correspondant probablement à un courant migratoire méridional, sont ensuite apparues.

Ces superbes outils ont trouvé leur apogée avec les haches triangulaires carnacéennes – plusieurs dépôts ont été découverts dans le Morbihan, mais on en a retrouvé en Angleterre et en Espagne –, trop longues et donc trop fragiles pour avoir servi à l'abattage des arbres. Une « industrie de contrefaçon » s'est instaurée dans le Jura alors même que la roche locale était plus adaptée à la fabrication de haches polies de section quadrangulaire, plus petite, qui se sont finalement imposées vers 4000 avant notre ère.

Ces évolutions sont le signe des influences successives alpines (roches du val d'Aoste), et la modification de la valeur de la hache de pierre entre 4500 et 4000 avant J.-C. Instrument tout d'abord destiné à faire reculer la forêt, la lame polie est donc devenue de surcroît un symbole social, probablement de même valeur que ces objets de cuivre qui, à la même époque, en Bulgarie, accompagnaient certains morts dans la tombe. Elle a cependant conservé sa fonction première, sous la forme d'un simple morceau de pierre monté dans une gaine de bois de cerf et un manche de frêne ou d'érable.

« *Ce renversement, couplé à d'autres indices, dévoile une société néolithique moins égalitaire qu'on le pensait jusqu'alors. Comme chez les Papous, où les grandes lames font l'objet d'un commerce intensif, elle utilisait des signes distinctifs pour marquer les hiérarchies et les compétitions* », explique Pierre Pétrequin. Si tel était le cas, quel était alors l'autre terme de cette économie du prestige ? S'agissait-il d'animaux, comme les porcs qui, en Irian Jaya, servent de monnaie d'échange au cours de rassemblements festifs ? Peut-être les bovins, domestiqués dès le néolithique, ont-ils servi à ce type de troc. A moins que le sel, dont les sources abondent dans le Jura, ait joué ce rôle. Pierre Pétrequin a demandé à un étudiant d'explorer cette piste, qu'il juge prometteuse.

Pour sa part, *il se dit de plus en* plus attiré par le volet ethnologique de ses recherches. Entre deux monographies sur Chalain, il compte bien retourner en Irian Jaya. Sans doute y a-t-il urgence : la colonisation indonésienne s'intensifie, et les compagnies minières font peu de cas des populations indigènes se trouvant sur leurs concessions et séduites par les haches d'acier. La culture papoue, lointain miroir où se reflète un peu de notre propre passé, est à son tour menacée de disparition par la civilisation du métal.

Hervé Morin

La préhistoire cernée

Les sites lacustres comme Chalain présentent un avantage sur les fouilles dans les grottes ou à l'air libre. L'eau et la vase ont permis de conserver, presque en l'état, les poubelles et latrines néolithiques, des poteries cassées, des restes alimentaires et des graines (notamment de pavot !). Mais elles ont surtout permis de conserver le bois des habitations. Le chêne est étudié par des dendrochronologues, qui ont mis au point des techniques de datation s'appuyant sur la mesure des cernes des arbres. Leur largeur varie d'une année sur l'autre en fonction des conditions météorologiques, et chaque arbre présente un « profil » particulier à partir duquel il est possible de remonter le temps en faisant se chevaucher ces signatures sylvestres, arbre après arbre, en partant du présent.

A Chalain, les archéologues ont pu dater à 3 740 avant J.-C. l'édification des maisons les plus anciennes. Mais aussi mesurer le rythme de construction et identifier les nombreux épisodes de « vidange démographique » et de recolonisation des rives du lac.

★ ***La Hache de pierre, carrières vosgiennes et échanges de lames polies pendant le néolithique (5400-2100 av. J.-C.)*, sous la direction de Pierre Pétrequin et Christian Jeunesse, Editions Errance, 134 p., 97 F. Une exposition itinérante se tient au Musée archéologique de Strasbourg jusqu'au 31 août, et s'installera ensuite à Nemours, Lons-le-Saunier, Bienne (Suisse) et Auxerre.**

Le crâne errant de René Descartes

LES RESTES des hommes illustres ne bénéficient généralement pas du silence qui recouvre les dépouilles des anonymes. Comme Albert Einstein, dont le cerveau découpé en fines lamelles et conservé pendant quarante ans dans deux bocaux a été offert à une morbide curiosité par le docteur Thomas Harvey (*Le Monde* du 14 mai 1994), René Descartes n'a pas échappé à cette version moderne et civilisée des antiques pratiques anthropophages. L'affaire, méconnue, du crâne de celui qui osa séparer l'âme humaine de son enveloppe corporelle et qui fit progresser la géométrie vient d'être exposée par le professeur Emile Aron, membre de l'Académie nationale de médecine.

L'affaire commence en 1650, à Stockholm. *Après avoir subi in extremis* une saignée et réclamé une infusion de tabac dans de l'alcool, René Descartes, alors âgé de cinquante-quatre ans, rend le dernier soupir, vraisemblablement victime d'une pneumonie. La reine Christine de Suède le pleure à chaudes larmes. Le philosophe qui a introduit la raison dans les sciences n'en est pas moins inhumé dans un modeste cercueil de bois au cimetière des Orphelins.

« *Seize ans plus tard*, indique le professeur Emile Aron devant l'Académie des sciences, arts et belles lettres de Touraine, *Pierre d'Alibert, trésorier de France, entreprend des démarches pour ramener dans sa patrie la dépouille de son illustre ami. L'exhumation eut lieu en présence du nouvel ambassadeur de France. Les ossements furent déposés dans un cercueil de cuivre. Comme souvenir, l'ambassadeur préleva la phalange de l'index de la main droite. Les cendres de Descartes arrivèrent en janvier 1667. Déposées provisoirement en l'église Saint-Paul, elles furent ensuite transportées à l'église Sainte-Geneviève-du-Mont* », à Paris.

Au siècle suivant, sur proposition de Joseph Chénier, le frère du poète, la Convention décréta que les honneurs du Panthéon devaient être accordés à Descartes. Les restes du philosophe n'y parvinrent jamais, en raison de l'opposition du Directoire. Ils furent alors déplacés de Sainte-Geneviève à l'ancien couvent des Petits-Augustins.

> L'affaire, méconnue, vient d'être exposée par le professeur Emile Aron, membre de l'Académie de médecine

Là, en ouvrant le cercueil, on découvrit que le crâne ne s'y trouvait pas. « *Delambre, célèbre astronome, rapporta le fait à l'Académie des sciences*, raconte le professeur Aron. *A cette séance assistait Berzélius, savant chimiste, qui fut interloqué par ce sacrilège attribué à sa patrie* [la Suède]. *En mars 1821, Berzélius lut avec surprise, dans une gazette de Stockholm, qu'on venait de vendre aux enchères le crâne de Descartes, provenant de la succession d'un nommé Sparrman. Il retrouva l'acquéreur, un tenancier de maison de jeu, qui voulut bien lui céder la précieuse relique à son prix d'achat, soit l'équivalent de 37,50 francs !*

» *Grâce aux inscriptions en suédois déchiffrées sur les os de la boîte crânienne et à certains témoignages*, raconte le professeur Aron, *l'itinéraire du crâne a pu être finalement reconstitué. C'est l'officier des gardes de la ville de Stockholm chargé de l'exhumation du corps de Descartes, en 1666, qui avait dérobé le crâne. Ce capitaine, Israël Planstrom, l'avait religieusement conservé. A sa mort, il fut vendu par ses créanciers. La preuve en est inscrite, en suédois, au bas de l'os frontal. D'autres signatures, sur l'os pariétal gauche, ont permis d'identifier les propriétaires successifs de la précieuse relique.* »

De 1666 à 1821, Berzélius a pu établir une liste de huit possesseurs, parmi lesquels un écrivain suédois. Le crâne historique fut récupéré et cédé à l'Académie française des sciences. Il est aujourd'hui dans une vitrine du Musée de l'homme, entre le crâne de Cartouche, un célèbre bandit du XVII[e] siècle, et des têtes d'Indiens Jivaros.

René Descartes avait-il prévu un tel voyage *post mortem* ? Peu de temps avant que son encéphale quitte sa boîte crânienne, il écrivait : « *Au lieu de trouver les moyens de conserver la vie, j'en ai trouvé un autre, bien plus aisé et bien plus sûr, qui est de ne pas craindre la mort.* »

Jean-Yves Nau

La musique des mots inspire les nouveau-nés

Les bébés semblent déceler la structure abstraite de leur langue maternelle

DE LA MUSIQUE avant toute chose, *disait le poète*. De la musique, donc de la prosodie, lui répondent aujourd'hui les bébés. D'après les derniers travaux du laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistiques (CNRS-EHSS, Paris), les nouveau-nés sont en effet capables, très précocement, de percevoir les intonations qui marquent les frontières entre les mots. Cette faculté leur permettrait, bien avant de savoir parler, d'opérer un prédécoupage des phrases, et ainsi d'acquérir les rudiments de leur futur « *dictionnaire mental* ».

Comment un bébé rencontre-t-il sa langue maternelle ? Comment *en retient-il* la syntaxe, la phonologie, la structure profonde, dans le flot continu de paroles qui lui sont adressées ? « *La plupart des modèles qui permettent d'étudier la manière dont les adultes reconnaissent les mots dans les phrases supposent une connaissance complète non seulement de ces mots, mais aussi de la syntaxe de la langue* », rappelle Anne Christophe, principal auteur de ces travaux (à paraître prochainement dans *The Linguistic Review*). Pour les très jeunes enfants, rien de tel. Le processus d'acquisition du langage doit pourtant bien commencer quelque part. En un mot, être « *initialisé* ».

Par quelle voie ? Précisément, soutient cette psycholinguiste, par la prosodie de la parole, c'est-à-dire sa mélodie et son rythme. Pour étayer cette hypothèse, les chercheurs ont soumis des nouveau-nés à *plusieurs* expériences, toutes fondées sur la méthode dite de « *succion non nutritive* ». Son principe : tout événement perçu comme une nouveauté par un nourrisson muni d'une tétine se traduit par une augmentation de son taux de succion. Il suffit ainsi de doter la tétine d'un capteur de pression *relié* à un dispositif d'enregistrement, puis de fournir au bébé divers stimuli verbaux pour identifier ceux auxquels il est le plus sensible.

BASES BIOLOGIQUES

A l'aide de ce dispositif, on découvrait ainsi, il y a une dizaine *d'années, que des nouveau-nés* de quatre jours distinguent sans ambiguïté leur langue maternelle d'une langue étrangère. Les recherches menées sur l'acquisition du langage n'ont, depuis, cessé de progresser, et les petits d'homme d'apporter la preuve, dès leur naissance, d'une aptitude stupéfiante à apprendre leur langue.

Parmi ces multiples travaux, l'équipe d'Anne Christophe s'est donc intéressée aux « *indices prosodiques* » – les intonations – qui marquent les frontières entre les mots. Ses expériences, menées sur des nouveau-nés français, montrent que ces derniers sont capables de « *percevoir les indices prosodiques qui marquent les frontières en français et en espagnol* ». De même, ils semblent parfaitement faire la distinction entre la bisyllabe « ma-ti » extraite du groupe « *panorama typique* » (qui contient une frontière prosodique), et « *mathématicien* » (qui n'en contient pas). « *Les bébés pourraient exploiter cette régularité du langage pour apprendre les mots grammaticaux, puis pour découvrir les mots de contenu (noms, verbes, adjectifs)* », suppose Anne Christophe. Plus surprenant encore : la détection des intonations leur permettrait de déceler des caractéristiques de la langue très sophistiquées, comme la propriété d'être « *récursive à droite* » (possibilité d'ajouter des éléments en fin de phrase, comme en français : l'homme qui a vu le chien qui poursuivait le chat qui chassait l'oiseau) ou à gauche (possibilité d'ajouter des éléments en début de phrase, comme en turc ou en japonais).

« *Cette distinction d'ordre possède, elle aussi, une conséquence prosodique : le mot le plus accentué se trouve à droite pour les langues récursives à droite, et à gauche pour les langues récursives à gauche* », précise Anne Christophe. Percevoir cette accentuation dans le déroulement de la phrase permet-il aux très jeunes enfants de comprendre en partie la structure abstraite de leur langue ? Les mères ne se posent pas tant de questions, qui, d'instinct, accentuent leurs intonations et ralentissent leur tempo pour être mieux comprises de leur progéniture. Une forme particulière de langage nommée « *motherese* » par les Anglo-Saxons.

Catherine Vincent

La municipalité Front national de Marignane incite au départ les stars de son club d'athlétisme

Les élus prétextent des mesures d'économies pour corriger la politique sportive de la ville

De Saïd Aouita à Joseph Mahmoud, le club d'athlétisme de Marignane a accueilli les plus grandes vedettes et les meilleurs espoirs du demi-fond français et international. Invoquant des raisons économiques, la municipalité Front national a réduit ses subventions au club ainsi que les avantages dont bénéficiaient les athlètes. Ces derniers ont dû quitter la ville, tandis que les sponsors se détournent du club.

MARIGNANE
de notre envoyée spéciale

Les coureurs du Jogging international marignanais (JIM) désertent un à un l'ancien club phare des Bouches-du-Rhône. De l'avis général, rien n'est plus pareil depuis que Laurens Deleuil, le maire UDF de Marignane pendant quarante-huit ans, a passé la main, le 18 juin 1995. Passionné de course à pied, il avait vu dans la création de ce club, au milieu des années 70, le moyen de donner un rayonnement à sa commune. Trop modeste pour entretenir une coûteuse équipe de football, Marignane s'improvisait terre d'adoption du coureur de fond. La politique de recrutement de Laurens Deleuil passait alors pour audacieuse. Il proposait à des athlètes de s'entraîner sans souci en leur consentant de généreux aménagements d'horaires sur des emplois d'agents municipaux. Pour Saïd Aouita, Joseph Mahmoud, Pascal Debacker, Raymond Pannier, Tony Martins ou Thierry Pantel, c'était un vrai paradis. En retour, Laurens Deleuil a encore compté *« cinq anciens de Marignane sur sept dans l'équipe de France de cross participant aux derniers championnats du monde »*.

AUSTÉRITÉ GÉNÉRALE

Mais le JIM est l'oripeau d'une époque révolue dont la nouvelle municipalité Front national ne tient pas à s'encombrer. A son ancien président, Pascal Guilmer, on a signifié que la survie du JIM dépendait de sa démission en faveur du père d'un jeune athlète et époux d'une représentante du Front dans une commune voisine. De guerre lasse, les membres du comité directeur du club ont élu Serge Cuntight. *« Le nouveau maire, Daniel Simonpieri, nous avait pourtant affirmé ne vouloir placer personne à la présidence du club »*, s'étonne Pascal Guilmer. *« Au-delà de la politique, les votants pensaient à sauver ce qui reste du club »*, dit André Martre, président de la ligue de Provence d'athlétisme.

Alerté dès l'été dernier, Jean Poczobut, président de la Fédération française d'athlétisme, était prêt à intercéder. *« Puis, la mairie a écrit au président de la ligue en disant que la subvention serait versée sans problème »*, explique M. Guilmer. Mais on ne l'y reprendra plus. En février, à la veille du départ pour la Coupe d'Europe de cross-country, l'escarcelle du JIM était toujours vide. *« Le budget accordé par la mairie avait été révisé à la baisse – de 300 000 à 200 000 francs par an –, mais, tant qu'on nous garantissait par écrit de quoi garder nos athlètes de haut niveau, notre banque et nos autres partenaires (Puma, Air Inter, le mensuel* Jogging international *et d'autres) nous suivaient. »*

Les athlètes, écœurés, se sont dispersés, et le JIM a perdu tout attrait pour les sponsors. Le magazine *Jogging international*, qui versait 50 000 francs par an et offrait des pages de publicité gratuites, n'a pas renouvelé son contrat en novembre 1995. *« C'est notre habitude de changer régulièrement d'optique marketing »*, jure Laure Bouvier, responsable de la promotion. Mais, avec la disparition de l'outil de promotion que représentaient les athlètes de haut niveau, Puma s'est désengagé aussi.

Jean-Christian Tarelli, premier adjoint au maire, inscrit les mesures drastiques prises par la municipalité à l'encontre des athlètes du JIM dans un contexte d'austérité générale. *« Nous n'avons pas commis de crime de lèse-majesté en demandant à tous nos agents municipaux de travailler 37 heures et demie par semaine »*, dit-il. *Les Marignanais n'ont jamais accepté que, par la volonté d'une seule personne* (Laurens Deleuil), *des personnes non originaires de la ville occupent des postes municipaux, même modestement rémunérés, et soient payés à courir quand 20 % de la population est au chômage. » « Sur 700 employés municipaux, il y en a bien 10 % dont l'utilité est discutable »*, philosophe Laurens Deleuil en expert.

Sur les douze athlètes privilégiés par la mairie, quatre seulement étaient détachés à temps complet : *« Des gens en fin de carrière pratiquant des disciplines confidentielles, comme le cross, originaires d'ailleurs et dont le statut de sportif de haut niveau est discutable pour nous qui recherchons l'excellence »*, argue Jean-Christian Tarelli. Magnanime, il accorde à Abdellah Behar – le seul à bénéficier encore de son salaire net de 6 000 francs par mois – le rang d'athlète d'élite. Mais sa probable sélection pour Atlanta ne vaudra qu'un sursis à Behar : *« S'il va aux JO, nous le prolongeons jusqu'au 1er octobre*, dit M. Tarelli. *Sinon, son contrat prendra fin au 1er juillet. »*

La suppression des détachements interdit désormais aux athlètes-agents municipaux à Marignane d'effectuer la masse d'entraînement quotidien vitale à haut niveau. Qu'importe. Jean-Christian Tarelli estime l'économie réalisée grâce à cette astuce à 800 000 francs ; sur un budget communal annuel total de 320 millions de francs.

Nul n'a tenté de retenir les volontaires au départ. Comme Kader Soumah (marathon et cross), ancien employé à mi-temps à la bibliothèque municipale : *« Etant d'origine djiboutienne, je n'ai aucune sympathie pour le Front national ; j'ai demandé ma mutation au service des sports de la ville de Marseille dès le résultat des élections, après avoir passé huit années formidables à Marignane. Je n'ai pas tenu compte du courrier de la mairie qui supprimait mon temps libre pour l'entraînement, mais on m'a laissé tranquille puisque je partais. »* Joseph Mahmoud, vice-champion olympique de 3 000 m steeple à Los Angeles en 1984 et ancien directeur des sports à Marignane, a repris du service à la mairie de Cassis : *« Je n'acceptais pas l'arrivée du Front national, avec lequel je devais traiter chaque jour. J'avais des contacts ailleurs, j'ai accéléré mon départ. » « M. Mahmoud avait un plan de carrière »*, dit Jean-Christian Tarelli. Faute de propositions de Marignane, Halez Taguelmint, espoir français d'origine magrébine, âgé de vingt-trois ans, formé au JIM, a également signé dans un club marseillais. *« Jamais entendu parler de lui »*, prétend Jean-Christian Tarelli. *« On se connaît, il était prof d'économie dans mon lycée*, assure tranquillement Halez Taguelmint. *Mais il ne salue jamais personne. »*

Patricia Jolly

Aouita, Mahmoud et les autres

Le club marignanais, créé en 1976, a compté parmi ses sociétaires le Marocain Saïd Aouita, à l'aube de sa prestigieuse carrière, ponctuée d'un titre olympique en 1984 et d'un titre mondial en 1987 sur 5 000 m, ainsi que de multiples records du monde sur 1 500, 2 000, 3 000 et 5 000 m. L'autre locomotive du club a été le français Joseph Mahmoud, ex-recordman d'Europe du 3 000 m steeple et vice-champion olympique de la distance en 1984. Pascal Debacker, Raymond Pannier, Françoise Leroux, Odile Ohier, Laurence Vivier, Tony Martins, Thierry Brusseau ou Thierry Pantel ont aussi fait partie de ce club phare, qui a compté jusqu'à vingt athlètes de haut niveau, tous agents municipaux bénéficiant d'aménagements d'horaires, pour 400 licenciés.

Jan-Ove Waldner champion d'Europe de tennis de table

LE FRANÇAIS Jean-Philippe Gatien a dû se contenter de la médaille de bronze du tournoi de simples des championnats d'Europe de tennis de table, à Bratislava. Il a été battu en demi-finale, mardi 7 mai, par le Suédois Jan-Ove Waldner (25-23, 17-21, 21-17, 21-6), qui a ensuite remporté son premier titre de champion d'Europe en dominant, en finale, son compatriote et partenaire de double Jorgen Persson (16-21, 21-15, 22-20, 21-17). Agé de trente ans, Jan-Ove Waldner courait derrière la couronne européenne depuis quatorze ans. Il avait disputé, et perdu, sa première finale européenne en 1982 à Budapest. Ce succès complète le palmarès du Suédois, champion du monde en 1989 et champion olympique en 1992. De sa troisième place, Jean-Philippe Gatien se dit rassuré, après avoir été absent des salles à cause d'une mononucléose. Le vice-champion olympique a, bien sûr, fait des Jeux d'Atlanta son pricipal objectif.

Chez les dames, l'allemande Nicole Struse, numéro un européenne, est devenue championne d'Europe en battant la Hongroise Krisztina Toth (21-6, 21-18, 21-13). Comme Jan-Ove Waldner, Nicole Struse ramène l'or en simple, en double et par équipes de ces championnats d'Europe.

■ **BASKET-BALL : Pau-Orthez et Limoges ont peiné pour gagner le premier match des quarts de finale des championnats de France.** *Pau-Orthez*, premier du classement à l'issue de la première phase, a battu Nancy (8e) après une prolongation (84-83). Il en a fallu trois à Limoges (2e) pour finalement dominer Dijon (7e) (107-101). Antibes s'est incliné devant le Paris SG (78-77) et Villeurbanne a battu Levallois (63-58). *Les matches retour auront lieu jeudi 9 mai et les belles* éventuelles, samedi 11 à Pau, Limoges, Villeurbanne et Antibes.

■ **FOOTBALL : l'AS Saint-Etienne a été officiellement transformée en société d'économie mixte**, mardi 7 mai, au cours d'une assemblée générale extraordinaire. *Le club* professionnel, jusque-là sous le régime d'association de type loi 1901 renforcée, a vu son appellation transformée en SEM ASS Loire. Ce changement fait suite aux difficultés financières de l'ASSE, qui enregistrait, fin 1995, une situation nette comptable négative de 14,5 millions de francs. Le capital du club, actuellement 18e de la première division, sera détenu pour moitié par la municipalité et le conseil général, tandis que 10 % seraient réservés à l'AS Saint-Etienne (l'association sportive « amateur », qui subsiste) et 40 % aux parraineurs.

■ **ATHLÉTISME : les perches de Sergueï Bubka auraient été** sciées par des douaniers brésiliens, selon la presse brésilienne. Au moment de s'échauffer, samedi 4 mai, pour le concours de saut à la perche de la réunion de Rio de Janeiro, l'Ukrainien avait découvert que ses six perches étaient cassées en leur milieu. Le quintuple champion du monde a concouru et remporté la compétition (5,75 m) avec des perches prêtées par ses concurrents. Les douaniers zélés étaient, semble-t-il, à la recherche de marchandise de contrebande.

RÉSULTATS

BASKET-BALL

Championnat de France
Pro A
Quarts de finale aller

Nancy - Pau-Orthez	83-84 (a.p.)
Paris-SG - Antibes	78-77
Levallois-Villeurbanne	58-63
Dijon-Limoges	101-107 (a.p.)

Championnat des Etats-Unis (NBA)
Play-off
Demi-finales
Conférence est
Chicago-New York 91-80 (Chicago mène deux victoires à zéro)
Conférence ouest
San Antonio-Utah 75-95 (Utah mène une victoire à zéro)
Les demi-finales se jouent au meilleur des sept matches.

La direction de France 2 a été condamnée en mai 1995 pour avoir favorisé l'animateur-producteur Nagui

Le tribunal relevait un « comportement déloyal » à l'égard de TVTV

LA SIGNATURE par Jean-Pierre Elkabbach, président de France Télévision, de contrats avec un petit nombre d'animateurs-producteurs, dans le but d'augmenter l'audience de France 2, continue de provoquer des réactions (*Le Monde du 8 mai*). On apprend aujourd'hui la condamnation conjointe de France 2 et Air Productions, la société de l'animateur Nagui.

Un jugement du tribunal de commerce de Paris, prononcé contre France Télévision, le 22 mai 1995, illustre la manière dont l'équipe dirigée par Jean-Pierre Elkabbach a privilégié ses animateurs préférés, parfois jusque dans l'illégalité. Au début de l'année 1994, la société de production Tout va très vite (TVTV), associée au groupe Gédéon, est informée que France 2 recherche de nouvelles idées d'émissions de variétés. TVTV contacte alors Channel Four, en Angleterre, pour discuter de la cession des droits d'une nouvelle émission à succès, *« Don't forget your toothbrush »* (« N'oubliez pas votre brosse à dents »).

Constatant l'intérêt de France 2 pour cette émission, TVTV entame en février 1994 des négociations pour l'acquisition des droits pour treize émissions, sur la base d'un prix d'option de 50 000 francs chacune. Simultanément, le 3 mars 1995, TVTV présente le concept d'émission à Nagui, le présentateur pressenti par France 2, et dépose à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) la marque « Jamais sans ma brosse à dents ». Les réunions de travail se poursuivent, et décision est prise de conclure avec Channel Four au Marché international des programmes (MIP-TV) le 16 avril.

A cette date, les dirigeants de TVTV découvrent avec surprise que France 2 a directement pris langue avec Channel Four et a commencé de négocier l'acquisition des droits de l'émission pour 2 millions de francs pour trente-neuf éditions. Le 29 mai, Nagui annonce sur Canal Plus que sa société, Air Productions, va produire une nouvelle émission, intitulée « N'oubliez pas votre brosse à dents ». Air Productions s'est en effet vu confier la production de trente numéros de la « Brosse à dents » pour un coût global de 90 millions de francs, soit 3 millions de francs par émission.

7,9 MILLIONS DE « RÉPARATIONS »

TVTV, qui est ainsi évincée de toute participation à la production, porte l'affaire devant les juges du tribunal de commerce, qui estiment dans leurs attendus que France 2 et Air Productions ont eu un *« comportement déloyal »*. France 2, ayant acquis les droits, *« s'est trouvée en position de choisir le producteur de cette adaptation »*.

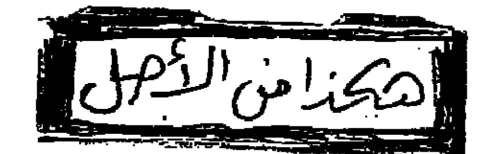
Au lieu de choisir TVTV, France 2 *« s'est tournée sans aucune mise en concurrence vers la société de M. Nagui, le présentateur pressenti, lui confiant la production que recherchait TVTV »*.

Les juges ajoutent que France 2 avait *« un intérêt à agir de la sorte, au mépris des intérêts de TVTV, afin de s'attacher, en le favorisant, le présentateur vedette pressenti pour cette émission, M. Nagui »*. En conséquence, le tribunal de commerce a condamné France 2 et Air Productions à 5,4 millions de francs en réparation du préjudice subi, plus 2,5 millions payables par France 2 au titre des préjudices matériels et moraux *« complémentaires »*.

France 2 et Air Productions ont fait appel. Le deuxième jugement est attendu pour le début de 1997.

Yves Mamou

■ **Les syndicats CFDT, CGC, CGT et SNJ de France 2** ont fait part, mardi 7 mai, de leur *« colère »*, de leur *« déception »* et de leur *« inquiétude »*, à propos des contrats des animateurs-producteurs privés. *« Indignés »*, les syndicats ont appelé le personnel à *« une réunion débat »*, lundi 13 mai, à laquelle ils conviaient la direction générale pour répondre aux interrogations du personnel. De son côté, la Société des journalistes de la rédaction nationale de France 3 déclarait avoir été *« particulièrement choquée d'apprendre dans la presse que le contrat signé entre France-Télévision et Jean-Luc Delarue engage également France 3 »*. Ces membres estimaient aussi qu'*« à une époque où chaque franc est compté à France 3, il semble évident que ce genre de contrat occulte d'un montant surréaliste n'a aucune raison d'exister dans le service public »*.



Salvador de Bahia en habits de ville

Centre historique, le quartier du Pelourinho est en proie aux « bienfaits » du lifting

SALVADOR DE BAHIA
de notre envoyée spéciale

Ville nègre marquée par les ors du baroque tardif, Salvador de Bahia, capitale nordestine, s'est fait une beauté. Dominant la ville, le quartier historique du Pelourinho a retrouvé ses *couleurs* : les vastes maisons à étages alignent de coquettes façades roses, bleues, ocre ou blanches, et laissent à nouveau briller les parquets à larges lames de *jacaranda* ou de *pau brasil*. Véritable mausolée dédié à l'un des plus illustres citoyens, la Fondation Jorge Amado qui trône sur le largo do Pelourinho a hérité d'un environnement plus digne de sa fonction. Pourtant, si aujourd'hui l'écrivain devait s'inspirer de la vie du quartier, et non plus de celle de la Bahia d'avant la rénovation, les personnages de *Dona Flor et ses deux maris* en pâliraient sûrement.

« Bahia a-t-il beaucoup changé ? », demande, en 1992, l'écrivain Dominique Fernandez (*l'Or des tropiques*, éditions Grasset), au photographe et ethnologue français Pierre Verger, grand initié aux rites du *condomblé* (le vaudou yoruba) et arrivé en 1948 à Salvador, où il est décédé en février. *« Beaucoup*, répond cet intellectuel franc-tireur... *sauf le Pelourinho, sauvé par ses putains. Les promoteurs n'ont pas osé construire dans un quartier aussi mal famé. Il faudrait élever un monument aux putains, n'est-ce pas ? »* Commencée en 1992 et majoritairement financée par l'Etat de Bahia, la restauration du centre historique de Salvador a eu pour première vertu de faire chuter la proportion d'habitants noirs (et pauvres) de 90 % à 1 %.

CHEFS-D'ŒUVRE BAROQUES

Le Pelourinho s'en est retrouvé tout blackboulé. Naguère, des bouges et des maisons surpeuplées sortaient des airs de musiques américaines (James Brown, Aretha Franklin), du disco kitsch ou de sirupeux slows latins (Julio Iglesias, Roberto Carlos). Né dans le quartier, le groupe musical Olodum y a acheté des demeures ébranlées avec les premiers deniers octroyés par la municipalité. *« Nous savons*, dit Joao Jorge, président de la commission culturelle d'Olodum, *que la restauration du quartier était souhaitable : il était insalubre, dangereux, décrépit. Mais nous savons aussi que la misère n'a pas été éradiquée : elle a été déplacée. Ceux qui habitaient ici ont été contraints de partir à la périphérie. »*

Le Pelourinho a le privilège d'abriter quelques-uns des chefs-d'oeuvre du baroque brésilien : la cathédrale, l'église Sao Francisco, la plus grande église jésuite du pays, terminée en 1723, toute habillée de sculptures sur bois enluminées d'ors, avec son cloître adouci d'*azulejos*, les céramiques portugaises, et où se chamaillent quelques perroquets encagés.



DESSINS D'OLCE

Ce ne sont pas ces trésors qui ont sauvé la place du Terreiro de Jesus de la manie des larges avenues vouées à l'automobile. C'est la géographie : le Pelourinho est un quartier compact, planté à flanc de colline, entrelacs de ruelles escarpées. Il y fait chaud, le vent y manque, les égouts y sont d'un autre âge. On s'est donc longtemps contenté de le laisser pourrir en l'état. Des herbes folles ont envahi les assiettes de porcelaine de Macao qui ornent les toits des églises. Les termites ont entrepris leur lent travail de sape. La restauration de ce patrimoine de l'humanité est aujourd'hui, heureusement, en cours.

SCEAU DE L'AFRIQUE

Efflanqué, beau de ses peintures écaillées, de ses bars louches aux tabourets branlants, le Pelourinho était un miroir : celui d'une société que le Noir a marquée du sceau de l'Afrique, mais qui n'a pas récompensé de ses efforts d'humanité villageoise la communauté afro-brésilienne, pourtant riche de ses traditions spirituelles (le *condomblé*), culinaires (la cuisine bahianaise est l'une des meilleures du pays), musicales (la *capoeira*, danse héritée de la lutte africaine). Pelourinho était un village. Un village urbain, que les *touristes aimaient*. Il y avait là un atout économique. Mais le Pelourinho était un coupe-gorge. Du moins, le disait-on, et c'était parfois vrai.

Sur la place de la cathédrale, la Cantina da Lua, bar et restaurant intello, restait en zone sûre. Il est toujours là, avec sa Bahianaise vêtue de dentelles blanches, vendeuse d'*acarajés* (beignets de haricots et de crevettes, frits à l'huile de palme), nourriture nécessaire à l'entretien de la fête permanente bahianaise. En face, le Musée afro-brésilien, installé dans une aile de l'ancienne académie de médecine, abrite une partie de la collection de Pierre Verger. Objets ramenés du Bénin ou du Nigeria sont juxtaposés avec des instruments de cultes afro-brésiliens.

Au sous-sol, les somptueuses sculptures sur bois de Caribe, vieil homme illuminé, représentent les *orixas*, dieux africains transplantés ici par les esclaves venus du golfe de Guinée en même temps que les herbes magiques et les recettes de sorciers iorubas. Une partie de l'académie de médecine a été restaurée. Mais, derrière, les escaliers en volute et les façades début de siècle restent superbement envahis par l'exubérante végétation tropicale. La couperait-on (c'est prévu) et le Pelourinho, coeur de la ville, deviendrait un corps, lisse, tout frais sorti d'un club de gymnastique, enfant blond dont on pince machinalement la joue en disant : *« Comme il est mignon ! »*

Solidement reconstruit, le quartier est devenu sûr. Les boutiques (chaussures de cuir, hamac, souvenirs), les bureaux (secrétariat à la culture, fondations, entreprises d'arts graphiques) y ont essaimé. Les policiers s'y promènent par grappes. Ils viennent prier pour le commun des mortels, tous les matins à la cathédrale avec leur chef, debout en cercle et se tenant la main, tout à leur ferveur catholique. Certains d'entre eux patrouillent ensuite sur de petites motos à quatre roues, seules capables d'affronter les pavés inégaux – intacts – des ruelles. Des bougainvilliers ont commencé à repousser sur les façades. Si les riches revenaient y habiter, ce serait un Marais tropical : un quartier coquet dessus et cossu dessous, où les restaurants ont chassé les imprimeries de fond de cour et les librairies de fous (amateurs exclusifs de poésie ou de psychanalyse).

Restent les gardiens du temple : tous les mardis, des centaines de Bahianais continuent de venir répéter la chorégraphie du prochain défilé de carnaval, et prendre des nouvelles des œuvres sociales d'Olodum. Ces tambourinaires audacieux, créateurs de la samba-reggae, ont amené ici une idéologie rasta aménagée, où Jah rejoint les saints nègres qui toisent heurs et malheurs de la « récupération » (en portugais, le mot *recuperaçao* prend aussi le sens de guérison) du haut de leurs niches, dans l'église du Rosario-dos-Pretos, celle des esclaves, qui fait face à la Fondation Amado. Et c'est dans les dread-locks, les bonnets rouges, jaunes et verts, le culte aux Pharaons nègres et à l'Ethiopie ancestrale que le Pelourinho tente de raccrocher son identité bouleversée.

Véronique Mortaigne

Carnet de route

● **Voyager.** La seule liaison aérienne directe Paris-Salvador est un vol de la compagnie brésilienne Varig qui part le mercredi soir. Pour le retour, il faut passer obligatoirement par Rio de Janeiro. Jusqu'au 1er juillet le prix du billet aller-retour est de 5 600 F. Du 1er juillet au 10 août, le tarif est de 6 600 F. Dans les deux cas, ces prix s'appliquent à des voyages de sept jours au moins et de trois mois au plus.

● **Séjourner.** Le voyagiste Equinoxiales (25, av. Bosquet, 75007 Paris, tél. : 47-53-71-89) propose le voyage et un séjour de sept jours dans une ancienne maison coloniale transformée en hôtel trois étoiles, le Catarina Paraguaçu, à 9 250 F par personne, en chambre double, petits déjeuners, transport à l'aéroport et deux excursions compris. Il est possible de combiner trois jours à Bahia et trois jours à Rio pour 9 950 F.

● **Visiter.** A trois quarts d'heure de ferry-boat de Bahia, de l'autre côté de la baie de Tous-les-Saints, l'île d'Itaparica, qui abrite un Club Méditerranée, offre des rivages de sable fin et permet de longues promenades à cheval. Le 24 juin, la Saint-Jean est fêtée à l'intérieur des terres, notamment à Cachoeira qu'on atteint en deux heures d'autobus.

● **Lire.** Les œuvres de Jorge Amado, le plus célèbre des écrivains bahianais, sont publiées chez Stock et Gallimard. On se procurera, à Salvador, les livres de photos de l'auteur de *Flux et Reflux* (éd. Anne-Marie Métaillé), Pierre Verger, qui sont introuvables en France.

Les Etats-Unis n'habitent plus ici

Après trente-cinq ans de bons et loyaux services, l'Office du tourisme des Etats-Unis a définitivement fermé ses portes à la fin avril. L'affaire n'était pas rentable, dit la rumeur. Capitalisme oblige, pas de budget voté. Le Congrès en a décidé ainsi. Fi du (presque) million de Français en quête d'informations pour visiter les cousins d'Amérique. N'importe, répond l'écho, puisque l'engouement pour le pays de l'Oncle Sam ne cesse de croître.

■ En témoignent les chiffres : 900 000 Français en 1994, 940 000 en 1995. Pour l'été 1996, les places d'avion s'arrachent. D'autant que les prix des billets, grâce à la guerre des tarifs livrée par les transporteurs sur l'Atlantique Nord avec une vingtaine de vols quotidiens au départ de France, demeurent les moins chers de la planète : moins de 2 000 F (huit heures de vol) pour New York hors saison, jusqu'à 4 200 F, en août, les jours de pointe (notamment chez Nouvelles Frontières). Concurrence à laquelle se joignent les compagnies européennes qui viennent chercher des passagers français et prennent cap à l'Ouest, via leur pays d'origine, garantissant ainsi au voyageur patient de bons tarifs, comme par exemple British Airways.

■ Autre atout, le dollar, flirtant avec les 5 francs, qui assure la promotion du Grand Ouest et de ses paillettes. Motels 2-3 étoiles, bon marché (Motel 6 et Super 8, environ 50 dollars), sauf dans les métropoles où il faut, au moins, doubler la mise ; voitures de location à prix réduits (exemple : 1 000 F la semaine en Floride, cet été, kilométrage illimité, taxes et assurance incluses, chez Alamo, tél. : 05-44-78-07), restauration rapide et copieuse pour 10 dollars. Bref, le coût de la vie se révèle moins cher que chez nous. 30 à 50 %, précise la brochure *Découvrez votre Amérique*, pour le matériel photo, la hi-fi, le linge de maison, les vêtements de sport.

■ Reste pour s'informer la télématique. Voilà presque deux ans, l'accès de l'office au grand public avait été supprimé. Et, pour remplacer l'irremplaçable, avaient été mis en place trois services. Un répondeur téléphonique (tél. : (1) 69-10-45-01) prend commande d'une documentation standardisée ; contre 28 francs, on reçoit la brochure *Découvrez votre Amérique*, soit vingt-cinq pages d'informations pratiques, plus un carnet d'adresses, une carte routière et une présentation des parcs nationaux. Un serveur vocal (tél : (1) 42-60-57-15) donne, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept, le même type d'informations, oralement ; réservé aux possesseurs de téléphone à touches. Enfin, le Minitel (3615 USA, 0,12 F la connexion, puis 2,23 F la minute) renseigne par écran interposé, au fil de quatre cents tableaux thématiques, sélectionnés en douze entrées, dont transports, hébergement, jeunes, manifestations 96, informations touristiques par Etat, etc. Avec un fax, on peut recevoir, dans la foulée, des mini-dépliants sur les villes les plus visitées : New York, Orlando, Miami, San Francisco, Los Angeles, Washington D.C., La Nouvelle Orléans, Las Vegas et Atlanta. Saluons les voyagistes spécialistes, notamment Comptoir des Amériques (tél. : (1) 40-26-20-71), Council Travel, Flâneries américaines, Forum Voyages, Jetset, Knoni, Pacific Holidays, Tourmonde, Vacances fabuleuses et Zénith, dont les catalogues « spécial USA » sont une vraie présentation du pays, renseignements pratiques et budgets à la clé.

Florence Evin

PARTIR

Berlin propose aux visiteurs ses châteaux royaux

FRÉDÉRIC II et Marlène sont aujourd'hui les préférés des Berlinois. Les foules se pressent dans les châteaux royaux. De bons rois après tout, ces Hohenzollern, avec les moyens et le goût de s'offrir des Watteau. A l'ouest de la ville, le château de Charlottenbourg, tout de saumon revêtu, joue un rôle très important dans le renouveau identitaire des habitants de la cité. *L'Enseigne de Gersaint* et *L'Embarquement pour Cythère* – la première version est au Louvre – attendent le visiteur au lieu même où, dit-on, Frédéric les avait accrochés.

L'édifice, affirme Winfried Baer, conservateur, sert de *« substitut »* au château de Berlin, détruit en 1945, dont les ruines furent dynamitées, en 1950, par les dirigeants de la RDA, et qu'une bonne partie de la population voudrait voir aujourd'hui reconstruit. Musées, théâtres, institutions culturelles des deux Berlin de naguère, défendent leur audience et redoublent d'initiatives pour convaincre.

★ Air France et la Lufthansa (séjour incluant un week-end) proposent des Paris-Berlin A/R pour 1 500 francs. Le Schlösshotel Vier Jahreszeiten (Brahmstrasse 10, *tél. : 19/49-30-895840*), *palace wilhelminien, décoré* par Karl Lagerfeld, baisse ses prix le week-end.

■ **FLEURS ANGLAISES.** Le poète romantique Percy Bysshe Shelley, qui fit de cette ville la première étape de son tour d'Europe, devait succomber au charme de ses jardins. Le poète Robert Louis Stevenson trouva *lui aussi dans ses parterres chatoyants* l'inspiration de *A child's Garden of Verse*. Gladstone et Winston Churchill en firent le lieu d'une retraite sereine. Ainsi plébiscité, Bournemouth ne s'est pas endormi et a confirmé son titre de « site le plus enchanteur de la côte anglaise » en remportant, en 1995, le concours floral de l'Entente florale de la Communauté européenne. Une distinction qui justifie que les amoureux de rhododendrons et de roses franchissent la Manche pour découvrir ces jardins, publics et privés.

★ Bureau d'information des visiteurs, Westover Road, Bournemouth, Dorset, BH1 2BU, tél. : 19-44-1202-451718.

■ **PAYSAGES DE NOUVELLE-ÉCOSSE.** Vallées verdoyantes et plages de sable fin attendent les amoureux des côtes du Nouveau Monde. De Halifax, ville de vents et de marées, les excursions sont nombreuses sur les routes qui longent la mer et traversent des villages pittoresques. La compagnie Icelandair propose des vols pour Halifax, au départ du Luxembourg, et, en association avec le voyagiste Atlantica, des formules de séjour. L'une d'entre elles propose un forfait comprenant les vols aller et retour et la location d'une voiture pour sept jours (du 14 mai au 14 juin, 4 705 F sur la base d'une personne, 3 760 pour deux).

★ Renseignements au 44-51-60-51.

■ **TURQUIE ANTIQUE.** Situé à 100 kilomètres au sud d'Ismir et à 25 kilomètres d'Ephèse, l'un des sites les plus prestigieux du monde antique, le nouveau village du Club Aquarius (ex-Club Med) de Kusadasi devrait, de mai à octobre, séduire les amoureux d'histoire, qui apprécieront également ses ruelles et ses promenades le long du littoral. Au cœur d'un parc de 33 hectares, ses bungalows de deux à quatre lits offrent un cadre propice aux vacances en famille, les enfants de deux ans à quinze ans (supplément pour les plus jeunes) bénéficiant d'un encadrement assuré par des moniteurs spécialisés. A partir de 3 200 francs par adulte en chambre double pour une semaine en pension complète avec le vol A/R de Paris (de juin à août, acheminement possible de certaines villes de province), les transferts, l'animation et les prestations mini-club et ado-club.

★ Réservations au (1) 42-96-13-13 et dans les agences agréées Club Med Voyages, Forum Voyages, Havas Voyages et Club Aquarius.

■ ***LES JUIFS AU PORTUGAL.*** La *présence juive* sur le territoire portugais a marqué l'histoire de ce pays. Une nouvelle brochure, superbement illustrée, explore le monde juif au Portugal (la vie quotidienne dans la société médiévale, l'organisation sociale, les effets du décret d'expulsion de 1496, la diaspora, la culture séfarade, le retour) ainsi que son influence sur les arts, la littérature, l'économie, le commerce et la science. Les différents sites et monuments concernés y sont présentés ainsi que les personnalités juives les plus marquantes ayant vécu sur le territoire portugais. Une brochure qui devrait bientôt être complétée par un fascicule proposant des « itinéraires judaïques au Portugal ».

★ Disponible sur demande à l'Office du commerce et du tourisme du Portugal, 135, boulevard Haussmann, 75008 Paris, tél. : (1) 47-42-55-57.

■ **LA SCANDINAVIE EN BLEU.** Voie ancestrale qui servait de trait d'union terrestre entre la Russie et la côte norvégienne, la « Route bleue » est empruntée par le voyagiste Alantours pour une découverte, en juillet et en août, de la Laponie suédoise, des fjords arctiques norvégiens et des lacs finlandais. Onze jours pour côtoyer la faune (ours, lynx, loups, élans et rennes), franchir en bateau le cercle arctique, sillonner l'archipel des Lofoten, se familiariser avec la civilisation viking, les populations lapones et parcourir le « pays des mille lacs ». Prix : 13 880 francs par personne en chambre double, petits déjeuners et dîners, avec l'avion de Paris, les transferts, les visites.

★ Alantours, 5, rue Danielle-Casanova, 75001 Paris, tél. : 42-96-59-78.

■ **NUITS GRATUITES POUR LES ENFANTS.** Soixante et onze hôtels Sofitel offrent une chambre aux enfants de moins de dix-huit ans qui accompagnent leurs parents à travers l'Europe, l'Afrique, le Proche-Orient, les Etats-Unis, le Brésil et l'Asie. Offre valable tous les week-ends (du vendredi au dimanche) jusqu'au 5 janvier 1997, tous les jours du 28 juin au 1er septembre et du 20 décembre 1996 au 5 janvier 1997. A signaler également la parution du guide des cent cinq hôtels Sofitel. Disponible dans tous les établissements et auprès des services de relation avec la clientèle, au numéro d'appel gratuit 05-19-05-20.

★ Renseignements et réservations au 60-77-87-65.

■ **LE PRINTEMPS AU GRAND-DUCHÉ.** Ville européenne de la culture en 1995, Luxembourg, qui a vu l'ouverture de plusieurs nouveaux musées et attractions touristiques (le Musée de la banque au siège de la Banque de l'Etat, place de Metz, avec des informations sur les hold-up de ce siècle, le Musée des P&T, face à la gare centrale, et le Palais grand-ducal, rénové, à découvrir de la mi-juillet à septembre), présentera fin mai, dans la vieille ville, le Musée d'histoire de la ville, consacré à l'évolution architecturale et urbanistique. Au programme, les acquisitions récentes du Musée national d'histoire et d'art (jusqu'au 12 mai) et « The Catherine Paintings », de l'artiste irlandais Sean Scully (du 22 mai au 14 juillet, au Casino Luxembourg).

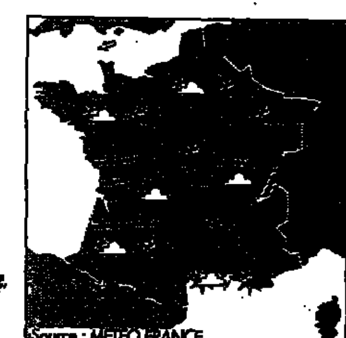
★ Renseignements au 21, boulevard des Capucines, 75002 Paris, tél. : 47-42-90-56.

■ **CROISIÈRE DANS LES CYCLADES.** Archipel de cinquante-six îles, petites ou grandes, connues ou ignorées, éparpillées en mer Egée, les Cyclades ont séduit depuis l'Antiquité. Aujourd'hui, elles fascinent les visiteurs avec leurs maisonnettes blanches, leurs chapelles, leurs moulins à vent et les étroites ruelles de leurs villages. Pro Arte, spécialiste des voyages culturels, propose d'en explorer les plus belles, du 3 au 13 juin, en compagnie d'un professeur de civilisation grecque. Une croisière à bord du *Zeus-II*, du Pirée au Pirée (Athènes) *via* Sifnos, Milos, Ios, Santorin, Amorgos, Naxos, Paros, Délos, Mykonos, Tinos, Andros, Kéa et le cap Sounion. Prix : 12 000 à 13 000 francs en cabine double et demi-pension (les déjeuners sont pris sur les îles), avec l'avion de Paris, les transferts et les visites.

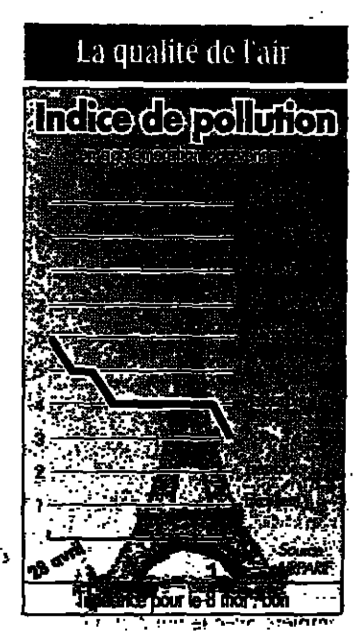
★ Pro Arte, 8, place de la Concorde, 75008 Paris, tél. : 42-65-65-99.

Eclaircies au nord, nuages au sud

L'ANTICYCLONE situé au nord des îles Britanniques, associé à de l'air froid, effectue une poussée vers le sud. La limite pluvieuse qui a stagné sur le nord-ouest du pays mercredi redescend vers le sud en *perdant de* son activité. *L'air frais* gagne progressivement au nord de la Loire, accompagné d'éclaircies. Cette configuration persistera vendredi, avec un soleil assez généreux au nord, occulté par les nuages et les averses au sud.



Prévisions pour le 9 mai vers 12h00

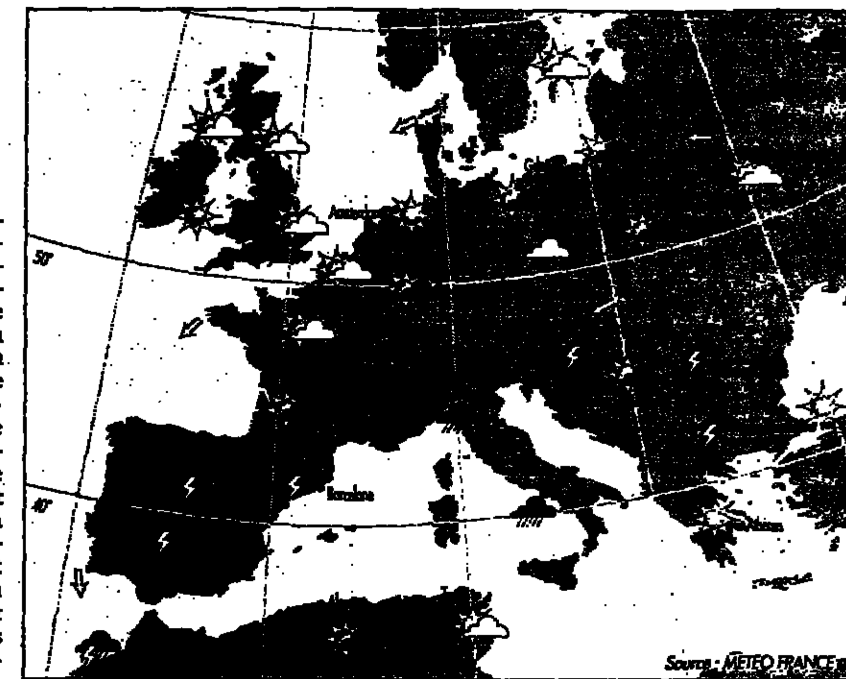


Jeudi matin, les embellies *domineront de la Bretagne et des Pays*-de-Loire à la Normandie, à l'Ile-de-France, jusqu'au Nord-Picardie et aux Ardennes. Le vent de nord-est balaiera le littoral de la Manche, atteignant jusqu'à 70 km/h. Le ciel sera à l'inverse très nuageux du Poitou-Charentes au Centre, à la Bourgogne et à la Lorraine, avec quelques petites pluies faibles résiduelles. Le ciel sera couvert et faiblement pluvieux de l'embouchure de la Gironde au Limousin et à l'Auvergne. Du sud de l'Aquitaine et du Massif Central à la vallée du Rhône, les nuages *prédomineront* mais autoriseront quelques éclaircies. Dans les massifs pyrénéen, alpin, jurassien et vosgien, le ciel sera chargé et porteur d'ondées. Le soleil sera en revanche plus généreux autour de la Méditerranée, excepté en Corse, où les nuages seront présents.

L'après-midi, les *embellies* persisteront sur le pourtour méditerranéen et gagneront l'île de Beauté. Ailleurs, de la moitié sud jusqu'à la Franche-Comté, le ciel restera chaotique avec de nombreux passages nuageux et quelques ondées, plus marquées sur le relief. En revanche, les éclaircies *se généraliseront au nord de la* Loire et le ciel sera généralement variable. Le vent de nord-est persistera, atteignant jusqu'à 60 km/h en pointes le long des côtes.

Le rafraîchissement sera sensible sur les régions du Nord : les températures minimales s'étageront de 3 à 7 degrés au nord de la Loire, contre 7 à 15 degrés au sud. L'après-midi, le thermomètre affichera de 10 à 13 degrés le long des côtes de la Manche, de 14 à 16 degrés du nord de l'Atlantique au Nord-Est, et de 16 à 21 degrés des Charentes à la Méditerranée.

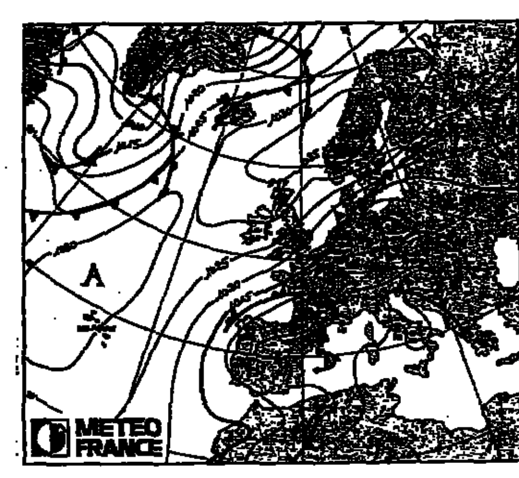
(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



TEMPÉRATURES		GRENOBLE	22/11	TOURS	20/11	CHICAGO	12/7	LISBONNE	20/11	PRETORIA	20/9
du 7 mai		LILLE	15/6	ÉTRANGER		COPENHAGUE	11/0	LONDRES	15/2	RABAT	22/14
maxima/minima		LIMOGES	17/10			DAKAR	27/20	LOS ANGELES	24/15	RIO DE JAN.	26/20
FRANCE		LYON	22/10	ALGER	21/11	DJAKARTA	32/23	LUXEMBOURG	16/6	ROME	22/9
		MARSEILLE	22/13	AMSTERDAM	16/5	DUBAI	41/25	MADRID	15/8	SAN FRANC.	16/10
		NANCY	19/10	ATHÈNES	29/15	DUBLIN	12/3	MARRAKECH	26/17	SANTIAGO	17/9
		NANTES	18/11	BANGKOK	39/23	FRANCFORT	15/8	MEXICO	28/14	SÉVILLE	21/12
AJACCIO	21/14	NICE	21/14	BARCELONE	20/13	GENÈVE	21/11	MILAN	22/11	ST-PÉTERS.	11/3
BIARRITZ	19/13	PARIS	20/11	BELGRADE	29/13	HANOÏ	30/25	MONTRÉAL	14/4	STOCKHOLM	11/-2
BORDEAUX	17/13	PAU	21/11	BERLIN	10/7	HELSINKI	4/0	MOSCOU	23/12	SYDNEY	22/16
BOURGES	19/10	PERPIGNAN	22/13	BOMBAY	33/26	HONGKONG	28/23	MUNICH	24/11	TENERIFE	23/19
BREST	10/8	POINTE-À-PIT.	31/24	BRASILIA	28/21	ISTANBUL	21/12	NAIROBI	24/13	TOKYO	17/12
CAEN	13/8	RENNES	16/10	BRUXELLES	15/6	JÉRUSALEM	-/-	NEW DELHI	40/25	TUNIS	26/14
CHERBOURG	12/7	ST-DENIS-RÉUNION	27/21	BUCAREST	26/12	KIEV	24/14	NEW YORK	16/6	VARSOVIE	19/7
CLERMONT-F.	20/10	ST-ÉTIENNE	20/8	BUDAPEST	26/12	KINSHASA	31/23	PALMA DE M.	23/13	VENISE	22/14
DIJON	20/10	STRASBOURG	21/9	BUENOS AIRES	25/10	LE CAIRE	37/24	PÉKIN	21/13	VIENNE	24/15
FORT-DE-FR.	29/24	TOULOUSE	17/12	CARACAS	-/-	LIMA	24/18	PRAGUE	20/8		



Situation le 8 mai, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 10 mai, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS Le Monde

Les frontières balkaniques

LA CONFÉRENCE des Quatre a fixé les frontières de la Roumanie, qui perdra la Bessarabie et la Bukovine du Nord au profit de la Russie, la Dobroudja du Sud au profit de la Bulgarie, et récupérera la Transylvanie sur la Hongrie. On peut se *féliciter qu'une décision [...]* ait enfin été prise. Mais on remarquera qu'elle ne fait que consacrer un état de fait et que les deux parties essentielles de ce règlement étaient à peine discutables. Il ne pouvait être question *de contester* à l'URSS la Bessarabie, qu'elle a perdue en 1919, récupérée en juin 1940, perdue à nouveau en septembre 1941 et reprise en septembre 1944.

La Transylvanie, prix de la victoire roumaine avec les Alliés en 1918, lui avait été enlevée en 1940 sur l'ordre de Hitler. Lorsque la *Roumanie conclut*, le 12 septembre 1944, l'armistice avec l'URSS, il fut convenu que ses troupes se joindraient aux armées soviétiques pour terminer la guerre contre la Hongrie et l'Allemagne, et qu'en échange *[...]* la Transylvanie lui serait rendue.

Il n'y a donc rien que de prévu *dans ce tracé des frontières*, encore que les Hongrois, à la suite du récent voyage de leur président, M. Nagy, à Moscou, aient escompté une rectification à leur avantage. On avait même parlé d'échanges possibles de populations, d'accord entre les gouvernements roumain et hongrois. Une solution *qui laisse* un million et demi de Hongrois en territoire roumain peut-elle être considérée comme satisfaisante et définitive ?

Quand à la Dobroudja méridionale, jadis bulgare, attribuée à la Roumanie en 1919, elle avait été rétrocédée à la Bulgarie en 1940. Ici les Quatre confirment un déplacement de frontières imposé par l'Allemagne.

(9 mai 1946.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 6817

HORIZONTALEMENT

I. Est non avenue, mais aurait pu l'être. – II. Un homme qui a de grandes aspirations. – III. Qui peut choquer. Très réussie. – IV. Note. Dans les Pyrénées-Orientales. – V. Principe odorant. Quand on en est plein, on ne compte pas. – VI. Meilleure quand on a une bonne tête. – VII. En Angleterre, c'est un spécialiste de la recherche. – VIII. Font un travail au poil. – IX. Qui n'a pas été *insensible* au charme. – X. *En semaine. Civil*, à la mairie. – XI. Qui a beaucoup circulé. Vêtement démodé.

VERTICALEMENT

1. Qui auraient besoin d'être raccommodées. – 2. *Redouté* dans les bergeries. *Peut être assimilé* à une robe de chambre. – 3. On peut y voir du sang. Supprimé *comme autrefois.* – 4. *Peuple de Chine. S'il est livide*, il ne faut pas en faire un plat. – 5. Une façon de raser. – 6. Marque le coup. Portent des baies. – 7. Poète grec. Se fit bien sentir. – 8. A deux côtés. Œuvre de poète. – 9. Elever. D'un auxiliaire.

SOLUTION DU Nº 6816

HORIZONTALEMENT

I. Asystolie. – II. Mésalliés. – III. Bâtons. – IV. Algol. Nao. – V. Bouton. – VI. Niçoise. – VII. Epie. Da. – VIII. Métronome. – IX. Eté. Coi. – X. Nerprun. – XI. Té. Raseur.

VERTICALEMENT

1. Amiablement. – 2. Se. Lô. Pétée. – 3. Ys. Guniter. – 4. Sabotier. Pr. – 5. Tlaloc. Ocra. – 6. Olt. Nô. Nous. – 7. Lion. Idoine. – 8. Iéna. Sam. – 9. Essoré. Epar.

Guy Brouty

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **GABON.** Le personnel navigant commercial de la compagnie aérienne Air Gabon a suspendu le *mouvement de grève qu'il observait* depuis un mois. – *(AFP.)*

■ **ETATS-UNIS.** Suite à l'accord aérien conclu entre les Etats-Unis et le Japon, United Airlines va augmenter le nombre de ses vols entre Los Angeles et Tokyo et desservir *Osaka et Séoul. Parallèlement, Ja*pan Airlines desservira Kona (Hawaï) *et augmentera le nombre de* ses vols sur la ligne Sendai (Japon)-Honolulu (Hawaï). – *(AFP.)*

■ **LIBAN.** La chaîne hôtelière américaine Marriott a ouvert le 1er mai, dans un centre commercial situé à l'entrée sud de Beyrouth, un hôtel cinq étoiles de 174 chambres. – *(AFP.)*

■ **CUBA.** Dès le mois d'août, les *touristes pourront manger des ba*guettes et des croissants français sur les plages cubaines. Un accord de co-entreprise a été signé par une société marseillaise et l'organisme cubain de tourisme Cubanacan pour la construction sur l'île d'une boulangerie qui produira chaque jour 2,5 tonnes de pâtisse*ries et de pain français.* – *(Reuter.)*

■ **TRANSMANCHE.** Le trafic des navettes touristes (hors autocars) empruntant le tunnel sous la Manche a augmenté de 60 % en avril 1996 par rapport à avril 1995. – *(Reuter, Bloomberg.)*

■ **GUIDE.** Un nouveau guide gastronomique, *Prestige Rhône-Alpes – Hôtels et gastronomie*, vient d'être *édité par quarante établissements* de la région. On y trouve les relais gastronomiques classés trois étoiles au guide Michelin (les restaurants de Paul Bocuse à Collonges-au-Mont-d'Or, de Georges Blanc à Vonnas, de Pierre Troisgros à Roanne et l'auberge de l'Eridan de Marc Veyrat à Veyrier-du-Lac), *treize hôtels de mon*tagne, onze hôtels d'étape et douze hôtels d'affaires. Bilingue français-anglais, le guide mentionne pour chacun les curiosités touristiques et les principaux événements des environs. – *(AFP.)*

PARIS EN VISITE

Vendredi 10 mai

■ **LE QUARTIER DE L'YVETTE** (60 F), 11 heures, sortie du métro Jasmin (Vincent de Langlade).

■ *LE VIEUX SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS* (50 F), 11 heures, sous le porche d'entrée de l'église (Claude Marti).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : les arts d'islam, 11 h 30 ; *Le Bocal d'olives*, de Chardin, 12 h 30 ; La vie de douze Césars, 14 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE D'ART MODERNE** (25 F + prix d'entrée), 12 h 30, 11, avenue du Président-Wilson (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE D'ORSAY** : une œuvre à voir, *Le Pauvre Pêcheur*, de Puvis de Chavannes (24 F + prix d'entrée), 12 h 30 (Musées nationaux).

■ **BIBLIOTHÈQUE NATIONALE** : exposition Corot (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 58, rue de Richelieu (Institut culturel de Paris).

■ **LA CRYPTE ARCHÉOLOGIQUE** sous le parvis de Notre-Dame *(40 F + prix d'entrée)*, 14 h 30, devant l'entrée près de la préfecture de police (Approche de l'art).

■ **DE L'HÔTEL SCIPION** au jardin des Plantes (37 F), 14 h 30, 13, rue Scipion (Monuments historiques).

■ *JARDINS ET HÔTELS* autour de Notre-Dame de Lorette (50 F), 14 h 30, sortie du métro Notre-Dame-de-Lorette (Paris pittoresque et insolite).

■ **BELLEVILLE**, à l'occasion des journées portes ouvertes dans les ateliers (55 F), 15 heures, sortie du métro Télégraphe (Pierre-Yves Jaslet).

■ **BIBLIOTHÈQUE NATIONALE** : *exposition Corot, estampes et dessins* (55 F + prix d'entrée), 15 heures, 58, rue de Richelieu (Paris et son histoire).

■ **L'ÎLE SAINT-LOUIS** (50 F), *15 heures, sortie du métro* Pont-Marie (Paris passé, présent).

■ **MARAIS** : hôtels, jardins et place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ **MUSÉE DU MOYEN ÂGE** : « Un *trésor gothique : la châsse de Nivelles* » (40 F + prix d'entrée), 15 h 30, 6, place Paul-Painlevé (Approche de l'art).

■ **PASSAGES COUVERTS** (50 F), 15 h 30, 31 *bis*, rue du Faubourg-Montmartre (Claude Marti).

■ **LE SEIZIÈME ARRONDISSEMENT** et ses anciens villages (37 F), 15 heures, sortie du métro Iéna, côté Musée Guimet (*Monuments historiques*).

ABONNEMENTS 3615 LE MONDE CODE ABO

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : *Le Monde* Service abonnements 24, avenue du Gal Leclerc - 60646 Chantilly Cedex - Tél. : 16 (1) 42-17-32-90.

Je choisis la durée suivante	France	Suisse, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas	Autres pays de l'Union européenne
☐ 1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F
☐ 6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
☐ 3 mois	536 F	572 F	790 F

Abonnements USA/Canada : « LE MONDE » (USPS = 0009729) is published daily for $ 892 per year « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 Ivry-sur-Seine, France, second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of N-Y Box 1518, Champlain N.Y. 12919-1518. Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA Tel. : 800.428.30.03

Nom : .... Prénom : ....

Adresse : ....

Code postal : .... Ville : ....

Pays : .... 601 MQ 001

Ci-joint mon règlement de : .... FF par chèque bancaire ou postal ; par Carte bancaire

Signature et date obligatoires

Changement d'adresse :
● par écrit 10 jours avant votre départ.
● par téléphone 4 jours. *(Merci d'indiquer votre numéro d'abonné.)*

PP. Paris DTN

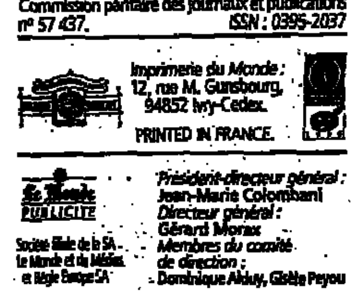
Renseignements : Portage à domicile ● Suspension vacances.
● Tarif autres pays étrangers ● Paiement par prélèvements automatiques mensuels.
33 (1) 42-17-32-90 de 8 h 30 à 17 heures du lundi au vendredi.
● Par Minitel 3615 code *LE MONDE*, accès ABO.

LES SERVICES DU Monde

Le Monde	42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe : Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	36 63 81 22
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 44-08-78-30
Index et microfilms :	(1) 42-17-29-33
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

Commission paritaire des journaux et publications nº 57 437. ISSN : 0395-2037

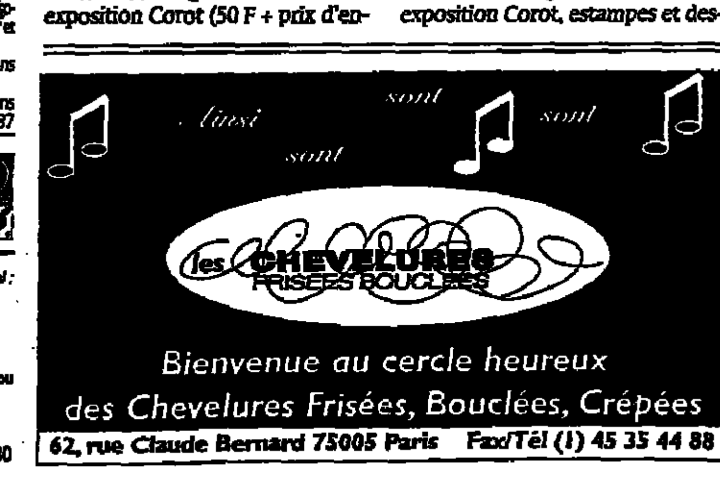


Imprimerie du Monde : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et du Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30



ARTS Picasso a collaboré avec Stravinski et De Falla, De Chirico avec Casella, le temps d'un ballet ou d'un opéra : les années 20 ont été celles des correspondances amicales et esthétiques entre peintres et musiciens de la modernité. ● AU MUSÉE des beaux-arts de Bâle, une excellente exposition décrit le phénomène et en propose une analyse subtile, où il apparaît qu'enjeux, références et attitudes étaient alors les mêmes dans les galeries et les salles de concert. ● LE DIALOGUE entre toiles et dessins d'une part, compositions musicales d'autre part repose sur une sélection d'œuvres rares, venues de musées et de collections privées, qu'il est possible d'admirer tout en écoutant des enregistrements de *Strauss ou de Honegger*. L'expérience est aussi convaincante que voluptueuse. ● A LA FONDATION Paul Sacher, un programme de concerts accompagne l'exposition.

A Bâle, les noces de la musique et de la peinture modernes

« Canto d'amore » (Chant d'amour) met en lumière les liens entre modernité et classicisme dans la musique et les beaux-arts entre 1914 et 1935. Cette exposition fait dialoguer des œuvres rares, permettant d'admirer toiles et dessins tout en écoutant Strauss ou Honegger

CANTO D'AMORE. Musée des Beaux-Arts (Kunstmuseum), St Alban-Graben 16, Bâle ; tél. : *41-61-271-08-28. T.l.j. sauf lundi* de 10 heures à 17 heures, le mercredi de 10 heures à 21 heures ; jusqu'au 11 août. Catalogue (très savant) en allemand, anglais et français (460 p., 68 FS).

Cette exposition est un rêve. Elle a des défauts, elle suscite des réserves, il n'en demeure pas moins qu'elle place le visiteur dans un état de bonheur rare. A cela deux raisons : la splendeur de la plupart des œuvres qu'elle réunit et l'intelligence avec laquelle elle donne à sentir et à comprendre les relations qui, vers 1920, ont uni peintres et musiciens. Car tel est son véritable sujet, que le titre « Canto d'amore » – emprunté à une toile de De Chirico – suggère de manière elliptique. Chant d'amour en effet : celui que les compositeurs dédiaient à leurs peintres, celui que les peintres dédiaient à leurs compositeurs. Le sous-titre précise que sont ici analysés les liens entre modernité et classicisme dans la musique et les beaux-arts entre 1914 et 1935. Ces liens ont été constants, étroits, parfois intimes. Les protagonistes se nomment Pablo Picasso et Igor Stravinsky, Giorgio De Chirico et Alfredo Casella, Paul Klee et Anton Webern. Il y a là aussi Max Reger et Georges Braque, Piet Mondrian et Paul Hindemith, Francis Poulenc et Salvador Dali, Richard Strauss et Max Beckmann, Manuel de Falla et Juan Gris. C'est en somme l'anthologie la plus brillante qui se *puisse tirer du premier tiers du* siècle.

Peinture et musique donc. Leurs liaisons sont étudiées de deux manières, l'historique et l'esthétique. La première, la plus attendue, se fonde sur l'inventaire des ballets et opéras pour lesquels les uns ont écrit ouvertures et partitions, les autres dessiné décors et costumes. En 1917, Picasso, Satie et Cocteau avaient créé *Parade*. En 1919, Picasso, de Falla et Diaghilev montent *Le Tricorne*, l'histoire bouffonne d'un vieux corregidor qui prétend séduire la jeune épouse d'un meunier, s'y prend fort mal, prétend user de son pouvoir et, pour finir, se fait chasser du village.

Pour *Le Tricorne*, Picasso multiplie les esquisses à la gouache. Les costumes empruntent comme il se doit à la tradition historique, adultérée par des emprunts à la comédie italienne. Le décor, à l'inverse, se réduit à des jeux de plans triangulaires fortement colorés, de sorte que des personnages habillés à l'ancienne se déplacent dans un espace cubiste – réunion des contraires où se reconnaît la diversité délibérée qui caractérise alors la peinture de Picasso. L'année suivante, il recommence, en compagnie de Diaghilev à nouveau, et de Stravinsky. Non sans mal ni disputes du reste, ils font *Pulcinella*, congrès de masques burlesques entre des arcades et le long d'un quai dont les lignes tiennent autant de De Chirico que du cubisme. Après le succès de la première, Stravinsky a des mots justes : *« Pulcinella*, dit-il, *est l'un des spectacles – et ils sont très rares – où tout se tient et où tous les éléments, sujet, musique, chorégraphie et décors forment un tout homogène* (...). » Le même éloge se serait appliqué aux représentations de *La Jarre*, musique de Casella, décors et costumes de De Chirico, remarquable exemple de ce que peut l'art de la citation et du pastiche.

Chacun de ces spectacles fait l'objet dans les salles d'une présentation associant études préparatoires, partitions originales et résumé de l'argument théâtral. Des correspondances entre les artistes et quelques portraits au trait de Picasso et de Derain achèvent de convaincre le visiteur que les années du premier après-guerre ont été celles de la collaboration entre les arts – un temps de rencontres, d'échanges, de projets qui trouvaient leurs mécènes et de premières qui enchantaient le public. Quand ce dernier résistait, quand la critique rechignait, comme en 1924 pour *Mercure* – musique de Satie, ballet de Massine, décors de Picasso encore –, leur timidité était dénoncée bientôt par une pétition, que Breton rédigeait et que signaient la plupart des surréalistes.

Pour autant, si « Canto d'amore » s'en tenait à la célébration quelque peu nostalgique de *ces alliances idéales, ce ne serait* qu'une bonne exposition, à laquelle les amateurs d'exhaustivité trouveraient à reprocher de n'avoir mentionné ni les travaux de Derain à Londres, après l'armistice, ni *La Création du monde*, que Léger monta avec les Ballets suédois et Rolf de Maré. A l'inverse, les toiles laborieuses d'Ozenfant et de Schlemmer, pas plus que la série des Matisse niçois des années 20, ennuyeux et bourgeois, qui conclut maladroitement le parcours, ne s'imposaient. Ce sont là cependant questions de détail : plutôt qu'un inventaire, les commissaires ont tenté l'analyse du phénomène, et c'est ainsi que l'exposition trouve son sens et son ampleur. Ils procèdent à partir d'une hypothèse simple : si peintres et musiciens s'accordaient *si bien, c'est sans doute qu'ils œu*vraient selon des idées esthétiques communes, ou du moins voisines. Quelles idées ? Le culte nuancé d'ironie du passé, une forme distanciée de néoclassicisme et, simultanément et non point contradictoirement, la volonté arrêtée d'explorer des styles expressifs nouveaux. Autrement dit : les uns et les autres associaient réflexion sur le répertoire du passé et expérimentation formelle, tradition et modernité.

Le Strauss d'*Ariane à Naxos* et de *Capriccio* pratique l'emboîtage des époques et des styles, intégrant des réminiscences. Le Picasso des *Trois femmes à la fontaine* accomplit en 1921 la synthèse de l'archaïsme, d'Ingres, de sa propre peinture précubiste, et laisse visible le jeu des influences. Max Reger se veut l'héritier de Bach autant que de Brahms, et compose un concerto *« dans le style ancien »*. De Chirico, dès 1914, rassemble sur la toile masques antiques, perspectives quattrocentesques et objets contemporains triviaux, ce pourquoi Apollinaire le découvre et l'approuve. Leurs œuvres naissent entre récapitulations savantes et innovations en rupture. Ni amnésie ni académisme : ce pourrait être le mot d'ordre, qui vaut pour Stravinsky *comme il vaut pour* Picasso, inventeurs ensemble d'un faux néoclassicisme trompeur. Contrairement à ce que professe une vision par trop simpliste de l'histoire des idées esthétiques, le slogan du *« retour à l'ordre »* ne suffit pas à définir l'époque. Il n'y a pas retour, mais va-et-vient incessant, et pas d'ordre, mais un désordre savamment éclectique.



THE MUSEUM OF MODERN ART, NEW YORK

« Canto d'amore », de Giorgio De Chirico (1914).

Ni amnésie ni académisme : ce pourrait être le mot d'ordre

Comment cependant rendre manifeste, dans les salles d'un musée, cette analyse des formes et des sous-entendus appliquée simultanément à la musique et aux beaux-arts ? Comment permettre au visiteur d'éprouver la réalité de ces rapprochements et de ces correspondances ? Présenter des partitions à proximité des tableaux ne peut évidemment suffire. Toiles et dessins fixent le regard si fortement qu'il *ne s'arrête guère sur ces* pages d'écriture, si rares soient-elles, raturées, enrichies de corrections manuscrites. Il s'y arrête *d'autant moins qu'en puisant dans* les réserves du musée de Bâle lui-même, dans les inépuisables collections privées suisses et en obtenant des musées américains et français des prêts de premier ordre, les commissaires ont composé quelques salles parfaitement réussies : la galerie des autoportraits de De Chirico ou l'ensemble des études de Picasso pour les *Trois femmes à la fontaine*, suivi de l'ensemble des gravures dites de la « suite Vollard », cet apogée du mélange des genres et des références. Pour mettre en présence compositions picturales et compositions musicales, il fallait impérativement que ces dernières puissent être écoutées. Au centre de l'exposition, dans une galerie où se côtoient natures mortes de Picasso et sculptures de Lipchitz, un salon de musique a été établi. Le visiteur peut – doit – s'y asseoir et, grâce à un système très simple d'enregistrements et d'écouteurs, écouter Honegger et Milhaud, Schönberg et Strauss. Le bonheur est alors complet, et la démonstration définitivement convaincante. Les noces de la peinture et de la musique modernes se célèbrent dans l'allégresse un peu stridante et désaccordée des *Scarlattiana* de Casella, savantes sans pesanteur, expérimentales avec ironie.

Philippe Dagen

Des concerts près des tableaux

« Canto d'amore » est coorganisée par le Kunstmuseum de Bâle et la Fondation Paul Sacher. Celle-ci fête aussi son dixième anniversaire, en organisant aux mois de mai et de juin un cycle de concerts étroitement liés à l'exposition. Ils permettront d'entendre évidemment Stravinski et Bartok, Strauss et Honegger, Webern et de Falla, mais encore des compositeurs plus rarement interprétés, tels Reger et Casella. La plupart des programmes sont conçus sur le *même modèle : une pièce du ré*pertoire ancien – Bach, Haydn ou Mozart – y fait office de référence parmi des œuvres modernes, de sorte que chaque concert contient, en réduction, l'essentiel de la démonstration que développe l'exposition. Idée logique et excellente.

Le programme détaillé des concerts est disponible auprès de la Fondation Paul Sacher, Auf Burg, Münsterplatz 4, Bâle ; tél. : 41-61-261-66-44.

Avec la reprise de « Limb's Theorem », Forsythe met le Châtelet à ses pieds en trois rounds

LIMB'S THEOREM, de William Forsythe, par le Ballett Frankfurt. Thom Willems (musique). Michael Simon (décors). Férial Simon (costumes). William Forsythe et Michael Simon (lumières). Théâtre du Châtelet, 20 h 30, *jusqu'au* 11 mai. De 50 à 190 F. Prochain spectacle : *Six Counter Points*, du 14 au 18 mai, 20 h 30. Tél. : 40-28-28-40.

Tant de beauté qu'on ne saurait décrire. Tant de mystères, *d'ombres dans Limb's Theorem*. Qu'importe ce que l'on comprend, on se surprend penché en avant pour ne rien perdre de ces agitations de jambes sublimes dans le clair-obscur, de ces bras envolés, de ces mains cassées à angle droit, qui se relâchent l'instant d'une seconde, ramenant soudain ces corps flambeurs à une vitesse humaine, ces danseurs qui vont trop vite, puissamment modelés par des lumières irruptives, qui effacent, soulignent un muscle, escamotent, ferment la scène au noir, l'ouvrent au blanc cru, puis au doré, tandis que des structures gigantesques, rectangulaires, sinusoïdales, ovoïdes, tournent sur elles-mêmes, changeant les perspectives, hypnotisant le regard. On est transporté, heureux, devant nos vies réinventées : Forsythe à son apogée.

Limb's Theorem est divisé en trois parties. On ne juge pas les deux entractes nécessaires, sauf pour les danseurs, bien sûr. On voudrait que cette machine mathématiquement conçue, que cette désarticulation des corps et des espaces, presque ce dépeçage, ne cesse de vibrer, grand tournoiement du monde, dont les danseurs ne sont que des fragments, qui parfois s'étalent au sol, aplatis tels des astres détachés du système auquel ils appartiennent. C'est la danse pour la danse. *C'est le Parnasse.*

Forsythe a du génie. Il déteste ce mot. C'est son problème, pas le nôtre. *Le génie, c'est le talent qui* rencontre un moment historique propice à sa propulsion. L'Américain a inventé un système. Connaissant les limites du ballet classique – il en vient – il n'en reste pas moins fasciné par ce corps artificiel, antinaturel, produit par la technique classique. Il comprend que cette manière de danser, issue du XVII[e] siècle, n'est pas codée pour l'éternité. Le pre*mier qui osera y toucher aura ga*gné. Avec cette idée simple, l'Américain rafle la mise. Il crée alors ses propres artifices, fondés sur l'idée de vitesse, celle des corps, et de lumière, deux phénomènes de perturbation du regard. Il élabore une vision de la danse qui n'est plus tout à fait humaine, sans être tout à fait virtuelle. Autour du concept du corps-bolide, il invente un corps-réflexe, capable de se sortir de toutes les situations de survie dans lesquelles le chorégraphe précipite ses danseurs. C'est la jungle. C'est la vie.

DES ARMES POUR SE DÉFENDRE

Les pointes des danseuses ne sont pas simples décorations stylistiques. Elles deviennent des outils qui permettent de se hisser hors du gouffre, des armes pour se défendre. Le dessein calculé du chorégraphe se lit sur les corps de ses interprètes : Pythagore aurait pu les dessiner.

Il n'y a que Guillem à donner la *même sensation écorchée*. L'autre intuition de Forsythe, et c'est là que réside sa force, est d'avoir su retrouver, au milieu de tant d'artifices reconstitués, une ligne pure, celle de l'élan qui fait danser le corps, le soulève malgré lui. L'expression du plaisir immédiat. Cela permet à la danse des détours vers le music-hall. Vers l'innocence. Telles ces deux jeunes danseuses en blanc, qui descendent et remontent la scène à la manière des patineuses.

En revoyant *Limb's Theorem* – il ne s'agissait pas d'une création, mais d'une *réinvention de cette* pièce composée en 1990 – on se disait que Forsythe avait semé le peloton. Depuis vingt ans qu'il chorégraphie – à ce jour, son œuvre compte cinquante-six ballets –, qu'il lit les philosophes, les inventeurs de systèmes et les traités d'architecture (il cite, dans le programme, *Architecture et imagination*, d'Aldo Rossi), il a construit une matrice, pour ne pas dire une théorie, à partir de laquelle sa *création peut se développer* dans tous les sens, sans jamais perdre son unicité.

On voudrait que tous ceux qui n'ont jamais vu de danse se rendent au Châtelet. On voudrait que les danseurs de hip hop, techniciens émérites de la vitesse, soient invités à venir découvrir l'énergie de ce grand aîné, né à New York, il y a quarante-sept ans.

Dominique Frétard

Le chorégraphe livre son mode d'emploi

***Six Counter Points*, qui sera créé après *Limb's Theorem*, est un peu le discours de la méthode. Duo, trio, quatuor, décomposent et analysent le style. Il s'agit de gros plans – le chorégraphe dit contrepoints –, des unissons éclatés qui, dans ses ballets, regroupent parfois les quarante danseurs que compte sa compagnie. Il s'agit de montrer avec précision ces petites formes qui, juxtaposées les unes aux autres, structurent la danse. On découvre ce qui habituellement reste dans l'ombre, aiguisant furieusement notre curiosité de spectateur. Les deux derniers contrepoints sont des hommages à Balanchine, à Robbins aussi, deux Américains auxquels il aurait pu ressembler – il est de la même école, de la même trempe –, mais auxquels il a décidé d'échapper pour construire son propre système à danser.**

Robert Bozzi inaugure un genre : le polar social

Les Gens des baraques. Ancien militant communiste, le cinéaste part à la recherche d'une femme qu'il avait filmée en 1970, dans un bidonville de Saint-Denis

Documentaire français de Robert Bozzi. (1 h 32.)

Diffusé sur ARTE en décembre 1995 et sélectionné dans le panorama de la production française de Cinéma *du réel*, le *documentaire* de Robert Bozzi tente, après un accueil encourageant, une sortie (non moins courageuse) en salle. Bozzi a inauguré sa carrière cinématographique sous les auspices du cinéma militant issu de mai 1968. Il est ainsi cofondateur avec Jacques Bidou (aujourd'hui producteur exécutif de son prochain film) du collectif d'obédience communiste Dynadia. A ce titre, il consacre son premier document, en 1970, au logement des travailleurs immigrés en France et filme plus particulièrement le bidonville du Franc-Moisin, à Saint-Denis, où l'on a parqué les ouvriers immigrés portugais employés à construire la cité. Vingt-cinq ans plus tard, Bozzi revient sur les lieux, visionne et questionne son film d'alors, part à la recherche des gens qu'il a filmés : ce sera *Les Gens des baraques*. Soit un film qui répond d'emblée à une double vocation. Celle d'abord d'une sorte d'examen de conscience. *« J'étais communiste* – annonce la voix *off* du réalisateur, – *je n'ai pas su qui étaient ces gens (...). Je veux savoir qui sont ces gens des baraques que j'ai filmés. »* L'omniprésence des images d'alors dans le montage du film d'aujourd'hui évoque cette *« illusion rétrospective »* dont parle Jean-Louis Comolli, qui prend ici la forme très personnelle de ce que l'on pourrait appeler la rétrospective d'une illusion.

Par ailleurs, et pour l'essentiel, il s'agit d'une enquête. Parmi les images de son premier film, Bozzi s'est en effet arrêté – à la fois pour sa force et sa tendresse – sur celle d'une mère enlaçant son nourrisson. L'idée conductrice du film consiste à découvrir ce que sont devenus la femme et l'enfant. Pour ce faire, le réalisateur remonte la piste des militants, distribue des photos, consulte l'état-civil, organise en un mot une intrigue qui se donne pour l'objet principal du film.

TÉMOIGNAGES

Et qui le deviendrait si, au passage, Robert Bozzi ne retrouvait quantité d'anciens habitants des *bidonvilles, enregistrant* avec *infiniment* de respect leur témoignage. Olga, élevée dans cette fange et devenue institutrice, qui évoque en revoyant les images de son père comment *« on faisait du beau avec du moche »* ; Ricardo, le coiffeur du bidonville qui se rappelle indifféremment le rat qui a dévoré le nez d'un enfant et *« le partage »* qui régnait si fort ici ; ou René-Joao, le guide d'alors, militant poursuivi par la police secrète de Salazar, rêvant de finir ses jours à Montreuil près des siens, vœu hélas réalisé durant le tournage.

Et la mère à l'enfant dans tout cela, cette madone du bidonville dont Bozzi voulait lever le mystère ? Une piste sérieuse porte ses pas jusqu'au Portugal. Ce qu'il y découvrira, ce serait une trahison de le révéler, puique Robert Bozzi inaugure, avec son film, un nouveau genre : le polar social. Avec une morale exprimée par Olga, fille d'immigrés : *« La richesse, c'est d'être un être humain. »* Simple, mais délibérément subversif quand il est moins que jamais question d'accueillir la misère du monde.

Jacques Mandelbaum

Une exploration ironique et cruelle des méandres de l'âme helvétique

Le Pandore. Le cas de conscience d'un gendarme suisse allemand, entre Tati et Kieslowski

Film suisse d'Urs Odermatt. Avec Michael Gwisdek, Anica Dobra, Jürgen Vogel, Rolf Hoppe, Norbert Schwientek. (1 h 45.)

L'action se déroule, durant les années 60, dans une bourgade perdue de la Suisse allemande. Par une nuit pluvieuse, le brigadier Zumbühl guette, à la sortie de l'auberge, ses victimes : les automobilistes dont le taux d'alcoolémie est à vue de nez prohibé par la loi. Et la loi, Zumbühl connaît. Mieux, il en incarne la lettre. Au physique (droit comme un i), au moral (rigidité maniaque), en gros (l'uniforme) et en détail (la réalité éprouvée comme vaste pièce à conviction). Le genre de fonctionnaire qui collectionne – dans son frigidaire – les photographies d'accidents de la route parce qu'au moins *« elles sont incorruptibles »*.

Jusqu'au jour où, refusant de passer l'éponge pour un gros notable local, le voici démis de ses fonctions. Mais le hasard fait bien les choses. Nommé contremaître du dépôt de chemins de fer local, Zumbühl découvre, par un petit matin sale, le corps ensanglanté d'une jeune fille. Il y a eu viol. Il lui prodigue les premiers soins et commence déjà son enquête.

Il trouve rapidement une piste : celle de son propre fils, Albin. Albin le bègue, Albin l'innocent, si terrifié par son père qu'il flirte avec l'arriération mentale. Ce qu'il adviendra de cet admirable cas de conscience est évidemment le suspense de ce film lentement haletant, second long-métrage de fiction d'un jeune réalisateur à la veine cruelle et ironique.

Car si le pandore est évidemment le gendarme (ce qui n'est sans doute plus très évident pour grand monde), il représente aussi, à l'échelle mythique, une Suisse cruellement mise en boîte par Urs Odermatt, lui-même fils d'un policier du canton de Nidwald. Servi par un acteur (Michael Gwisdek dans le rôle-titre) d'une précision toute horlogère, ce que le réalisateur enregistre sous l'écorce du képi, c'est donc le tic-tac discret du mouvement de l'âme helvétique. Les grandes vertus nationales y apparaissent comme autant de perversions de l'esprit. A cet égard, tout y passe, de la ponctualité obsessionnelle (celle du brigadier) au repli sur soi (l'impression de confinement suscitée par les cadrages serrés et les nombreuses scènes d'intérieur), en passant par la pureté des cimes (thèmes de la virginité et de l'innocence).

Voilà donc un objet étrange et subtil, à mi-chemin entre Tati, pour l'allègre acuité du détail, et Kieslowski (dont Odermatt a été l'élève), pour l'inquiétude morale.

J. M.

LES ENTRÉES À PARIS

■ **Etrange et bénéfique semaine,** qui voit une fréquentation à peu près stable par rapport à la semaine précédente malgré la fin des vacances, et en nette amélioration comparée à la semaine correspondante de l'an dernier, sans qu'aucun film remporte un triomphe. Cette brise favorable est donc « porteuse » pour un grand nombre de titres, pas toujours ceux auxquels on s'attendait.

■ **Parmi les sorties** qui se sont pressées au portillon (onze films), on note un échec cinglant, 34 000 entrées seulement pour *The Birdcage* malgré ses 45 salles – au pays de *La Cage aux folles*, on ne s'est pas rué pour en voir le remake. Tandis qu'à l'autre bout de l'éventail *L'Age des possibles* obtient un véritable succès avec 2 000 spectateurs en seulement quatre jours, dans une seule salle et au lendemain de son passage à la télévision.

■ **En tête du box-office figure** une autre nouveauté, *Ultime décision* à 66 000 dans 33 salles. *Dernières heures à Denver* s'en tire honorablement avec 29 000 entrées dans 23 salles, tandis que *Les Bidochon* ne fait pas recette. Au classement général figure en deuxième position *Le Facteur* qui, avec 60 000 entrées et un total de 120 000 en deux semaines, semble bien parti pour connaître un nouveau succès après ses triomphes italien et américain. Alors que *deux films sortis en même temps*, et avec plus d'ampleur, fléchissent rapidement : *Les Deux Papas et la Maman* perd près de la moitié de son public dès la deuxième semaine, *Crying Freeman* presque autant.

■ **Succès de ce printemps** (et suite « nationale » des *Cage aux folles* ?), *Pédale douce* poursuit sur sa lancée avec encore 48 000 amateurs en sixième semaine, soit un total de 525 000 sur Paris-périphérie. Il faut aussi noter, à plus modeste échelle, la belle réussite de *Chacun cherche son chat*, qui totalise 135 000 amis des bêtes en cinq semaines.

J.-M. F.

★ Chiffres : *Le Film français*

Une petite révolution dans les salles, des nouveaux horaires du matin et un tarif réduit

11 HEURES du matin, un jour de semaine, à Montparnasse. Tandis qu'au cinéma Le Miramar le ménage bat son plein, à quelques mètres de là, à l'UGC Montparnasse ou au Gaumont Parnasse, la journée a déjà commencé. De chaque côté du boulevard du Montparnasse, *Beaumarchais, Toy Story ou Pédale douce* accueillent leurs premiers spectateurs au tarif unique de 25 F, soit près de la moitié du prix fort, pratiqué le soir en fin de semaine. Une « offre tarifaire », selon la formule pudique des responsables d'exploitation, dont le succès, à Paris et en région, est en passe de bouleverser les habitudes des spectateurs comme *celles des exploitants*.

Longtemps apanage des salles d'art et d'essai du Quartier latin et d'un public étudiant, les horaires matinaux fonctionnaient, certes, depuis une bonne dizaine d'années, mais presque exclusivement en période de congés scolaires ou dans des sites particuliers, aux Halles ou sur les Champs-Elysées. C'est de Nice qu'est venue la nouveauté quand, en février 1995, le Pathé Wepler a décidé d'ouvrir ses portes tous les jours à 11 heures, au tarif de 25 F. Le succès est tel que la formule est aussitôt reprise. Par le circuit Pathé d'abord, dans son tout nouveau « mégacomplexe parisien » de la place de Clichy, à Paris, puis à Belle-Epine, Clermont-Ferrand et Toulon.

Bientôt, la concurrence emboîte le pas. Dès son ouverture, en décembre 1995, le Gaumont Parnasse propose une séance à 11 heures pour 25 F, suivi en février 1996 par UGC à Montparnasse (5 000 entrées à 11 heures, dès le premier mois) et plus récemment encore à *UGC Ciné Cité Les Halles* où l'ampleur du succès (1 000 entrées pour les séances dès 10 heures le matin) dépasse toutes les espérances.

Contrairement à une salle comme le 14-Juillet Beaubourg, qui propose tous les jours un film différent (à 10 heures pour 25 F) et réussit l'exploit d'attirer, sans publicité, 2 500 spectateurs en cinq semaines pour *La Jetée* de Chris Marker (à 12 heures et 20 heures au tarif unique de 10 F), les grands circuits ne font aucun effort particulier de programmation.

Le cinéma « commercial » du matin bouleverse bon nombre d'habitudes. A commencer, symboliquement, par la traditionnelle valeur-test de la séance de 14 heures du mercredi, censée *donner aux professionnels*, dès le jour de sa sortie, l'image exacte de la carrière d'un film. *« Aujourd'hui, on sait dès 11 heures du matin ce que donnera le film... mais faute de publicité autorisée à la télévision, on n'a pas encore de réactivité possible... »*, relativise Grégoire Lassalle, directeur du marketing chez Pathé.

Autre mini-révolution, en décalant le démarrage des films, dès 10 heures le matin, toutes les dix ou quinze minutes, UGC Cité Ciné donne l'assurance au spectateur, quelle que soit l'heure, de tomber sur un film qui commence. *« Personne n'a envie d'attendre, alors on se décide souvent aussi en fonction des horaires »*, dit Alain Van Gennep, directeur du réseau chez UGC. Conséquence : les quinze films programmés dans le multiplexe retrouvent une nouvelle, surprenante – et toute relative – égalité dans l'esprit du public. Comme si le voisinage d'affiche de *Toy Story* facilitait le passage à l'acte, pour aller voir *Chacun cherche son chat*, film *a priori* moins grand public. Impossible malgré tout de généraliser. *« A l'ouverture du Gaumont Parnasse,* explique Jean-Louis Renoux, *le prix de 25 F a sans doute beaucoup joué en faveur de « petits » films, mais le phénomène est moins évident aujourd'hui. »* Ainsi malgré le joli succès des *Apprentis*, à l'ouverture du complexe, aucun « petit » film n'est plus, aujourd'hui, systématiquement programmé dans ces salles.

Une évolution qui semble confirmer les craintes des cinémas indépendants et d'un plus petit circuit, comme celui de Marin Karmitz. *« Ces séances du matin à moindre prix pour tous les films, y compris les nouveaux, vont dans le sens du cinéma* fast food. *Il faut tirer tous les bénéfices d'un film en quelques semaines, à n'importe quel prix, quitte à le programmer dans deux salles dès le matin de sa sortie »*, commente Gilles Ciment, responsable de l'animation des salles chez MK2.

Bonne affaire pour le public comme pour les grands circuits, les séances du matin risquent de porter *préjudice* aux exploitants de plus petite taille. Seule une offre étendue à une dizaine de films peut attirer suffisamment de spectateurs pour rentabiliser l'opération, malgré la baisse sensible du prix moyen du ticket. Avec une progression, en moyenne, de 10 % des résultats, pour un surcoût minimum de personnel, les grands circuits ne peuvent que se féliciter d'avoir cédé à l'amicale émulation de leurs concurrents. *Mais à terme*, ce pourrait bien être l'offre globale de films, à laquelle participent largement les exploitants indépendants, qui pourrait en souffrir.

Annette Vezin

Portrait-robot

Qui sont ces spectateurs du matin ? Faute d'études précises, chacun a sa petite idée. *« Public plus cinéphile que la moyenne, plus familial le dimanche matin, plus tranquille aussi, un public idéal »*, résume Alain Van Gennep, directeur du réseau chez UGC.

***« Tout dépend du site,* commente Grégoire Lassalle, directeur du marketing de Pathé. *Le public est plutôt étudiant place Clichy, plutôt populaire à Belle-Epine. »* Quant à Jean-Louis Renoux, directeur de Gaumont Cinémas, il constate que *« les femmes, mères au foyer, professions libérales, chômeurs entre vingt et trente-cinq ans »*, constituent une part importante de la clientèle. Mais tous s'accordent pour dire que le spectateur matinal est attiré, en priorité, par le prix à 25 F.**

TOUS LES AUTRES FILMS

FRANKIE STARLIGHT

Film britannique de Michael Lindsay-Hogg. Avec Anne Parillaud, Matt Millon, Gabriel Byrne, Corban Walker. (1 h 32.)

Adapté du roman à succès de l'écrivain américain Chet Raymo, le film est une illustration du vieil adage *Per aspera ad astra*, promu depuis marque de fabrique hollywoodienne. Que *Frankie Starlight* soit une coproduction européenne essentiellement tournée en Irlande ne change pas grand-chose à l'affaire. Les difficultés commencent donc très tôt pour Frank Bois (Alan Pentony), qui naît nain et de père inconnu. Bernadette, sa mère (Anne Parillaud), dont le propre père a été fusillé par les Allemands et dont la mère s'est suicidée, a quitté la Normandie dans un bateau américain pour s'installer à Cork, en Irlande. Sauvage et fragile, elle y rencontre Jack Kelly, un officier grâce auquel le petit Frank s'initie à la connaissance de l'astronomie et à la poésie des astres. Plaisante métaphore que celle de l'enfant nain surmontant son handicap en se projetant dans l'infiniment grand. Construit sur un procédé de flash-back successifs fastidieux, le film en fait hélas un usage saturé de sentimentalisme. *« Toutes les histoires sont là-haut »*, dit Jack Kelly à Frank. C'est, paradoxalement, le point de vue de *Frankie Starlight* sur le monde. *J. M.*

LE FILS DE GASCOGNE

Film français de Pascal Aubier. Avec Grégoire Colin, Dinara Droukarova, Jean-Claude Dreyfus. (1 h 40.)

Guide amateur, le jeune Harvey se retrouve en charge de choristes géorgiens débarqués à Paris et cornaqués par la charmante et cinéphile Dinara. Dès la première vocalise caucasienne dans un bistrot, on lui révèle qu'il serait le fils de Gascogne. Le grand, le célèbre Gascogne, figure du monde du spectacle et du cinéma – tendance nouvelle vague – des années 60. Harvey, qui ne connaît pas son père, n'a jamais entendu parler de Gascogne ; un envahissant pique-assiette nommé Marco, si. Il entraîne l'adolescent et sa compagne dans une recherche en paternité en forme de jeu de piste, à la rencontre des témoins de cette époque. Commence un étonnant défilé : Szabo, Brialy, Lafont, Pisier, Méril, Stewart, Vlady, Audran, Ogier..., flanqués de Iosseliani, Leconte, Anémone, Afonso, Rouch, Chabrol, Richard Leacock, un vrai bottin illustré de la cinéphilie. Ces gens de talent venant, sous prétexte d'évoquer la figure de Gascogne, faire une amabilité au réalisateur, sont tous incroyablement mauvais. Pascal Aubier (sur une photo d'époque, il prête son visage au héros disparu), réalisateur de *Valparaiso, Valparaiso* et du *Chant du départ* au début des années 70, a fait partie de ce monde-là à défaut d'y avoir joué le rôle qu'il attribue à son personnage. Il se lance dans un exercice de nostalgie appliquée où, à l'école de Jean-Claude Dreyfus dégoulinant de faconde, tout le monde en fait dix fois trop, tandis que le scénario (écrit avec Patrick Modiano) accumule les clins d'œil et souligne les allusions. Ainsi *Le Fils de Gascogne*, qui se voudrait évocation d'un esprit de liberté et d'invention, en devient-il l'embarrassante caricature.

Jean-Michel Frodon

AU-DELÀ DES LOIS

Film américain de John Schlesinger. Avec Sally Field, Kiefer Sutherland, Ed Harris, Joe Mantegna. (1 h 41.)

Au-delà des lois s'installe sur le terrain déjà très fréquenté du droit de faire justice soi-même. Parce que l'assassin de sa fille a bénéficié des failles du système judiciaire américain et n'a pu être emprisonné, une femme va flirter avec le projet d'abattre le coupable. Le film fait semblant de réfléchir sur les implications morales du thème, mais prend soin d'éviter toute situation vraiment complexe. Les diverses étapes d'un récit simpliste permettent *in fine* à l'héroïne de tuer tranquillement et en état de légitime défense un meurtrier réduit à une caricature. Malgré quelques discrètes notations narquoises, ce mauvais sujet est traité avec le sérieux masochiste et imperturbable des téléfilms consacrés aux « faits de société ». *Jean-François Rauger*

LE CRI DE LA LAVANDE...

Film italien de Marcello Cesena. Avec Rossy De Palma, Jacky Nercessian, les Broncovitz. (1 h 30.)

Formée en 1987, la troupe des Broncovitch (Marcello Cesenna, Mauricio Crozza, Ugo Dighero, Mauro Pirovano, Carla Signoris) appartient à cette jeune génération d'acteurs comiques venus du cabaret et de la télévision qui alimentent la nouvelle comédie italienne. Avec le concours de l'actrice Rossy de Palma, grande, surréaliste et almadovarienne, ils signent avec *Le Cri de la lavande dans le champ de sauterelles* – via Cesenna – leur premier film, parodie furieuse mais inégale de divers genres cinématographiques. Cela commence sur une route désertique avec des protagonistes traqués (Anna et Carlo), se poursuit par un flash-back qui en éclaire les raisons (ils se sont emparés par erreur d'une valise bourrée d'argent appartenant à des criminels), tout cela se terminant par un épilogue passablement fantomatique. Au passage, on aura noté quelques gags laborieux, une tendance à se reposer sur la musique comme principal élément dramatique, et tout de même un morceau de bravoure : l'élimination franchement *gore* d'un des tueurs, découpé en morceaux, transformé en minestrone et, finalement, électrocuté. *J. M.*

EXCÈS DE CONFIANCE

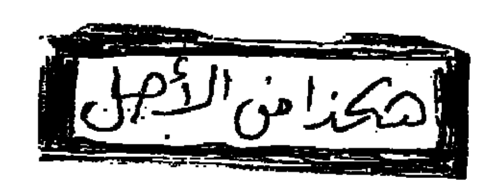
Film américain de Peter Hall. Avec Rebecca de Mornay, Antonio Banderas, Harry Dean Stanton. (1 H 25.)

Psychanalyste spécialisée dans l'étude des criminels, Rebecca de Mornay est prise au piège d'un faisceau de mensonges entre un jeune et ténébreux étranger (Antonio Banderas) et un violeur récidiviste (Harry Dean Stanton). Prémices familières d'un thriller traditionnel, où la psy est terriblement intravertie, ce qui ne l'empêche pas d'être sexy, où l'étranger est mystérieux, peut-être même dangereux, où (soyons adultes) les interludes érotiques frôlent la violence. L'intérêt de l'entreprise est ailleurs : call-girls séduisant Tom Cruise dans un train en marche (*Risky Business*), gouvernante assassine dans *The Hand that Rocked the Cradle*, la blonde Rebecca de Mornay fait ici ses débuts de productrice exécutive. Acteur-fétiche de Pedro Almodovar (cinéma étranger), gangster flamboyant ou desperado chez Roberto Rodriguez (américain mais idiosyncratique), amant de Tom Hanks dans *Philadelphia* (grand public, mais rôle secondaire), Antonio Banderas aborde les grands premiers rôles de héros romantique et un tantinet dangereux (catégorie « latin lover »). Enfin, Peter Hall, prestigieux metteur en scène du théâtre anglais, essaie de se glisser dans le moule hollywoodien. Examen(s) de passage réussi(s), mention assez bien. *Henri Béhar*

SORTEZ DES RANGS

Film français de Jean-Denis Robert. Avec Laure Duthilleul, Stanislas Crevillen, Erwan Dujardin, Cedric Cousin, Andrzej Mastalerz, Danièle Delorme. (1 h 26.)

Le titre renvoie directement aux mutineries qui ont éclaté dans les rangs de l'armée française durant la première guerre mondiale et à leur répression, dont on dit qu'elle avait lieu parfois par tirage au sort. Ce thème constituait directement l'objet du film de Kubrick *Les Sentiers de la gloire*. Il est ici essentiellement une toile de fond, sur laquelle Jean-Denis Robert a adapté un roman autobiographique de Jean Amila, *Le Boucher des hurlus*. L'histoire débute à la fin de la guerre, confrontant d'emblée Michel et sa mère, modeste couturière, à la hargne de leurs voisins. Le père de Michel figurait en effet au nombre des « fusillés pour l'exemple ». La mère est bientôt enfermée à l'asile, et le petit garçon placé à l'orphelinat, où il rumine une terrible vengeance : tuer le général qui est cause de la mort de son père, et qu'on surnomme « le boucher des Hurlus ». Son évasion de l'orphelinat, en compagnie de trois autres gosses révoltés, va lui permettre de se rapprocher du but. Elle va surtout inciter le metteur en scène à aligner – en plans serrés et avec une certaine indigence décorative – quelques scènes dignes d'un honnête téléfilm. Mais aucune d'entre elles ne parvient à hausser le film au-dessus d'un certain pittoresque, depuis l'apparition de Danielle Delorme en mère maquerelle jusqu'à la visite guidée d'un charnier. *J. M.*



LA SÉLECTION DU « MONDE »

L'ÂGE DES POSSIBLES (français, 1 h 45), de Pascale Ferran, avec le Théâtre national de Strasbourg.
CHACUN CHERCHE SON CHAT (français, 1 h 35), de Cédric Klapisch, avec Garance Clavel, Zinedine Soualem, Renée Le Calm, Olivier Py, Arapimou, Rambo.
LE CŒUR FANTÔME (français, 1 h 27) de Philippe Garrel, avec Lois Rego, Aurélia Alcaïs, Maurice Garrel, Evelyne Didi, Roschdy Zem, Camille Chain.
LE COMPLEXE DE TOULON (français, 1 h 21) de Jean-Claude Biette, avec Jean-Christophe Bouvet, Howard Vernon, Yse Tran, Haydée Caillot, Jean-Frédéric Ducasse, Philippe Chemin.
LES DERNIERS JOURS D'EMMANUEL KANT (français, noir et blanc, 1 h 10) de Philippe Collin, avec David Warrilow, André Wilms, Roland Amstutz, Christian Rist, Julien Rochefort, Claude Aufaure.
GOOD MEN, GOOD WOMEN (taïwanais, 1 h 48), de Hou Hsiao-hsien, avec Annie Shizuka Inoh, Lim Giong, Jack Kao, Vicky Wei, King Jieh-wen, Tsai Chen-nan.
LIGNE DE VIE (franco-suisse-italien-russe, 1 h 40), de Pavel Lounguine, avec Vincent Perez, Armen Djigarkhanian, Tania Metcherkina, Alexander Balouev, Sergueï Stepantchenko, Dimitri Plevtsov.
LE MONTREUR D'OMBRES (grec, 1 h 45), de Lefteris Xanthopoulos, avec Kostas Kazakos, Stratos Tzortzoglou, Giorgos Ninios, Dora Masklavanou, Vlassis Bonatsos, Patis Koutsaftis.
LE ROCHER D'ACAPULCO (**) (français, 1 h 15), de Laurent Tuel, avec Margot Abascal, Antoine Chappey, Zinedine Soualem, Howard Vernon, Tara Gano, Jean-Max Causse.
SAFE (américain, 2 h) de Todd Haynes, avec Julianne Moore, Peter Freidman, Xander Berkley, Susan Norman, Kate McGregor Stewart, Mary Carver.
LE TEMPS DE L'AMOUR (iranien, 1 h 15), de Mohsen Makhmalbaf, avec Shiva Gerede, Abdolraman Palay, Aken Tunt, Menderes Samanjilar.
VISAGE ÉCRIT (japonais-suisse, 1 h 30), de Daniel Schmid, avec Tamasaburo Bando, Haruko Sugimura, Han Takehara, Kazuo Ohno, Yajuro Bando, Kai Shishido.

FESTIVALS

FILMS D'EXPLORATION DU DÉBUT DU SIÈCLE AU LOUVRE
De la jungle des Nouvelles-Hébrides à l'empire de la reine de Saba, du désert de Gobi au voyage d'André Gide au Congo, l'Auditorium du Louvre invite les cinéphiles à un voyage au long cours avec « Exotica, l'attraction des lointains », un cycle de films d'exploration à travers le monde réalisés entre 1895 et 1930. Tournés au début du siècle, ils constituent des témoignages sur des peuples lointains et leurs cultures aujourd'hui disparues. Ils sont dus à des opérateurs-voyageurs qui n'hésitaient pas à se lancer sur les traces de Marco Polo dans le désert de Gobi *(Avec Sven Hedin à travers l'Asie obscure)* ou à explorer les océans à l'aide de tubes suspendus sous les bateaux *(Le Fond de la mer)*, et qui apparaissaient parfois comme les véritables personnages de leurs documentaires. Ainsi du jeune journaliste parcourant les Balkans dans *Kalabaka*, et qui ressemble fort à Tintin, ou encore à la manière humoristique de ces explorateurs représentés comme des singes découvrant un village africain, dans *L'Afrique rit*. Ces opérateurs étaient souvent associés à des expéditions commerciales (la Croisière jaune, montée par Citroën et suivie par André Sauvage) ou scientifiques, notamment topographiques et ethnographiques.
Du 12 au 23 juin à l'Auditorium du Louvre. Tél. : 40-20-51-86. Programme : 40-20-52-99. Minitel 36-15 Louvre.

NOUVEAUX FILMS

AU-DELÀ DES LOIS (*)
Film américain de John Schlesinger, avec Sally Field, Kiefer Sutherland, Ed Harris, Olivia Burnette, Alexandra Kyle, Joe Mantegna (1 h 41).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83) ; George-V, dolby, 8e ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10). VF : Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; UGC Opéra, dolby, 9e ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Mistral, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10).
LE CRI DE LA LAVANDE DANS LE CHAMP DE SAUTERELLES
Film franco-italo-espagnol de Marcello Cesena, avec Rossi de Palma, Jacky Nercessain, Carla Signoris, Maurizio Crozza, Ugo Dighero, Mauro Pirovano (1 h 30).
VO : Latina, dolby, 4e (42-78-47-86) ; Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34).
EXCÈS DE CONFIANCE (*)
Film américain de Peter Hall, avec Rebecca De Mornay, Antonio Banderas, Harry Dean Stanton, Dennis Miller, Len Cariou, Eugene Lipinski (1 h 25).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10). VF : Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Miramar, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).
LE FILS DE GASCOGNE
Film français de Pascal Aubier, avec Grégoire Colin, Jean-Claude Dreyfus, Dinara Droukarova, Laszlo Szabo, Pascal Bonitzer, Gérard Cherqui (1 h 40).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
LES GENS DES BARAQUES
Film français de Robert Bozzi, (1 h 28).
Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
LE PANDORE
Film suisse-allemand d'Urs Odermatt, avec Michael Gwisdek, Anica Dobra, Jürgen Vogel, Rolf Hoppe (1 h 45).
VO : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
RIDICULE
/ à partir de jeudi 9 mai
Film français de Patrice Leconte, avec Fanny Ardant, Charles Berling, Bernard Giraudeau, Judith Godrèche, Jean Rochefort (1 h 42).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (39-17-10-00) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38) ; Bretagne, dolby, 6e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Danton, dolby, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (44-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).
LA SECONDE FOIS
/ à partir de vendredi 10 mai
Film italien de Mimmo Calopresti, avec Nanni Moretti, Valeria Bruni Tedeschi, Valeria Milillo, Roberto De Francesco, Marina Confalone, Simona Caramelli (1 h 20).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; L'Arlequin, dolby, 6e (45-44-28-80 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Rotonde, 6e ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
SORTEZ DES RANGS
Film français de Jean-Denis Robert, avec Laure Duthilleul, Stanislas Crevillen, Josianne Levêque, Pierre-Amaud Crespeau, Laurent Arnal, Zofia Zaretok (1 h 26).
14-Juillet Beaubourg, 3e ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

EXCLUSIVITÉS

À LA VIE, À LA MORT !
de Robert Guédiguian,
avec Ariane Ascaride, Jacques Boudet, Jean-Pierre Darroussin, Jacques Gamblin, Gérard Meylan, Jacques Pieiller.
Français (1 h 40).
Denfert, 14e (43-21-41-01).
L'ÂGE DES POSSIBLES
de Fascale Ferran,
avec Théâtre national de Strasbourg.
Français (1 h 45).
Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).
LES APPRENTIS
de Pierre Salvadori,
avec François Cluzet, Guillaume Depardieu, Judith Henry, Claire Laroche.
Français (1 h 35).
Le République, 11e (48-05-51-33) ; Grand Pavois, dolby, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BEAUMARCHAIS L'INSOLENT
d'Edouard Molinaro,
avec Fabrice Luchini, Manuel Blanc, Sandrine Kiberlain, Jacques Weber, Michel Piccoli, Claire Nebout.
Français (1 h 40).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Danton, dolby, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (44-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, dolby, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).
BROOKLYN BOOGIE
de Wayne Wang,
Paul Auster,
avec Lou Reed, Michael J. Fox, Roseanne, Mel Gorham, Jim Jarmusch, Lily Tomlin.
Américain (1 h 25).
VO : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34) ; Denfert, dolby, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LES CAPRICES D'UN FLEUVE
de Bernard Giraudeau,
avec Bernard Giraudeau, Richard Bohringer, Thierry Fremont, Roland Blanche, Raoul Billerey.
Français (1 h 51).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).
CASINO (*)
de Martin Scorsese,
avec Robert De Niro, Sharon Stone, Joe Pesci, Don Rickles, Alan Hing, Kevin Pollak.
Américain (2 h 58).
VO : UGC Forum Orient Express, dolby, 1er ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Montparnos, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10). VF : Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10).
CHACUN CHERCHE SON CHAT
de Cédric Klapisch,
avec Garance Clavel, Zinedine Soualem, Renée Le Calm, Olivier Py, Arapimou, Rambo.
Français (1 h 35).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, dolby, 6e ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; UGC Opéra, 9e ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
LE CŒUR FANTÔME
de Philippe Garrel,
avec Luis Rego, Aurélia Alcaïs, Maurice Garrel, Evelyne Didi, Roschdy Zem, Camille Chain.
Français (1 h 27).
Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LE COMPLEXE DE TOULON
de Jean-Claude Biette,
avec Jean-Christophe Bouvet, Howard Vernon, Yse Tran, Haydée Caillot, Jean-Frédéric Ducasse, Philippe Chemin.
Français (1 h 21).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
CORPS ET ÂMES
de Aude Vermeil,
avec Catia Riccabonni, Philippe Reymondin, Antoine Guinand, Bernadette Patois, Monica Goux, Jean-Daniel Vermeil.
Suisse (1 h 25).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Le République, 11e (48-05-51-33).
COÛTE QUE COÛTE
de Claire Simon,
Français (1 h 35).
Denfert, 14e (43-21-41-01).
CRYING FREEMAN (*)
de Christophe Gans,
avec Mark Dacascos, Julie Condra, Tcheky Karyo, Rae Dawn Chong, Yoko Shimada, Masaya Kato Byron Mann.
Franco-canadien (1 h 40).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Bretagne, dolby, 6e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (réservation : 40-30-20-10). VF : Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Convention, dolby, 15e (réservation : 40-30-20-10).
DEAD MAN
de Jim Jarmusch,
avec Johnny Depp, Gary Farmer, Lance Henriksen, Robert Mitchum, Gabriel Byrne, John Hurt.
Américain, noir et blanc (2 h 14).
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Le Quartier Latin, dolby, 5e (43-26-84-65) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
DERNIÈRES HEURES À DENVER (**)
de Gary Fleder,
avec Andy Garcia, Gabrielle Anwar, Christopher Walken, Treat Williams.
Américain (1 h 50).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83) ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e ; Majestic Bastille, dolby, 11e (47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10). VF : Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Convention, dolby, 15e (réservation : 40-30-20-10).
LES DERNIERS JOURS D'EMMANUEL KANT
de Philippe Collin,
avec David Warrilow, André Wilms, Roland Amstutz, Christian Rist, Julien Rochefort, Claude Aufaure.
Français, noir et blanc (1 h 10).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
LES DEUX PAPAS ET LA MAMAN
de Jean-Marc Longval,
avec Smaïn, Arielle Dombasle, Antoine de Caunes, Julie Gayet, El Kébir.
Français (1 h 25).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).
EN AVOIR OU PAS
de Laetitia Masson,
avec Sandrine Kiberlain, Arnaud Giovaninetti, Roschdy Zem, Claire Denis.
Français (1 h 30).
Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Le République, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
ENFANTS DE SALAUD
de Tonie Marshall,
avec Anémone, Nathalie Baye, François Cluzet, Molly Ringwald, Jean Yanne.
Français (1 h 40).
Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65) ; UGC Triomphe, 8e ; Denfert, dolby, 14e (43-21-41-01).

LE FACTEUR
de Michael Radford,
avec Massimo Troisi, Philippe Noiret.
Italien (1 h 40).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83) ; La Pagode, dolby, 7e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (43-59-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (44-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10). VF : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).
GOOD MEN, GOOD WOMEN
de Hou Hsiao-hsien,
avec Annie Shizuka Inoh, Lim Giong, Jack Kao, Vicky Wei, King Jieh-wen, Tsai Chen-nan.
Taiwanais (1 h 48).
VO : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23 ; réservation : 40-30-20-10).
HEAT
de Michael Mann,
avec Al Pacino, Robert De Niro, Val Kilmer, Jon Voight, Diane Venora, Tom Sizemore.
Américain (2 h 50).
VO : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, dolby, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10).
LE JOURNAL DU SÉDUCTEUR
de Danièle Dubroux,
avec Chiara Mastroianni, Melvil Poupaud, Hubert Saint Macary, Serge Merlin, Mathieu Amalric, Danièle Dubroux.
Français (1 h 35).
Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le République, 11e (48-05-51-33).
LEAVING LAS VEGAS (*)
de Mike Figgis,
avec Nicolas Cage, Elisabeth Shue, Julian Sands, Richard Lewis, Steven Weber, Kim Adams.
Américain (1 h 51).
VO : UGC Forum Orient Express, dolby, 1er ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Triomphe, 8e.
LIGNE DE VIE
de Pavel Lounguine,
avec Vincent Perez, Armen Djigarkhanian, Tania Metcherkina, Alexander Balouev, Sergueï Stepantchenko, Dimitri Plevtsov.
Franco-suisse-italien-russe (1 h 40).
VO : Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34).
LE MAÎTRE DES ÉLÉPHANTS
de Patrick Grandperret,
avec Jacques Dutronc, Erwan Baynaud, Sotigui Kouyate, Sidy Lamine Diarra, Halilou Bouba, Victor Tige Zra.
Français (1 h 35).
Grand Pavois, dolby, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10).
MARY REILLY (*)
de Stephen Frears,
avec Julia Roberts, John Malkovich, George Cole, Michael Gambon, Kathy Staff, Glenn Close.
Britannique (1 h 48).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34) ; UGC Danton, 6e ; UGC Rotonde, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60). VF : Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10).
MAUDITE APHRODITE
de Woody Allen,
avec Woody Allen, F. Murray Abraham, Helena Bonham Carter, David Ogden Stiers, Mira Sorvino, Michael Rapaport.
Américain (1 h 34).
VO : UGC Odéon, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10).
LE MONTREUR D'OMBRES
de Lefteris Xanthopoulos,
avec Kostas Kazakos, Stratos Tzortzoglou, Giorgos Ninios, Dora Masklavanou, Vlassis Bonatsos, Patis Koutsaftis.
Grec (1 h 45).
VO : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).
LES NOUVELLES AVENTURES DE WALLACE ET GROMIT
de Peter Lord, David Sproxton, Sam Fell, Nick Park,
dessin animé britannique (1 h 13).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 40-30-20-10). VF : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10).
PAR-DELÀ LES NUAGES
de Michelangelo Antonioni,
avec Inès Sastre, Kim Rossi-Stuart, Sophie Marceau, John Malkovich, Fanny Ardant, Chiara Caselli.
Italien (1 h 44).
VO : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Grand Pavois, dolby, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10).
PASOLINI, MORT D'UN POÈTE
de Marco Tullio Giordana,
avec Carlo De Filippi, Nicoletta Braschi, Toni Bertorelli, Andrea Occhipinti.
Italien (1 h 40).
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).
PÉDALE DOUCE
de Gabriel Aghion,
avec Patrick Timsit, Fanny Ardant, Richard Berry, Michèle Laroque, Jacques Gamblin.
Français (1 h 40).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; UGC Danton, 6e ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e ; UGC Opéra, 9e ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
LE ROCHER D'ACAPULCO (**)
de Laurent Tuel,
avec Margot Abascal, Antoine Chappey, Zinedine Soualem, Howard Vernon, Tara Gano, Jean-Max Causse.
Français (1 h 15).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49). Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
ROSSINI ! ROSSINI !
de Mario Monicelli,
avec Philippe Noiret, Jacqueline Bisset, Sergio Castellito, Sabine Azéma, Assumpta Serna, Giorgio Gaber.
Italien (2 h 14).
VO : Grand Pavois, dolby, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10).
LA ROUE
de Morshedul Islam,
avec Amirul Huq Chowdhury, Ashish Khondoker, Ruhul Amin Rubel, Ataur Rahman, Dilara Zaman, Golam Rasul Babu.
Bangladais (1 h 05).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e.
SAFE
de Todd Haynes,
avec Julianne Moore, Peter Freidman, Xander Berkley, Susan Norman, Kate McGregor Stewart, Mary Carver.
Américain (2 h).
VO : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
SMOKE
de Wayne Wang,
avec William Hurt, Harvey Keitel, Stockard Channing, Harold Perrineau Jr., Ashley Judd, Forest Whitaker.
Américain (1 h 50).
VO : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34) ; Denfert, dolby, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68).
SUR LA ROUTE DE MADISON
de Clint Eastwood,
avec Clint Eastwood, Meryl Streep, Annie Corley, Victor Slezak, Jim Haynie, Sara Kathryn Schmitt.
Américain (2 h 15).
VO : Grand Pavois, dolby, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68).
THE ADDICTION
d'Abel Ferrara,
avec Lili Taylor, Christopher Walken, Annabella Sciorra, Edie Falco, Michel Fella, Paul Calderon.
Américain, noir et blanc (1 h 24).
VO : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
TOY STORY
de John Lasseter,
dessin animé Américain (1 h 17).
VF : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; UGC Triomphe, 8e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).
ULTIME DÉCISION
de Stuart Baird,
avec Kurt Russell, Steven Seagal, Halle Berry, John Leguizamo, Oliver Platt, Joe Morton.
Américain (2 h 16).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10). VF : Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (39-17-10-00) ; Rex, 2e (39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).
UN DIVAN À NEW YORK
de Chantal Akerman,
avec Juliette Binoche, William Hurt, Stéphanie Buttle, Barbara Garrick, Paul Guilfoyle, Richard Jenkins.
Franco-belge (1 h 45).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).
VISAGE ÉCRIT
de Daniel Schmid,
avec Tamasaburo Bando, Haruko Sugimura, Han Takehara, Kazuo Ohno, Yajuro Bando, Kai Shishido.
Japonais-suisse (1 h 30).
VO : La Pagode, 7e (réservation : 40-30-20-10).
WALLACE ET GROMIT
de Nick Park,
Richard Goleszowski,
Jeff Newitt,
Peter Lord,
dessin animé Britannique (1 h 15).
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, dolby, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

MERCREDI 8 MAI

TF 1

20.10

FOOTBALL
En direct. Finale de la Coupe d'Europe des vainqueurs de coupe : Paris Saint-Germain-Rapid de Vienne, à Bruxelles ; 20.15, Coup d'envoi ; 21.00, Mi-temps, *Météo*, Tiercé ; 21.15, 2ᵉ période, remise de la coupe (130 min). 8310585

22.20

VA ET VIENT
Magazine présenté par Tina Kieffer. Le Lady Di-business ; Les serial killers ; Le latex... (70 min). 9790601
23.30 Ushuaïa. La foire aux mégères ; Coup de bambou ; A la rencontre des baleines ; Voltige ascensionnelle (60 min). 86779
0.30 Journal, Météo.
0.40 Henry Kissinger. Documentaire. La Seconde Guerre mondiale : causes et origines (90 min). 3043330

2.10 et 2.45, 3.50, 4.25 TF 1 nuit. 2.20 Cas de divorce. 2.55 et 5.10 Histoires naturelles. 5.00 Musique.

France 2

20.55

SUR UN AIR DE MAMBO
Téléfilm de J.-L. Bertuccelli (105 min). 4877595
Un couple aux relations conjugales pitoyables trouve un nouvel essor après qu'un accident de voiture a rendu le mari amnésique.

22.40

BAS LES MASQUES
Magazine présenté par Mireille Dumas. Ils ont vécu la guerre, ils veulent la paix. Le conflit israélo-palestinien. Avec Noa Rabin (80 min). 5897243
0.00 Journal, Météo.
0.25 Le Cercle de minuit. L'Europe. Avec Nicole du Roy, Christine Verger, Bernard Guetta, Eric Roussel, Jean-Pierre Chevènement, Marie-Anne Candin, Jean-François Kahn (75 min). 2244822

1.40 Histoires courtes. Un royaume pour un cheval. 2.35 Emissions religieuses (rediff.). 3.35 24 heures d'infos. 4.45 Voltigeur du Mont-Blanc. 5.00 Outremers (rediff.). 5.55 Dessin animé.

France 3

20.50

LA MARCHE DU SIÈCLE
Magazine présenté par Jean-Marie Cavada. Bébés sur catalogue : Jusqu'où ira la science ? Invités : Jean-François Mattéi ; Père Olivier de Dinechin (110 min). 525214
22.40 Journal, Météo.

23.15

▶ UN SIÈCLE D'ÉCRIVAINS
J.M.G. Le Clezio, de Michèle Gazier et Jacques Malaterre. (50 min). 6009885
0.05 ▶ Journal de campagne. Documentaire de Jean-Paul Andrieu. *La campagne présidentielle de 1995, vue de l'intérieur de la rédaction du Monde.*
1.00 Les Incorruptibles. Neutralité dangereuse.
1.50 Musique Graffiti. *Sonate pour piano*, de Liszt, par Irina Plotnikova, piano (35 min).

Arte

20.00

GISELLE
Danse. Acte I. En direct de la Scala de Milan. Ballet fantastique en deux actes d'Adolphe Adam, livret de Théophile Gautier et J.-H. Vernoy de Saint-Georges, d'après une légende de H. Heine, chorégraphie remontée par Patrice Bart. Avec Alessandra Ferri, le ballet et l'orchestre du Teatro alla Scala, dir. Paul Connelly (60 min). 8392
21.00 8 1/2 Journal.
21.10 Pause à Milan. Documentaire. *Dix minutes dans les coulisses de la Scala.*
21.20 Giselle. Danse. Acte II (65 min). 2895601
22.25 ▶ Les Mercredis de l'Histoire. Documentaire. Ulrike Marie Meinhof, lettre à sa fille, de Timon Koulmasis (v.o., 65 min). 7846717 *Cofondatrice de la Fraction Armée Rouge, plus communément appelée la « bande à Baader-Meinhof », Ulrike Meinhof fut responsable de plusieurs attentats sanglants. Portrait.*
23.30 Ce n'est que votre main, Madame ■ Film allemand de Robert Land avec Harry Liedtke, Marlene Dietrich (1929, N., muet, 73 min). 4782427 *Une Parisienne, qui vient de divorcer et que son avocat courtise, fait la connaissance d'un ancien officier de la garde du tsar.*
0.40 Le Joueur d'échecs ■ Film allemand de Gerd Oswald (1960, v.o., rediff., 100 min). 5454934

M 6

20.45

DEUX FLICS À BELLEVILLE
Téléfilm de Sylvain Madigan Timsit (76 min). 576205
Deux inspecteurs débutants, l'un juif, l'autre arabe, mènent leur première enquête sur une série d'incendies criminels à Belleville...

22.25

LE VIRUS ASSASSIN
Téléfilm de Ben Bolt (118 min). 3821972
Une scientifique qui étudiait les effets de la maladie de la « vache folle » sur l'homme trouve mystérieusement la mort. Son ami, un publicitaire, mène l'enquête...
0.30 Fantasmes.
1.05 Rock express. Elvis Costello. Rentals. Afghan Wighs. Radiohead (30 min). 6295446
1.35 Best of pop-rock.

3.05 Culture pub. 3.35 E = M 6. 4.00 Turbo. 4.30 Fréquenstar. 5.20 Boulevard des clips.

Canal +

21.00

BLUE CHIPS
Film américain de William Friedkin (1994, 104 min). 4015330
Un entraîneur de basket, homme intègre qui croit à l'effort et à la discipline, doit recruter de nouveaux joueurs pour sauver son équipe.
22.45 Flash d'information.

22.50

LÉON ■
Film franco-britannique de Luc Besson avec Jean Reno (1994, v.o., 106 min). 2895868
A New York, dans le quartier de Little Italy, un tueur qui ne connaît aucun état d'âme et vit sauvage et solitaire, recueille malgré lui une gamine, fille d'un petit dealer, dont la famille a été massacrée par un tueur psychopathe. Scénario spécialement écrit pour Jean Reno.
0.40 L'Ecureuil rouge ■ *Film de Julio Medem* (1993, v.o., 110 min). 2358088
2.30 Surprises (30 min).

Radio

France-Culture

20.30 Tire ta langue. Tchoukches et kouriaks sur la corde raide. 21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse. 22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Du côté de la francophonie.
22.40 Nuits magnétiques. L'Internationale situationniste (2).

0.05 Du jour au lendemain. Michel Gribinski (Le Trouble de la réalité). 0.50 Coda. Chansons à la cité de la musique (3). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). La distraction ; 2.54, Georges Colomb dit Christophe (1856-1945) ; 4.19, Le Gai Savoir : Philippe Grimbert ; 5.06, Polynésie : deux ou trois choses que je sais d'îles (2) ; 6.22, Jérôme Peignot (Pierre Leroux, inventeur du socialisme).

France-Musique

20.00 Concert. *Festival Bohuslav Martinu.* Donné le 17 décembre 1995, à la salle Dvorak au Rudolfinum de Prague, par l'Orchestre philharmonique tchèque, dir. *Libor Pesek* : Œuvres de Martinu.
22.00 Soliste. Stéphane Grappelli.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Lemeland.
23.07 Ainsi la nuit. Œuvres de Beethoven, Bamberg.

0.00 Jazz vivant. *Les chanteuses Dianne Reeves et Nenah Freelon, avec David Torkanowsky, Chris Severin, Hearlin Riley, Munyungo Jackson, Steve Masakowski, Bill Anschell, Neil Starkey et Woody Williams*, aux festivals de Marciac et de Vienne. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Don Pasquale, de Donizetti, par le Chœur Ambrosian et l'Orchestre Philharmonia, dir. Riccardo Muti : Sesto Bruscantini (Don Pasquale), Mirella Freni (Norina), Leo Nucci (Dottor Malatesta), Gosta Winbergh (Ernesto), Guido Fabbris (un notaire).

22.45 Les Soirées... (Suite). Œuvres de Donizetti : Quatuor à cordes nº 2, par le Quatuor de la Tonhalle de Zürich ; La Fille du régiment : A viva... Da quell'istante, par l'Orchestre de la Scala de Milan, *dir. Sanzogno, Freni,* soprano, Pavarotti, ténor ; Œuvres de Puccini, Verdi, Mozart, Massenet. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Faut pas rêver. Invitée : Diane Tell
21.00 Au nom de la loi.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Le Feu de la Terre. [1/6] Du volcan interdit à la montagne de feu.
23.35 Comment ça va ?
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Peines capitales.
21.30 Kokoro. [1/10].
22.00 Capitales en guerre. [3/4] Londres l'irréductible.
22.55 Portrait de Bruno Bettelheim. [4/4] L'homme et son métier.
0.00 Pêche au gros. [11/12] Venezuela, La Guaira (50 min).

Paris Première

20.00 20h Paris Première.
21.00 Paris modes.
21.55 Aux arts et caetera.
22.25 Dom Juan.
0.15 Premières loges.
0.40 Paris dernière (55 min).

France Supervision

20.30 Lutte gréco-romaine.
20.55 Karaté.
22.25 Eurêka ! J'ai tout faux. [2/4] *Quoi de neuf docteur ?*
23.20 Les Cahiers retrouvés de Nina Vyroubova. De Dominique Delouche.
0.50 Les Barrières de la solitude. De Patricio Guzman.
1.40 Superglisse (30 min).

Ciné Cinéfil

20.00 Chiqué *Film de Pierre Colombier* (1930, N., 30 min) 5230972
20.30 Charlie Chan à Reno. Film de Norman Foster (1939, N., v.o., 70 min). 15475427
21.40 Boléro ■ Film de Jean Boyer (1941, N., 95 min) 67589885
23.15 Toto, apôtre et martyr. Film d'Amleto Palermi (1940, N., v.o., 85 min) 98790972

Ciné Cinémas

20.30 Crimes de sang Film de Donald P. Bellisario (1988, 100 min) 2970972
22.10 L'Histoire d'Adèle H ■ ■ ■ Film de François Truffaut (1975, 95 min) 70793885
23.45 Stars profiles. Annette Bening.

Série Club

20.45 San Ku Kaï. Le grand combat ; L'agent secret.
21.40 (et 1.10) Jim Bergerac. Tueurs à gages.
22.30 Sueurs froides. Louis-Charles mon amour.
23.00 Mission impossible, vingt ans après. Echec et mat.
23.45 Les Anges de la nuit. Les démons de la nuit.
0.45 Vive la vie (25 min).

Canal Jimmy

20.30 Angela, quinze ans. Vous dansez Monsieur ?
21.20 Max Headroom. Les grandes leçons.
22.05 Chronique de mon canapé.
22.10 Seinfeld. La voiture.
22.35 Friends. Celui avec Georges.
23.00 Le Guide du parfait petit emmerdeur. Bout à bout.
23.10 Absolutely Fabulous. Maroc.
23.45 T'as pas une idée ? Invitée : Brigitte Fontaine.

Eurosport

20.00 Aérobic.
21.00 Prime Time Magazine.
22.00 Tennis.
23.00 Football. (60 min). 407595

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

22.30 Stress. Film de Jean-Louis Bertucelli (1984, 95 min). Avec Carole Laure. *Suspense.*
0.20 Raiders. Film de Colin Bucksey (1989, 90 min). Avec Rebecca DeMornay. *Comédie dramatique.*

TMC

22.30 Casablanca, nid d'espions. Film d'Henri Decoin (1963, 95 min). Avec Maurice Ronet. *Suspense.*

JEUDI 9 MAI

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.35 Femmes. *Magazine.*
13.40 Les Feux de l'amour. Série.
14.30 Dallas. *La revanche du minable.* Feuilleton.
15.25 Hawaï police d'Etat. Le tigre aveugle. Série.
16.30 Une famille en or. Jeu.
17.05 Rick Hunter, inspecteur choc. Un témoin important. Série.
18.00 Sydney Police. Un sacré coup de froid. Série.
19.05 L'Or à l'appel. Jeu.
19.50 et 20.45 Météo.
20.00 Journal, Tiercé.

20.50

NAVARRO
Série. Le cimetière des sentiments, de Patrick Jamain (90 min). 741847
Lors d'une descente de police pour arrêter un chimiste travaillant pour la Mafia, le commissaire rencontre un couple étrange dont la femme est le sosie de son ex-épouse...

22.20

TOUT EST POSSIBLE
Invité : Alain Gillot-Pétré. L'ex-moche devenu beau ; Sa vie n'est pas un gag ; L'enfance ignorée... (85 min). 9779118
23.45 Ex libris. Ecriture et septième art. Invités : Stephen Humphrey Bogart, Georges Walter, Pedro N'Guyen Long, Olivier Barrot, André Bercoff, Remi Waterhouse et Judith Godreche (65 min). 7428538
0.50 Journal, Météo.

1.05 Concert Mitsuko Uchida. Œuvres de Debussy. 1.50 et 2.25, 3.05, 4.05, *4.40 TF 1 nuit.* 3.35 et 5.10 Histoires naturelles. 4.35 Mésaventures. 4.50 Musique.

France 2

12.59 Journal, Loto.
13.45 Derrick. Série.
14.40 Le Renard. Série.
15.35 Tiercé. En direct de Longchamp.
15.50 et 5.25 La Chance aux chansons. La musique des militaires.
16.30 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.00 Docteur Doogie. Série. Nos belles soirées.
17.30 C'est cool. Série. Racket.
18.00 Les Bons Génies. Jeu.
18.40 Qui est qui ? *Jeu.*
19.15 Bonne nuit, les petits. Na, j'me zappe !
19.25 et 2.35 Studio Gabriel. Invitée : Sandrine Kiberlain.
19.59 Journal.
20.15 Invité spécial. Philippe Séguin.
20.45 Météo, Point route.

20.55

ENVOYÉ SPÉCIAL
Tchétchénie : les loups de la résistance ; Promise Keepers ; *Post-scriptum ; La chaîne de l'espoir ;* Grains de sel (130 min). 2490373
23.05 Expression directe. CFDT.

23.15

▶ LE BOUCHER ■ ■ ■
Film de Claude Chabrol avec Jean Yanne, Stéphane Audran (1969, 90 min). 8828847
0.45 Journal, Bourse, Météo, Signé Croisette.
1.20 Le Cercle de minuit. La photo. Avec Jean-Luc Monterosso, Marc Riboud, Bernard Lamarche Vadel, Michel Guérin, Willy Ronis, Didier Daeninckx, Ralph Gibson, Jean-François Campos (75 min). 3927625

3.05 Bas les masques (rediff.). 4.25 24 heures d'infos. 5.00 Nuit blanche. 5.55 *Dessin animé.*

France 3

12.35 Journal.
13.05 Keno.
13.10 Arnold et Willy. Série.
13.40 Beau Fixe.
14.30 Brigade criminelle. Fin d'un héros. Série.
14.58 Questions au gouvernement. En direct du Sénat.
16.05 *Je passe à la télé.*
16.40 Les Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier.
18.20 Questions pour un champion. *Jeu.*
18.50 Un livre, un jour. *Ressuscite*, de Florence Mauro.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. *Jeu.*
20.35 Tout le sport.

20.50

LES HÉROS DE TELEMARK ■
Film d'Anthony Mann (1965, 130 min). 44132441
Les missions de sabotage d'un commando de résistants contre l'usine où les Allemands font produire de l'eau lourde.
23.00 Journal, Météo.

23.35

AH ! QUELS TITRES !
Magazine présenté par Philippe Tesson. Civilisations et croyances. Invités : Christiane Desroches Noblecourt, *Ramsès II, la véritable histoire* ; Luc Ferry, *L'Homme-Dieu ou le Sens de la vie* ; Jean Daniel, *Dieu est-il fanatique ?* (60 min). 7437644

0.35 Espace francophone. Le Cambodge. 1.05 *Les Incorruptibles. Un pigeon d'argile.* Série. 1.55 Musique Graffiti. *Quintette pour deux violons, alto, piano et violoncelle op. 34,* 2ᵉ mouvement, de Brahms, par Dimitri Sitkovetski, *Boris Garlitsky*, violon, Gérard Caussé, alto, Léon Winland, violoncelle, Michel Dalberto, piano (15 min).

La Cinquième

13.30 Attention santé. Sida : hébergement. 13.35 Défi. Et vogue la galère. 14.00 La Chine [2/4]. 15.00 Qui vive. Vaccins : les virus vont-ils gagner ? 16.00 Planète blanche. 16.30 Le Réseau des métiers. 17.00 Alf. 17.30 Ma souris bien-aimée. 17.45 Cinq sur cinq. 18.00 Mégapoles. La tour sans fin [1/6]. 18.30 Le Monde des animaux.

Arte

19.00 Collection Hollywood 1950. *Série [35/51]. Notre pain quotidien, de Peter* Godfrey, avec David Niven, Barbara Billingsley (30 min). 4204
19.30 7 1/2 (25 min). 23557
19.55 Vermeer. Documentaire. Lumière, amour, intimité, de Michael Gill (35 min). 1239248
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

SOIRÉE THÉMATIQUE : DE QUOI J'ME MÊLE !
Mourir pour l'Europe ? Proposé et présenté par Daniel Leconte. Débat enregistré en public au Centre Georges-Pompidou.
20.46 Mourir pour l'Allemagne ? Documentaire de Nathalie Borgers et Dominique Marotel (54 min). 109155828 *Le service militaire en Allemagne vu par des appelés d'hier et d'aujourd'hui.*
21.40 et 23.05 Débat.
22.20 Force XXI. Documentaire de Maurice Najmann et Frédéric Vassort (90 min). 5179192 *Force XXI est l'armée du vingt et unième siècle mise sur pied aux Etats-Unis. Une armée à haute technologie pour les conflits de demain.*
23.50 Sottovoce. Documentaire de Claudio Pazienza (v.o., 105 min). 8961793 *Entre fiction et documentaire, une peinture poétique de la vie amoureuse des femmes d'un village italien, dans un monde rural en pleine mutation.*
1.35 Maniaque. Téléfilm de Jean-Christophe Averty, d'après le roman de Frédéric Klein (rediff., 65 min). 6726538

M 6

12.25 La Petite Maison dans la prairie. Série. Le retour de Nellie.
13.25 L'Epopée d'un enfant d'un Sud. Téléfilm de Jack Bender (91 min). 3216034
15.00 Boulevard des clips.
16.30 Hit Machine. Variétés.
17.00 Filles à papas. Série.
17.30 Studio Sud. Aline. Série.
18.00 Cadillac Blues. Si la vérité est dite. Série.
19.00 Code Quantum. Série. *Le retour du mal.*
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Notre belle famille. *Naissance d'une vocation.* Série.
20.35 Passé simple. 1946 : le Festival de Cannes.

20.45

LE MAESTRO
Film de Claude Vital avec Jean Lefebvre, Daniel Ceccaldi (1977, 84 min). 811354
Une catastrophique adaptation des Vignes du Seigneur, *célèbre pièce de boulevard de Robert de Flers et Francis de Croisset.*

22.35

LE DÉMON DANS L'ÎLE ■
Film de Francis Leroi (1983, 95 min). 7134460
Pour oublier un drame personnel, une doctoresse accepte un poste dans une île de la Manche. Intéressante incursion dans le fantastique d'un réalisateur d'habitude inspiré par le porno.
0.20 Fréquenstar. Ophélie Winter *(55 min).* 4313557
1.15 Best of Trash.

2.45 Rock express. Magazine. 3.10 Broadway magazine (rediff.). Documentaire. 4.00 La Croisière rouge. Documentaire (60 min).

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.45
12.30 La Grande Famille.
13.45 L'Attaque de la femme de cinquante pieds. Film de C. Guest (1994, 86 min). 3457793
15.10 Partir avec National Geographic. (52 min). 4057248
16.00 La Vie sous silence ■ Film de Martha Coolidge (1994, 110 min). 573373
18.00 Le Dessin animé.
▶ En clair jusqu'à 20.40
18.24 Help ! Série.
18.30 Nulle part ailleurs. En direct. *Cérémonie d'ouverture du* 49ᵉ Festival international de Cannes (120 min). 918422
20.30 Le Journal du Festival.

20.40

DIS-MOI OUI
Film français d'Alexandre Arcady avec Jean-Hugues Anglade (1995, 103 min). 740267
A Bordeaux, un pédiatre recueille une gamine atteinte d'un angiome cérébral. Il va tout tenter pour la guérir.
22.20 Flash d'information.

22.25

INNOCENTS ET COUPABLES
Film américain de Paul Mones (1994, 95 min). 5017986
Deux amis d'enfance impliqués dans le trafic de drogue cherchent à se hisser au niveau du caïd de l'endroit. Ils forment un ménage à trois avec une fille qui voudrait devenir mannequin.
0.05 La Famille Pierrafeu. Film de B. Levant (1994, v.o., 87 min). 7156809
1.30 The Refrigerator. Film de N. A. E. Jacobs (1992, 85 min). 8346809
2.55 *Surprises (5 min).*

Radio

France-Culture

20.30 ▶ Lieux de mémoire. *Le Moulin Rouge.*
21.32 Fiction. Les Jours perdus, de Jérôme d'Astier.
22.40 Nuits magnétiques. L'Internationale situationniste. 3. Notre société est bâtie sur le secret. Témoins : Constant, Henri Lefebvre, Jacqueline de Jong.

0.05 Du jour au lendemain. Jean-Paul Donnet (Le Divan bien tempéré). 0.50 Coda. Chansons à la cité de la musique. 4. La Tordue. 1.00 *Les Nuits de France-Culture* (rediff.). La révolution tranquille de Carlo Goldoni ; 2.29, Agora : Michèle Brocard-Plaut (Diableries et sorcellerie en Savoie) ; 2.58, Le Gars - *Marina Tsvétaeva ; 4.53, Polynésie :* deux ou trois choses que je sais d'îles (3) ; 6.15, Trois poètes de l'obscur : Sylvia Plath (1).

France-Musique

20.30 Concert. *Donné en direct du Royal Festival Hall, à Londres, par le* Chœur et l'Orchestre Philharmonia, dir. Myung-Whun Chung : Métaboles, de Dutilleux ; Concert à quatre, de Messiaen ; La Damoiselle élue, de Debussy ; Daphnis et Chloé, suite nº 2, de Ravel.
22.30 Musique pluriel. *Pandemonium architecture,* de Tim Brady ; Œuvres de Luis de pablo : Pesson, Moulding.
23.07 Ainsi la nuit. Œuvres de Brahms, Clara Schumann.

0.00 Tapage nocturne. Doucement les basses ! Lutte libre, de Grimaldi ; Pendulum, de Weber ; John and Mary, de Pastorius. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Le chef d'orchestre Ferenc Fricsay. Symphonie nº 1 Classique, de Prokofiev, par l'Orchestre Radio-Symphonique de Berlin ; Concerto pour violon de Glazounov, par l'Orchestre de la Radio-symphonique de Berlin, Morini, violon ; Sonate nº 10, de Mozart, Haskil, piano ; Symphonie nº 95, de Haydn, par l'orchestre Radio-Symphonique de Berlin ; Concerto pour clarinette nº 1, de von Weber, par l'Orchestre Radio-Symphonique de Berlin, Heinrich Geuser, clarinette ; Œuvres de Mahler.

22.40 Les Soirées... (Suite). Œuvres de Brahms, Bartok, Egk. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Ascenseur pour l'échafaud ■ ■ Film de Louis Malle (1957, N., 90 min) 14228731
21.30 30 millions d'amis.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.20 Correspondances. Invitée : Anne Sinclair.
22.30 Ca se discute. *(Rediff. de France 2 du 7/5/96)*
0.05 Tell quel.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Les Grands Commandants. [2/6] Jules César et la bataille d'Alésia.
21.20 La Révolte des jeunes otaries.
22.15 Peines capitales.
23.10 Kokoro. [1/10].
23.40 Capitales en guerre. [3/4] Londres l'irréductible.
0.35 Portrait de Bruno Bettelheim. [4/4] L'homme et son métier (65 min).

Paris Première

19.35 Stars en stock.
20.00 *20h Paris Première.*
21.00 Le Faux Coupable ■ ■ Film d'Alfred Hitchcock (1957, N., v.o., 110 min) 54881408
22.50 Totalement cinéma.
23.20 Bernard Herrmann. De Joshua Waletzky.
0.20 Concert : Brahms (40 min). 94463132

France Supervision

20.30 Haute intensité Film de Faliero Rosati (1988, 90 min) 92223064
22.00 CinéActu.
22.10 T'as le bonjour de Trinita Film de Ferdinando Baldi. (1975, 100 min) 38585691
23.50 Georges Seurat De Dominique Verdure.
0.40 Concert : Festival Blues Sessions. Enregistré à Genève (80 min). 48816838

Ciné Cinéfil

20.30 Après l'amour ■ Film de Léonce Perret (1931, *N.*, 95 min) 2942189
22.05 Capitaines courageux ■ ■ Film de Victor Fleming (1937, N., v.o., 120 min) 78442480
0.05 Le Club.
1.20 L'Etrange Incident ■ ■ Film de William A. Wellman (1943, N., v.o., 75 min) 92883749

Ciné Cinémas

20.30 Missouri Breaks ■ ■ *Film d'Arthur Penn* (1976, 125 min) 20048793
22.35 Intervista ■ ■ Film de Federico Fellini (1986, v.o., 105 min) 33906813
0.20 Chocolat ■ ■ Film de Claire Denis (1988, 105 min) 28231213

Série Club

20.45 (et 23.45) François Gaillard ou la vie des autres. Deuxième affaire : Michel.
21.40 (et 1.10) Jim Bergerac.
22.30 *Sueurs froides.* Black mélo.
23.00 Mission impossible, vingt ans après. Le spectre (55 min).

Canal Jimmy

20.00 Le Spécialiste ■ Film de Sergio Corbucci *(1969, 105 min)* 20085625
21.45 Quatre en un.
22.00 La Fureur du danger ■ Film de Hal Needham (1978, v.o., 115 min) 88333147
23.55 Studio 102.
1.00 Destination séries.

Eurosport

19.00 Boxe.
19.30 Nouvelle vague.
19.55 Basket. *En direct. Championnat de Pro A : quart de finale retour :* Antibes-PSG (125 min). 5730860
22.00 Tennis.
23.00 Basket-ball. 748460
0.30 Sailing.
1.00 Moto Grand Prix Magazine (30 min).

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

20.35 Blue Steel. Film de Kathryn Bigelow (1989, v.o., 105 min). Avec Jamie Lee Curtis. *Policier.*
22.45 Stefano Quantestorie. Film de Maurizio Nichetti (1994, 80 min). Avec Elena Sofia Ricci. *Comédie.*

RTL 9

20.30 Masquerade. Film de Bob Swaim (1988, 95 min). Avec Rob Lowe. *Policier.*
22.10 *Adios Sabata. Film de Frank Kramer (1970, 110 min).* Avec Yul Brynner. *Aventures.*
0.15 Stress. Film de Jean-Louis Bertucelli (1984, 85 min). Avec Carole Laure. *Suspense.*

TMC

20.35 Vive Henri IV, vive l'amour. Film de Claude Autant-Lara (1961, 120 min). Avec Francis Claude. *Comédie.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou *classique*.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.



Le Monde

JEUDI 9 MAI 1996

Écologie en jachère

par Pierre Georges

DE LA RELATIVITÉ des indignations. Au cas où cela lui aurait échappé, signalons à Greenpeace qu'un pays va procéder prochainement à un essai nucléaire souterrain. La Chine, en effet, serait, selon le quotidien japonais *Yomiuri Shimbun*, sur le point d'en faire péter une.

C'est à dessein que l'on utilise cette expression un peu triviale. Simplement pour dire que décidément, dans l'échelle des vertes indignations, il y a des explosions, passées, présentes ou à venir, qui font plus de bruit que d'autres. Ce n'est pas vouloir faire peser le soupçon sur l'organisation écolo-pacifiste de colères sélectives, voire politiques. Mais simplement constater un fait. L'écologie porte la guérilla et mène ses combats où elle le peut vraiment : c'est-à-dire sur le terrain des démocraties. Pas sur celui des régimes durs. Ceux-ci ont les moyens, et les prennent, d'interdire les campagnes d'opposition.

En ce sens l'écologie reste un luxe, et une nécessité, des pays libres. Encore convient-il d'en faire le meilleur usage, de ne pas passer à côté de l'essentiel. Prenons cette affaire de la « vache folle » qui fit et fait encore un fameux bruit dans toute l'Europe. Avec ses conséquences redoutables pour l'élevage et les éleveurs. Et ses effets dissuasifs sur la consommation et les consommateurs.

Avons-nous entendu, avons-nous lu, hors quelques textes d'opinion, avons-nous perçu un mouvement de fond écologiste sur le sujet ? Rien. Rien de bien sérieux en tout cas. Hormis quelques considérations du genre : « On vous l'avait bien dit. » C'est un fait. René Dumont l'avait bien dit. Il y a vingt-cinq, trente ans et plus.

Mais que sont ses héritiers devenus ? En quelle indignation, tout de même secondaire, errent-ils ? On parle « vache folle ». Ils mobilisent sur la palombe. On s'inquiète de santé publique et de productivisme fou. Ils manifestent contre le projet de canal Rhône-Rhin, sujet sérieux certes, mais tout de même... Et ainsi de suite.

A oser, on dirait que les écologistes ont une pensée globale et des pratiques locales. Une philosophie générale et des petits soucis de politique représentative. Sinon, comment comprendre autrement ? La « vache folle », voilà bien le sujet idéal. Comme amené sur un plateau. Le résumé absolu de tout ce que dénonce, depuis des années, le mouvement écologiste.

Il y a tout, en effet. La santé humaine, la Terre, les animaux forcés, l'agriculture et l'élevage intensifs, les libertés prises au nom du productivisme, les délires du recyclage, le rendement à tout prix, le libéralisme à tout-va. Tout donc. Et qui entend-on, essentiellement, sur le sujet ? Les agriculteurs, les éleveurs sérieux, tout ceux qui, dans leurs revenus et leur avenir, payent pour les autres, pour les apprentis sorciers. Pénalisés par eux, ruinés pour eux. Et que disent, que prouvent ces éleveurs, ces agriculteurs sérieux ? Simplement que les premiers écologistes, les meilleurs garants et défenseurs de la nature, ce sont encore eux. Toujours eux !

Les autres vaquent à leurs préoccupations. Parfois jusqu'à la caricature. A hue et à dia. A l'exemple de ces Verts français qui, au sortir de la Hague, poussent presque *nach Berlin* les trains chargés de déchets radioactifs allemands. Et de ces Verts allemands qui scient les rails pour empêcher le retour au pays de ce fret nucléaire. Preuve que chacun voit bien l'écologie à sa fenêtre !

La baisse de la fiscalité promise par M. Chirac bénéficierait d'abord aux petites entreprises

Une réduction de la taxe professionnelle ou de l'impôt sur les sociétés est envisagée

QUEL SERA L'IMPÔT qui bénéficiera de la baisse fiscale promise par le chef de l'Etat pour 1997 ? Dans la tribune publiée par *Le Monde* (daté mardi 7 mai), le président de la République n'a pas levé le voile sur la réforme envisagée. Tout juste Jacques Chirac a-t-il souhaité que le gouvernement aille *« plus loin dans la réduction de la dépense publique, car c'est la seule façon de baisser les impôts dès 1997, sans pour autant creuser les déficits »*. Pourtant, il semble bien que les projets du gouvernement soient, en réalité, plus avancés que le chef de l'Etat ne le laisait entendre. La baisse d'impôt promise pourrait prendre une forme inattendue : une diminution de la fiscalité des sociétés, vraisemblablement ciblée, en faveur des artisans, des commerçants et des PME.

L'objectif sera, évidemment, difficile à atteindre. Selon un premier chiffrage réalisé par la commission des finances de l'Assemblée nationale, pour son président, Pierre Méhaignerie (UDF-FD), les recettes du projet de loi de finances pour 1997, pourraient progresser de 4 % (en valeur), pour atteindre environ 1 315 milliards de francs, soit une hausse de près de 50 milliards de francs par rapport à 1996. Or, sur ce montant, 40 milliards seront affectés à la baisse du déficit budgétaire, qui devra être ramené autour de 247 milliards de francs, de sorte que les critères de Maastricht soient respectés.

Restent donc 10 milliards de francs, qui auraient pu constituer la marge de manoeuvre du gouvernement, mais cette marge n'existe plus puisque les différentes mesures prises au début de 1996 (amortissement dégressif, aide fiscale à la consommation) commencent à peine à entrer en vigueur et que leur *coût en année pleine ne se fera sentir* qu'en 1997. Or, il dépasse légèrement les 10 milliards de francs.

Il faut compléter ce sombre tableau budgétaire en recensant l'ensemble des contraintes qui pèsent sur ce budget. Toujours selon le président de la commission des finances, il y a d'abord la charge de la dette qui pourrait progresser de 18 milliards de francs, pour approcher 244 milliards. De plus, la masse salariale de la fonction publique augmentera mécaniquement, avant toute revalorisation, de près de 14 milliards de francs, sous le seul effet des indexations prévues (GVT, plan de revalorisation en cours, etc.). De même les dépenses sociales (RMI, aides personnalisées au logement...) devraient dériver de près de 10 milliards. La hausse des transferts aux collectivités locales devrait enfin atteindre près de 5 milliards. Les contraintes pesant sur le budget de 1997 pourraient donc, au total, s'élever à presque 50 milliards de francs, ce qui pourrait compromettre l'objectif de réduction des déficits publics.

Le gouvernement a clairement fait comprendre qu'il envisage de ne pas remplacer tous les fonctionnaires qui partent à la retraite, mais, sans même parler de la difficulté politique d'une telle décision, celle-ci serait financièrement insuffisante. Le ministère des finances estime, en *effet, que le non-remplacement* d'un fonctionnaire sur trois partant à la retraite (soit près de 20 000 sur 65 000) n'entraînerait une économie pour l'Etat que d'environ de 4,5 milliards de francs en année pleine.

On comprend donc mieux pourquoi le chef de l'Etat et le premier ministre ont, l'un après l'autre, annoncé que le budget de 1997 devra prendre en compte un plan *« draconien »* d'économies. Si le but à atteindre, comme l'a annoncé le gouvernement, est seulement de reconduire en 1997 les crédits en francs courants de 1996, il faudra, mécaniquement, que les mesures d'économies portent au minimum sur 50 milliards de francs. Il sera même nécessaire de faire plus si, de surcroît, une baisse d'impôt doit être programmée. Le groupe UDF de l'Assemblée nationale évoque ainsi un plan d'économies pouvant aller jusqu'à 70 milliards de francs.

Le groupe UDF de l'Assemblée nationale évoque un plan d'économies pouvant aller jusqu'à 70 milliards de francs pour le budget de l'année prochaine

Autrement dit, la reconduction en francs courants, annoncée pour les dépenses de l'année prochaine (c'est-à-dire une baisse en volume), ne signifie pas que les budgets réels des ministères seront reconduits à l'identique, enregistrant seulement une baisse en volume proche de l'inflation. La baisse moyenne des crédits des ministères devrait, en fait, être comprise entre 5 % et 6 %. Tous les membres du gouvernement ont d'ailleurs été priés de faire eux-mêmes des propositions respectant une norme proche de celle-ci.

Par contre-coup, on comprend aussi pourquoi la marge de manoeuvre fiscale du gouvernement sera infime. Sur quelle somme le gouvernement pourra-t-il compter : 10 milliards ou 15 milliards de francs ? *Dans tous les cas de figure*, cela exclut d'engager dès 1997 la réforme de l'impôt sur le revenu. Tout juste quelques voix plaident-elles pour que le gouvernement élargissent les tranches d'imposition. De même, une idée chemine, consistant à abaisser le taux normal de la TVA de 20,6 % à 20 %, mais la mesure coûterait à elle seule près de 15 milliards de francs et risquerait d'avoir un impact très faible sur l'opinion, après le relèvement de 2 points de cet impôt intervenu en août 1995.

Compte tenu de ces difficultés, le gouvernement étudie donc une autre piste, qui consisterait à procéder à un allègement fiscal ciblé exclusivement sur les petites entreprises. Deux solutions sont envisagées : soit une baisse de la taxe professionelle – projet souvent évoqué ces dernières semaines –, soit la suppression de la majoration de 10 % de l'impôt sur les sociétés, décidée lors du collectif budgétaire du printemps 1995.

Le gouvernement a jusqu'à l'été pour prendre sa décision. Si elle était confirmée, la mesure, même présentée au nom de la lutte pour l'emploi, créerait la surprise : après les hausses d'impôt de 1995 et 1996, qui ont touché au premier chef les ménages, nul ne songeait que le premier geste fiscal envisagé puisse être destiné aux entreprises.

Laurent Mauduit

Nouvelle baisse à Wall Street

LA BOURSE de Tokyo s'est reprise *assez sensiblement mercredi* 8 mai, l'indice Nikkei a gagné en clôture 233,32 points, soit 1 %, à 21 728,60 points. La veille à Wall Street, la grande Bourse de New York a reculé pour la quatrième séance consécutive, ses cours sont retombés au niveau atteint le 5 février. L'indice Dow Jones a perdu 43,36 points (0,79 %) en fin de séance, à 5 420,95 points. L'indice avait perdu 150 points au cours des trois séances précédentes.

Sur le marché obligataire américain, dans l'attente de la publication, vendredi, de l'indice des prix à la production en avril, le taux de l'emprunt à 30 ans s'est à nouveau tendu, à 7,07 %. Les rendements obligataires sont maintenant plus hauts qu'ils *n'étaient en juillet* 1995.

Toujours mardi, les principales *Bourses européennes ont emboîté* le pas à Wall Street. Paris a perdu 0,32 %, Londres 0,76 %, Zurich 0,22 % et Madrid 0,56 %. Sur le marché des devises, le 8 mai, le franc français restait pratiquement stable par rapport à la veille, le dollar cotant 5,1585 francs et le mark 3,3797 francs.

VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 18 h 30	07/05 Titres échangés	Capitalisation en KF
Total	2322789	806326653,90
LVMH Moet Vuitton	326355	406454260
Sanofi	886636	348315549,10
Poliet	483242	267105637
Saint-Gobain	406870	253935323
Elf Aquitaine	645086	245491733,20
Docks France	207601	226499693
Carrefour	82003	217934727
Accor	300113	208680373
Paribas	659264	205917918,30

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mardi 7 mai, à 18 h 30 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	—	—	+ 8,18
Honk Kong index	10702,20	+ 0,04	+ 7,04

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

21662,40

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 07/05	Var. en % 06/05	Var. en % fin 95
Paris CAC 40	2083,74	– 0,32	+ 11,31
Londres FT 100	3752,90	+ 0,03	+ 1,72
Zurich	—	—	+ 13,21
Milan MIB 30	—	—	+ 19,65
Francfort Dax 30	2479,15	+ 0,41	+ 9,99
Bruxelles	1708,63	– 0,26	+ 9,55
Suisse SBS	—	—	– 1,61
Madrid Ibex 35	—	—	+ 11,39
Amsterdam CBS	—	—	+ 15,17

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 07/05	% 06/05	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	337,9700	– 0,03	326	350
Écu	6,3480	+ 0,06	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,1540	– 0,03	4,8500	5,4900
Belgique (100 F)	16,4430	– 0,02	15,8500	16,9580
Pays-Bas (100 fl)	302,4700	+ 0,11	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,3065	+ 0,03	3,0400	3,5400
Danemark (100 krd)	87,6100	– 0,05	83	93
Irlande (1 iep)	8,0545	+ 0,02	7,6700	8,4280
Gde-Bretagne (1 L)	7,7800	+ 0,05	7,3600	8,2100
Grèce (100 drach.)	2,1230	+ 0,07	1,8500	2,3500
Suède (100 krs)	75,4400	+ 0,04	70	80
Suisse (100 F)	414,4400	+ 0,10	402	426
Norvège (100 k)	78,5600	– 0,11	73,5000	82,5000
Autriche (100 sch)	48,0290	– 0,03	46,7000	49,8000
Espagne (100 pes.)	4,0590	+ 0,17	3,7800	4,3800
Portugal (100 esc.	3,2900	+ 0,15	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	3,7714	– 0,09	3,5000	4,3000
Japon (100 yens)	4,9072	[illegible]	4,7000	5,0500

PARITÉS DU DOLLAR 07/05

FRANCFORT : USD/DM	1,5271
TOKYO : USD/Yens	104,8880

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 07/05	Taux jour le jour	Taux 10 ans
France	3,67	6,48
Allemagne	3,25	6,51
Grande-Bretagne	6	8,24
Italie	9,06	9,88
Japon	0,44	3,43
Etats-Unis	5,19	6,84

MATIF

Échéances 07/05	volume	dernier prix
NOTIONNEL 10 %		
Juin 96	101689	122,82
Sept. 96	1015	121,40
Déc. 96	1142	120,22
Mars 97	—	[illegible]

Tirage du *Monde* daté mercredi 8 mai 1996 : 464 520 exemplaires

Un rapport préconise le développement des médicaments génériques

EN DÉCEMBRE 1995, dans le cadre du redressement de la Sécurité sociale, Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales, demandait au président du comité économique du médicament, Jean Marmot, de faire des propositions sur *« le développement des médicaments génériques »*. Ces copies de molécules, dont les brevets sont tombés dans le domaine public, sont vendues à prix réduits par rapport aux médicaments originaux.

Ce rapport d'une quarantaine de pages, rendu public le 7 mai, comprend une série de suggestions concernant tous les acteurs de la filière santé. L'enjeu est de taille car les trois quarts des spécialités peuvent désormais être copiées et de grands médicaments tomberont dans le domaine public avant l'an 2000, quand leurs brevets expireront.

« Il convient de ne pas surestimer la portée des économies que l'on peut en attendre », met en garde l'auteur du rapport, tout en jugeant *« indispensable »* de donner *« un nouvel élan »* à leur développement. *« Les médicaments "généricables" d'ores et déjà ou, au plus tard, avant la fin du siècle représenteront, en effet, quelque 75 % de la valeur du marché pharmaceutique officinal. »*

Alors qu'il prévoit un prix des génériques d'au moins 30 % moins cher que le produit original, il suggère, *« à titre d'encouragement »* pour les laboratoires, que cette décote soit limitée à 20 % pendant une période de démarrage. *« De plus les laboratoires auront toute marge de manœuvre pour adapter leurs prix aux évolutions du marché, à condition bien entendu qu'ils restent en-deçà des plafonds fixés par les pouvoirs publics. »*

Ce développement se fera sous la forme d'un *« accompagnement négocié »*. M. Marmot suggère d'inclure des dispositions spécifiques dans le nouvel accord-cadre entre les pouvoirs publics et les représentants de l'industrie pharmaceutique qui devrait être négocié en 1997. Tous les acteurs du secteur (médecins, pharmaciens, grossistes répartiteurs) doivent être associés à ce processus. *« Si l'assurance maladie doit tirer profit des économies engendrées par un recours accru aux génériques, il importe que les professionnels de la santé ne soient pas pénalisés par cette évolution. »* Il faudra donc *« inciter les médecins à prescrire des médicaments génériques »*.

Le rapporteur suggère de *« demander aux parties signataires de la convention médicale de confirmer aux praticiens leurs obligations en faveur de la prescription la plus économique, lorsqu'un choix existe entre plusieurs médicaments identiques »*. Afin d'intéresser les pharmaciens, il propose de négocier avec eux un accord-cadre permettant une refonte de leur système de rémunération. Il ne juge cependant *« pas opportun »* de *« prolonger le débat »* sur le *« droit de substitution »* donnant aux pharmaciens la possibilité de remplacer le produit prescrit par un autre. Enfin, M. Marmot plaide pour *« une action de communication auprès du grand public »* en coopération avec les Caisses nationales d'assurances maladies et la Mutualité.

Parmi les propositions, il avance *« la mise à disposition des patients de la quantité exacte de médicaments nécessaires à leur traitement »*. Ce souci répond à la fois à une *« une préoccupation de santé publique et à un objectif de maîtrise des dépenses d'assurance maladie »*. Il ne s'agit cependant pas *« de permettre aux pharmaciens de déconditionner les médicaments »* mais des mesures devront être prises en amont pour inciter les laboratoires à le faire.

Dominique Gallois

Des poursuites judiciaires provoquent une grève des forums sur Internet

LES MEMBRES de l'Association des professionnels d'Internet (AFPI) devaient annoncer, mercredi 8 mai, leur décision de *« fermer purement et simplement l'accès à tous les forums de discussion »* accessibles par Internet. Ces professionnels mettent à disposition de leurs abonnés le contenu de 6 000 à 8 000 forums thématiques de discussion entre internautes. FranceNet, Imaginet, Internet Way et Calvacom ont également lancé un appel à l'ensemble des fournisseurs d'accès français pour qu'ils se joignent à cette grève. France Télécom Interactive, filiale de l'entreprise publique, et WorldNet s'associeraient à ce mouvement qui constitue une *première en France sur le réseau* des réseaux. Elle fait suite à la mise en examen des gérants des sociétés FranceNet et WorldNet.

Lundi 6 mai, des gendarmes sous les ordres du lieutenant-colonel Gérard Browne, commandant de la section de recherche (SR) de Paris, sont intervenus chez ces deux fournissseurs d'accès au réseau Internet. Ils ont saisi, sur comission rogatoire, les mémoires informatiques, des disques durs de 7 à 8 giga-octets, qui contenaient les messages de forums de discussion (*newsgroups*) du monde entier.

Environ 5 % de ces derniers sont contraires à la loi française, essentiellement en matière de négationnisme et de pédophilie. C'est cette dernière infraction qui a provoqué la mise en examen et la garde à vue des gérants, Sébastien Socchard, vingt-sept ans, pour WorldNet et Rafi Haladjian, trente-cinq ans, pour FranceNet. Accusés d'avoir diffusé des images pédophiles, ils ont été présentés à Christine Berkani, premier juge d'instruction à Paris, chargée des affaires de mineurs. Les deux dirigeants, libérés dans la soirée du mardi 7 mai, restent sous contrôle judiciaire.

L'origine de l'enquête qui a entraîné cette procédure judiciaire et policière reste floue. Selon Sébastien Socchard, c'est la gendarmerie qui a mené une enquête de son propre chef. Elle s'est appuyée sur l'aide technique du département informatique de l'Institut des recherches criminelles de Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis). Mercredi matin, Sébastien Socchard expliquait au *Monde* que Christine Berkani *« veut surtout que l'on parle du problème et que l'on trouve une solution »*. De son côté, Rafi Haladjian se déclarait *« saisi par la violence et l'arbitraire de la procédure »*, qu'il estime *« un peu brutale pour lancer le débat »*.

Tous deux précisent que la grève de l'accès aux forums de discussion a pour objectif d'*« accélérer le processus de détermination d'un statut du fournisseur d'accès »*. Réclamé depuis plusieurs mois auprès de François Fillon, ministre des télécommunications, ce débat doit définir leur responsabilité alors qu'ils se disent incapables de maîtriser les informations qu'ils proposent.

Michel Alberganti

Cannes 96

Les acteurs, les metteurs en scène, les producteurs, les films qui marqueront la 49e édition du festival : un numéro spécial de 12 pages, demain dans *Le Monde*.